

AIX-EN-PROVENCE, TRAJECTOIRE VERS UNE VILLE DURABLE

Rapport annuel sur la situation de la ville
d'Aix-en-Provence en matière de développement durable

2025



INTRODUCTION	5
1. <u>VOLET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</u>	9
1.1. QUALITE DE L’AIR ET EMISSIONS DE GES.....	10
LA POLLUTION DE L’AIR, UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE	10
QUELLES SONT LES SOURCES DE POLLUTIONS SUR AIX-EN-PROVENCE	13
ENJEU CLIMATIQUE : LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES).....	14
CONSOMMATION ET PRODUCTION D’ENERGIE	15
LE BILAN CARBONE DE LA VILLE.....	17
1.2. PROMOUVOIR LES MOBILITES ALTERNATIVES	19
CONSTRUIRE DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS CYCLABLES	19
LA FETE DU VELO	21
LE SAVOIR ROULER A VELO SRAV.....	22
ENCOURAGER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET ELECTRIQUES	23
UNE VOIRIE EXEMPLAIRE	25
1.3. SOBRIETE ET RENOVATION : LES LEVIERS D’UNE TRANSITION REUSSIE	26
INVESTIR DANS LA RENOVATION DES BATIMENTS	26
UN BILAN ENERGETIQUE ENCOURAGEANT	27
LE RESEAU DE CHALEUR : UN OUTIL DE TRANSITION ENERGETIQUE.....	29
L’OPTIMISATION ENERGETIQUE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC.....	30
LA MAISON DE L’ENERGIE	31
2. <u>VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE</u>	33
2.1. LE POINT SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITE REGIONALE.....	34
LE BILAN CLIMATIQUE 2025 S’INSCRIT DANS LA CONTINUITE DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE.....	34
UNE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE POUR 2025-2035	35
2.2. MIEUX CONNAITRE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE AIXOISE.....	36
L’ACQUISITION DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITE COMMUNALE SE POURSUIT	36
LA TRAME NOIRE FLUVIALE AIXOISE SE MET PROGRESSIVEMENT EN PLACE	38
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DEDIEES A LA BIODIVERSITE LOCALE SE POURSUIVENT	40
2.3. RENFORCER LA PLACE DU VEGETAL EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS	42
FINALISATION DE L’OBJECTIF DES 100 % DE COURS D’ECOLES VEGETALISEES EN 2026.....	42
UN PROGRAMME D’ADAPTATION PROGRESSIVE DES ESPACES VERTS URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	44
LA POURSUITE DU DEPLOIEMENT DE LA GESTION DIFFERENCIEE ET ECOLOGIQUE DES PARCS PUBLICS	45
2.4. FAIRE D’AIX « VILLE D’EAU », UNE COMMUNE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION ET LA PRESERVATION DE CETTE RESSOURCE	47
UN TEMPS FORT DE LA GOUVERNANCE AUTOUR DES QUESTIONS DE LA RESSOURCE EN EAU EN 2025	47
AVANCEMENT ET PILOTAGE DU PLAN DE SOBRIETE EN EAU COMMUNAL	48
DESIMPERMEABILISER : CHAQUE METRE CARRE COMPTE	52
LES AMENAGEMENTS URBAINS EN VOIE D’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	54

RENOUER AVEC LES RIVIERES AIXOISES	56
L'EAU ET LA PARTICIPATION CITOYENNE, A TOUS LES AGES	58
2.5. POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET S'INSCRIRE DANS LE PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE.....	60
LA POURSUITE DU DEPLOIEMENT DE VERGERS CONSERVATOIRES SUR DIFFERENTS SITES DE LA VILLE	60
LE LANCEMENT D'UN DIAGNOSTICS AGRICOLE COMMUNAL APPROFONDI.....	60
<u>3. VOLET ECO6EXEMPLARITE ET DEVELOPPEMENT RESPONSABLE</u>	<u>63</u>
3.1. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR TOUS LE TERRITOIRE ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE.....	64
POURSUIVRE LA PARTICIPATION	64
ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ENGAGEMENT ET L'INITIATIVE DES JEUNES	65
3.2. EDUQUER ET PREVENIR.....	69
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LES TERRITOIRES	69
DEN MANIFESTATIONS POUR SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT	71
3.3. AGIR	72
AGIR SUR LES DECHETS	72
AGIR SUR LE BRUIT	82
3.4. UNE VILLE BIENVEILLANTE	83
UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS.....	83
UNE VILLE POUR LES ENFANTS.....	83
RENDRE LE SPORT ACCESSIBLE POUR TOUS	85
RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE POUR TOUS	86
DEPLOYER UN TOURISME DURABLE	88
UNE VILLE ATTENTIVE A LA CAUSE ANIMALE	89
3.5. ACCOMPAGNER ET VALORISERLE TISSU LOCAL	90
SOUTENIR LES ASSOCIATIONS	90
LE POLE D'ACTIVITE S'ENGAGE.....	91
3.6. PILOTER DES ACTIONS DE COHESION SOCIALE ET DE SOLIDARITE	92
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES	92
LE CCAS ET L'ACTION SOCIALE MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE	94
3.7. UNE ADMINISTRATION ECO RESPONSABLE	95
LES PANIERS AMAP POUR LES AGENTS.....	95
DUODAY	95
DIGITAL CLEANUP DAY : EN ROUTE VERS LA SOBRIETE NUMERIQUE	95
400 AGENTS DES ECOLES FORMES AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	96
DEN FRESQUES POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	96
LA SEMAINE QVTC ET LA MOBILITE	97
LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS	97

INTRODUCTION

Une méthodologie qui fait ses preuves

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation du territoire en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le maire présente un rapport sur l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Ce rapport décrit notamment, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité territoriale. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre. Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

La présentation de ce rapport est avant tout l'occasion de mettre au centre du débat les choix de l'action publique au regard du développement durable et de prendre du recul sur les politiques et actions menées pendant l'année écoulée.

Le présent rapport annuel est axé sur les évolutions 2024-2025 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs au regard de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable. Il n'a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité, il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles, recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources ». La collectivité cherche également d'une année sur l'autre à faire évoluer le contenu, améliorer la collecte et la présentation des données afin de le rendre plus synthétique et accessible. Ce rapport vise ainsi toujours à présenter et illustrer la transition écologique engagée par la Ville mais au-delà de la réponse à une obligation légale, il se veut aussi un outil de suivi des actions réalisées.

La Ville d'Aix-en-Provence fait l'exercice de présenter ce document en Conseil Municipal depuis 2011. En 2021, ce rapport a évolué dans son organisation : dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'opérationnalité, le rapport est présenté selon les trois volets d'actions du Plan Local de Développement Durable de la Ville qui reprennent les cinq finalités du développement durable :

- La transition énergétique qui correspond aux actions « air, climat et énergie » de la collectivité et représente la finalité 1 du développement durable, à savoir la lutte contre le changement climatique. Les actions en termes de mobilité et de bâtiments, principales contributrices aux émissions de Gaz à Effet de Serre y seront principalement développées.
- La transition écologique qui reprend les enjeux de la finalité 2 du développement durable, à savoir les actions en matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Nous y développerons les actions en termes de végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur urbains, celles sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et relatives à la biodiversité.
- Eco-exemplarité et développement responsable résumera les finalités 3, 4 et 5 du développement durable que sont : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, l'épanouissement des êtres humains et le développement des modes de production et de consommation responsable.

Un bilan 2020 – 2025 qui traduit une véritable transformation

Sur la période 2020–2025, la Ville est passée d'une phase de structuration et de reconnaissance à une politique publique mature et stratégique. La montée en niveau de labellisation, le renforcement des partenariats et la formalisation d'une vision à horizon 2040 traduisent une évolution vers un modèle de gouvernance durable intégré, orienté à la fois vers l'action concrète et la transformation de long terme du territoire.

2020 – Phase de fondation : Structuration et reconnaissance initiale

Reconnaissance externe : Obtention du label régional « Territoire Durable, une COP d'avance » (niveau 1) en décembre 2019. La labellisation permet d'identifier les forces et faiblesses et d'intégrer un réseau de collectivités engagées.

Gouvernance clarifiée : Création d'une Direction Développement durable rattachée à la Direction Générale des Services, le Maire porte directement la démarche sans délégation. Cette organisation installe le développement durable comme une priorité transversale.

1^{ère} articulation entre stratégie et budget

Transversalité : Mobilisation des services et des élus pour formaliser une feuille de route.

2021 – Consolidation et ouverture partenariale

Passage d'une structuration interne à une ouverture externe, avec une Ville qui se positionne comme acteur d'un écosystème territorial du développement durable.

Transversalité : Organisation de réunions thématiques sous la présidence du Maire pour formaliser la feuille de route.

Réseau : Identification des synergies avec le tissu associatif et les collectivités voisines.

2022 – Montée en puissance opérationnelle

Passage d'une dynamique principalement organisationnelle à une logique de déploiement opérationnel, soutenue par des moyens humains renforcés.

Évaluation : Début d'une démarche d'évaluation des actions au-delà des indicateurs d'activité.

Projets concrets : Lancement du Plan vélo, désimperméabilisation, végétalisation des cours d'écoles, et projet « Renouer avec nos rivières ».

2023 – Reconnaissance et structuration stratégique

Année charnière où la Ville passe d'une politique de projets à une véritable stratégie territoriale de long terme, reconnue au niveau régional.

Stratégie globale et résilience : intégration des enjeux de surchauffe urbaine, biodiversité, et neutralité carbone.

Projets structurants : Parc Naturel Urbain, rénovation des bâtiments communaux et plan pluriannuel de végétalisation.

2024/2025 – Vers une gouvernance mature et évaluative

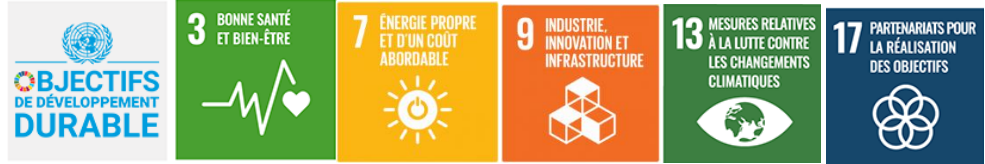
La Ville entre dans une phase de maturité, caractérisée par une gouvernance stabilisée, une stratégie de long terme et une culture de l'évaluation.

Ville des proximités : déclinaison concrète des concepts (mobilité, aménagement, animation des quartiers).

Amélioration continue : Renforcement de l'évaluation et de la participation citoyenne.

1

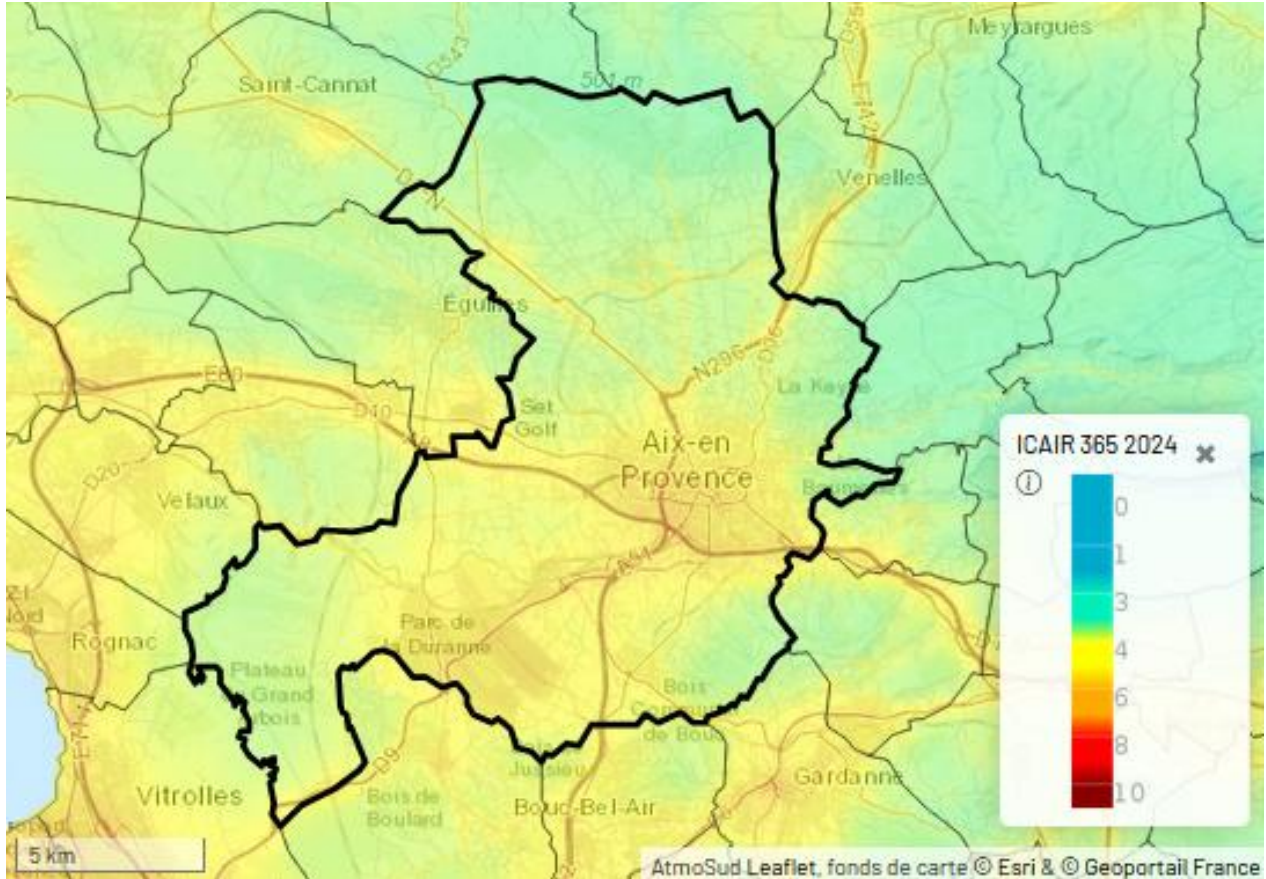
VOLET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



1.1. QUALITE DE L'AIR ET EMISSIONS DE GES

La pollution de l'air, un enjeu de santé publique

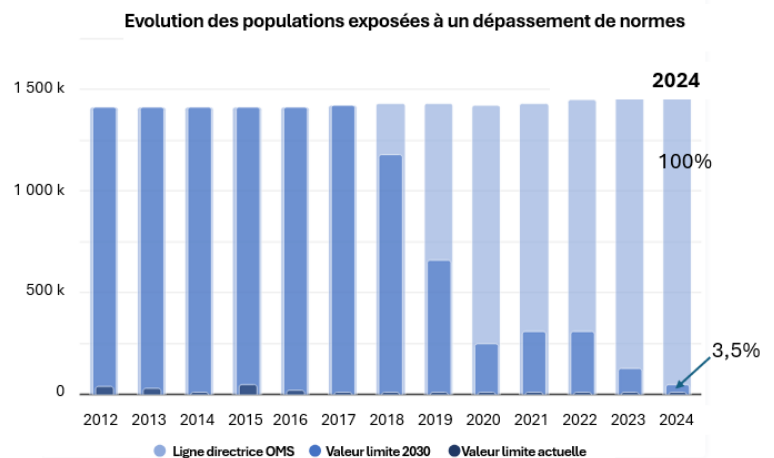
L'exposition de la population aux polluants atmosphériques peut être observée via l'Indice Cumulé de l'air (ICAIR365) qui cumule les concentrations de particules fines PM10 et PM2.5, dioxyde d'azote et ozone sur une année. Il permet de visualiser les zones les plus impactées par la pollution chronique, qui correspond à une exposition continue des populations. La résolution spatiale à 25m permet d'identifier des variations à échelle fine.



Cartographie de l'indice cumulé de l'air annuel, ICAIR 365, sur Aix-en-Provence en 2024 – Source : CIGALE – Tableaux de

L'ICAIR365 moyen par habitant sur Aix-en-Provence en 2024 est de 4.4, ce qui signifie que les populations sont exposées à des valeurs dépassant en moyenne 4.4 fois une ligne directrice de l'OMS. En 2014, il était de 6.4. **En 10 ans, il y a donc eu un gain de 2 points d'ICAIR.** Pour information l'ICAIR moyen de la Métropole Aix Marseille Provence est de 4.7, du département 13 de 4.7 et de la Région de 4.4.

3,5% de la population résidente d'Aix (soit 5 000 personnes) est exposée en 2024 au dépassement du seuil réglementaire qu'il faudra respecter en 2030. Ces habitants sont majoritairement concentrés dans le centre et les quartiers sud-ouest d'Aix et dans le secteur des Milles. L'exposition aux valeurs limites réglementaires actuelles a fortement diminué ces dernières années sur Aix-en-Provence.



Evolution des populations exposées à un dépassement de norme sur Aix-en-Provence en 2024
Source : CIGALE Tableaux de Bord

Concernant les normes sanitaires, la totalité des habitants d'Aix, de la Métropole, mais également du département 13 est exposée au dépassement d'au moins une ligne directrice de l'OMS, comme sur l'ensemble de la région Sud (principalement pour les PM2,5).

Détail de l'exposition des populations par seuils et par polluants :

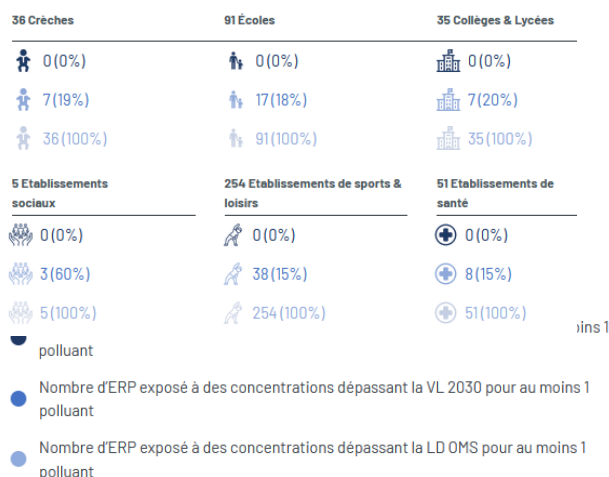
NO ₂ - Exposition - 2024	Nbre population	Nbre >VL (40 µg/m ³ /an)	%pop >VL	Nbre > VL 2030 (20 µg/m ³ /an)	%pop >VL 2030	Nbre >LD OMS 2021 NO ₂ (10 µg/m ³ /an)	%pop >LD OMS
BdR	2056900	<500	0%	344000	16.7%	1230000	59.8%
Métropole	1911300	<500	0%	344000	18.0%	1190000	62.3%
Aix	147500	0	0%	5000	3.5%	95000	64.1%
Marseille	873100	<500	0%	337000	38.6%	830000	95.0%
Région	5127700	<500	0%	556000	10.8%	2648000	51.6%
PM10 -Exposition -2024	Nbre population	Nbre >VL (40 µg/m ³ /an)	%pop >VL	Nbre > VL 2030 (20 µg/m ³ /an)	%pop >VL 2030	Nbre >LD OMS 2021 (15 µg/m ³ /an)	%pop >LD OMS
BdR	2056900	0	0%	89000	4.3%	1234000	60.0%
Métropole	1911300	0	0%	89000	4.7%	1168000	61.1%
Aix	147500	0	0%	<500	0.0%	1000	0.6%
Marseille	873100	0	0%	89000	10.2%	832000	95.3%
Région	5127700	0	0%	96000	1.9%	1984000	38.7%
PM25 - Exposition - 2024	Nbre population	Nbre >VL (25 µg/m ³ /an)	%pop >VL	Nbre > VL 2030 (10 µg/m ³ /an)	%pop >VL 2030	Nbre >LD OMS 2021 (5 µg/m ³ /an)	%pop >LD OMS
BdR	2056900	0	0%	9000	0.4%	2057000	100.0%
Métropole	1911300	0	0%	8000	0.4%	1911000	100.0%
Aix	147500	0	0%	<500	0.0%	147000	100.0%
Marseille	873100	0	0%	4000	0.5%	873000	100.0%
Région	5127700	0	0%	5027000	98.0%	17000	0.3%
O ₃ -Exposition - 2024	Nbre population	Nbre >LD OMS Pic saisonnier* (60µg/m ³)	%pop >LD				
BdR	2056900	2057000	100%				
Métropole	1911300	1911000	100%				
Aix	147500	147000	100%				
Marseille	873100	873000	100%				
Région	5127700	5128000	100%				

Polluants	Valeur Limite européenne 2010 (en µg/m ³ /an)	Valeur Limite européenne 2030 (en µg/m ³ /an)	Ligne Directrice de l'OMS (en µg/m ³ /an)
NO ₂	40	20	10
PM10	40	20	15
PM2.5	25	10	5
O ₃			60(en µg/m ³ en pic saisonnier)

*Pic saisonnier : Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8h au cours des 6 mois consécutifs où la concentration d'O₃ a été la plus élevée

*Exposition des populations aux différents seuils par polluants en 2024 & Rappel des différents seuils
Source : CIGALE – Tableaux de Bord*

Concernant les établissements recevant du public sensible, ceux-ci ne sont pas en dépassement des valeurs limite actuelles, mais entre 15 à 60 % d'entre eux selon le type, dépassent les valeurs limites à l'horizon 2030. Ils sont principalement situés dans le centre d'Aix, au Jas de Bouffan, aux Milles, ainsi qu'à proximité des axes de trafic et des voies de liaison interurbaines.



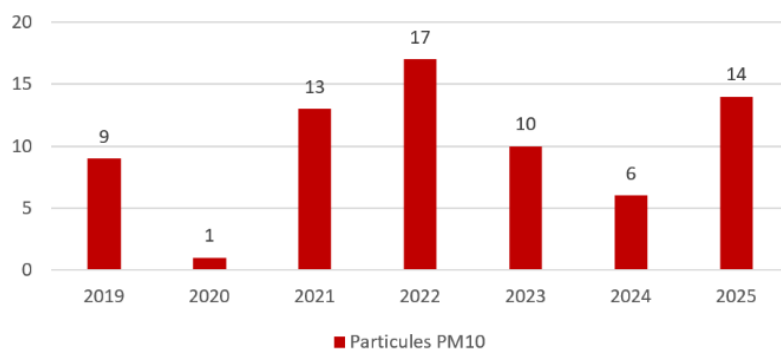
*ERP exposés à différents seuils réglementaires sur Aix en 2024
Source : CIGALE Tableaux de Bord*

AtmoSud est un organisme indépendant chargé de contrôler et surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région PACA. La ville s'appuie sur les données et rapports publiés régulièrement sur la qualité de l'air, les émissions de polluants atmosphériques (Ozone, particules fines, dioxyde d'azote, ...) et les émissions de gaz à effet de

Pollution aux particules : des épisodes conditionnés par l'hiver et les apports extérieurs

Depuis 2019, les épisodes de pollution aux particules fines varient entre 1 et 17 journées par an. Plusieurs phénomènes peuvent concourir à des journées de pics de particules : en hiver, la stabilité de l'atmosphère et l'accumulation des particules émises notamment par le chauffage au bois, et en toutes saisons, l'apport de particules désertiques, ou même l'apport de particules issues des feux canadiens (en 2024). Mais en général, plus les hivers sont froids, plus le nombre d'épisodes de pollution aux particules est important.

Episodes de pollution aux particules
Bouches-du-Rhône



*Episodes de pollution aux particules PM10 depuis 2019 sur les Bouches-du-Rhône
Source : www.atmosud.org*

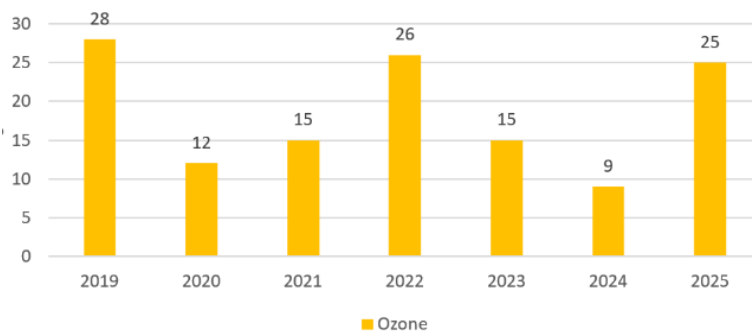
Une pollution photochimique présente sur le territoire surtout en été

Concernant l'ozone, la totalité des habitants est exposée au dépassement de la valeur cible pour l'O₃ (valeur réglementaire issue de la directive européenne de 2008 qui n'a pas évolué avec la nouvelle réglementation à horizon 2030, aussi appelée seuil de protection pour la santé, fixée à 120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans).

La ligne directrice de l'OMS est aussi dépassée pour l'ensemble des populations sur le territoire, comme c'est le cas sur l'ensemble de la région. A noter que la problématique de l'ozone est plus globale : la concentration de ce polluant est constante en moyenne sur le territoire sur les dernières décennies alors que ses précurseurs locaux sont en baisse. Cette diminution a un impact sur l'intensité des pics d'ozone locaux mais peu sur le niveau de fond plutôt lié à l'ozone planétaire.

Le territoire des Bouches-du-Rhône, avec Marseille, Aix-en-Provence et la zone industrielle de l'Etang de Berre reste, année après année, la zone la plus affectée en région par les épisodes de pollution de pointe à l'ozone. Ces pics de pollution sont à l'origine de nombreuses procédures préfectorales d'information, de recommandation et d'alerte sur le département. Ces épisodes sont en lien avec les rejets des grands centres urbanisés et l'ajout important de précurseurs issus des émissions industrielles avec des conditions topographiques et météorologiques favorables aux phénomènes de photochimie estivale.

Episodes de pollution à l'ozone
Bouches-du-Rhône



*Episodes de pollution à l'ozone depuis 2019 sur les Bouches-du-Rhône
Source : www.atmosud.org*

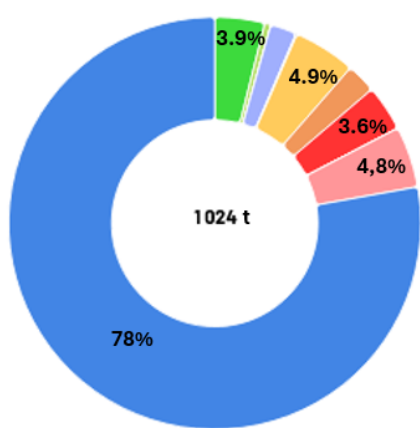
Les journées polluées à l'ozone sont plus nombreuses durant les étés ensoleillés, caniculaires et peu ventés. Depuis 2019, entre 9 et 28 épisodes d'ozone ont pu se produire pendant les étés.

Quelles sont les sources de pollutions sur Aix-en-Provence

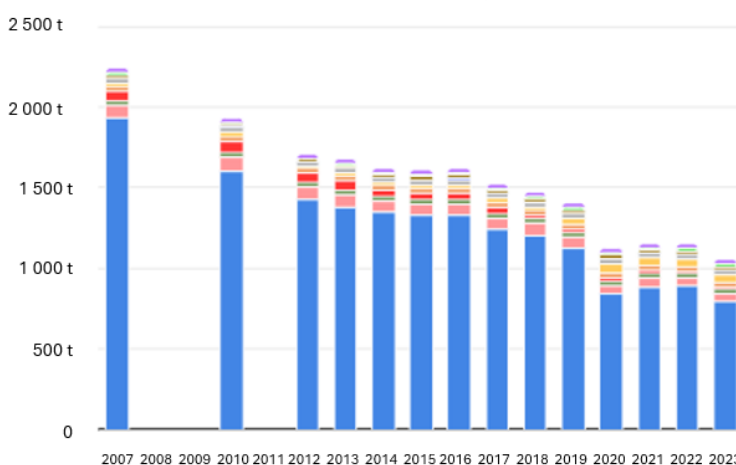
Les transports routiers constituent la principale source d'émissions de NOx sur le territoire pour 78%, suivis des autres activités générant moins d'un quart des émissions (22%) : industrie pour 4.9%, production d'énergie pour 4.8%, agriculture pour 3.9% et résidentiel pour 3.6%. Pour les particules fines PM2.5, le résidentiel reste le secteur dominant, principalement du fait du chauffage au bois. En effet, il émet 67% de PM2.5, dont 72% sont en lien avec le bois énergie.

Sur les dix dernières années, les émissions de NOx et de PM2.5 ont fortement diminué, avec des baisses respectives de 38 % et 36 %, une dynamique comparable à celle observée à l'échelle régionale. Cette évolution reflète l'efficacité des mesures mises en œuvre, notamment le renouvellement du parc de véhicules et les actions engagées sur le chauffage au bois. La diminution des émissions de NOx est particulièrement marquée dans le secteur du transport routier, et ce malgré la poursuite de l'augmentation du trafic, ce qui souligne les progrès technologiques réalisés sur les véhicules et les carburants.

NOx Répartition sectorielle (t) (2023 - Bilan territorial)



NOx Evolution pluriannuelle (t) (Bilan territorial)

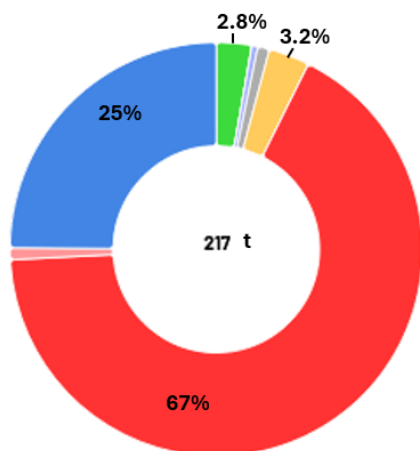


- Aérien
- Agriculture
- Biogénique
- Déchets
- Ferroviaire
- Fluvial
- Incendies de forêt
- Industrie
- Maritime
- Production d'énergie
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport Routier

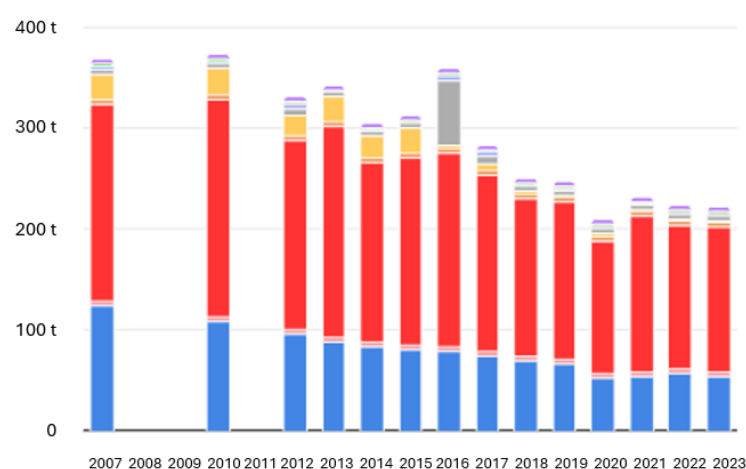
Répartition sectorielle d'oxydes d'azote (en t) sur Aix en 2023

Source : CIGALE Inventaire (V12.2 Format bilan territorial, sans source additionnelle)

PM2.5 Répartition sectorielle (t) (2023 - Bilan territorial)



PM2.5 Evolution pluriannuelle (t) (Bilan territorial)

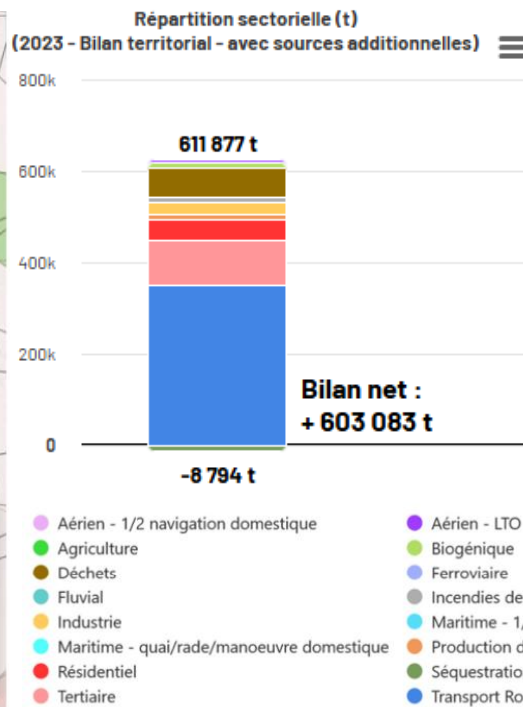
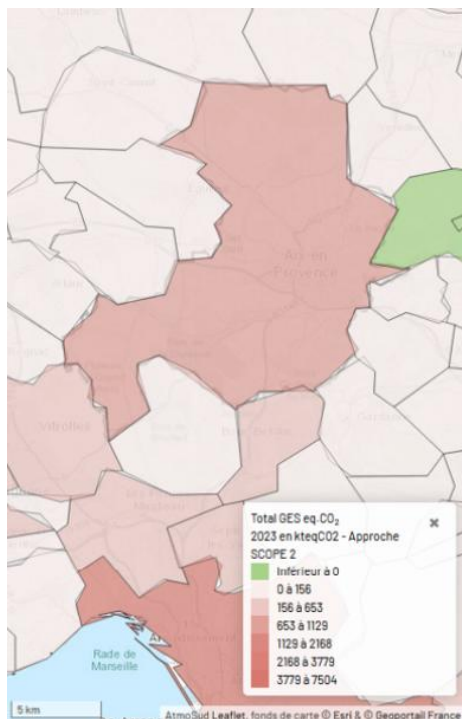


- Aérien
- Agriculture
- Biogénique
- Déchets
- Ferroviaire
- Fluvial
- Incendies de forêt
- Industrie
- Maritime
- Production d'énergie
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport Routier

Répartition sectorielle de particules fines PM2.5 (en t) sur Aix 2023

Source : CIGALE Inventaire (V12.2 Format bilan territorial, sans source additionnelle)

Enjeu climatique : les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



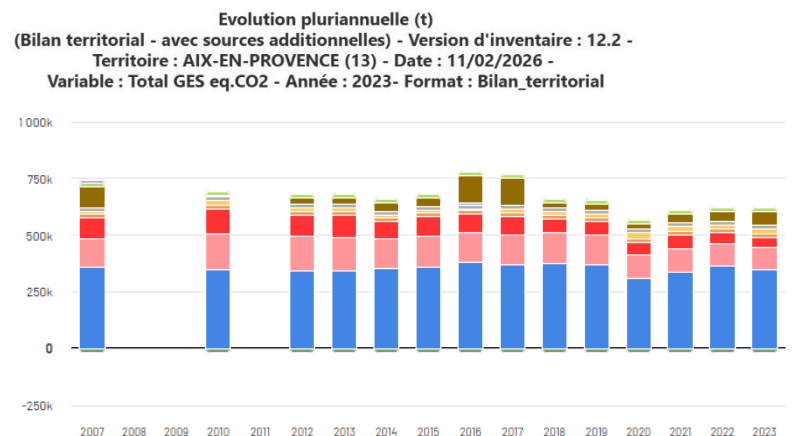
Carte des émissions de GES sur Aix et répartition sectorielle des émissions et séquestration carbone - Source CIGALE Inventaire (v12.2 - SCOPE 2)

Au niveau territorial les émissions de gaz à effet de serre sur Aix-en-Provence atteignent **612.000 tonnes d'équivalent CO₂*** en 2023 d'après les données fournies par Atmosud. Cela représente 2.4% des émissions de GES de la MAMP (en bilan net) et 1,5% des GES de la Région Sud en 2023. Ces émissions de GES rapportées à la population sont de **4.1 teqCO₂/hab. sur Aix**, contre 11 teqCO₂/hab. sur la MAMP, et 6.1 teqCO₂/hab. sur la Région Sud.

Cette différence s'explique par la concentration sur la MAMP

d'activités fortement émettrices : industries lourdes (raffinage, sidérurgie, chimie), production d'énergie et transport maritime. Ces secteurs pèsent plus dans le mix territorial que sur Aix ou à l'échelle régionale, où l'industrie est moins présente.

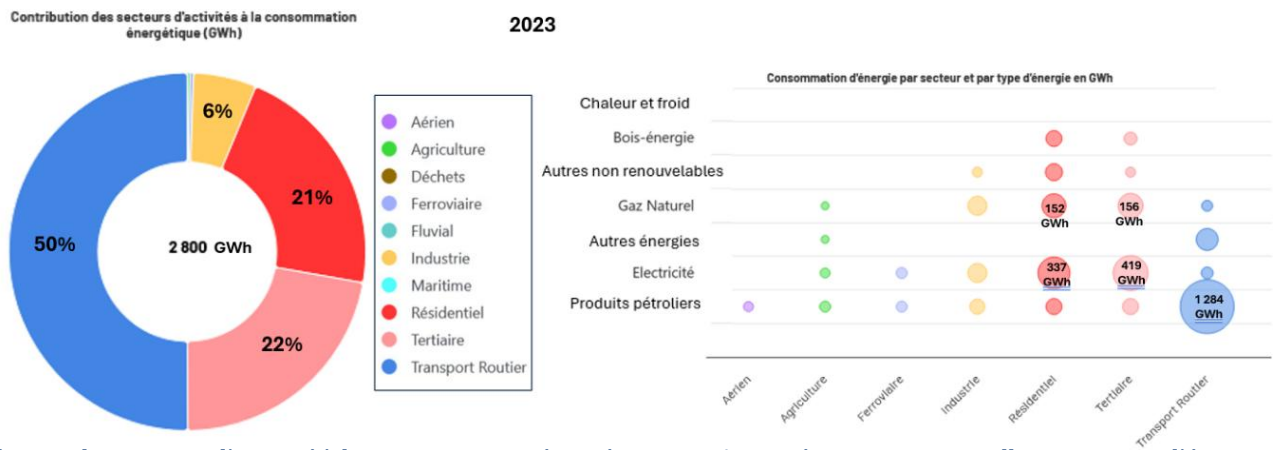
Concernant la tendance, entre 2013 et 2023, **les émissions de GES ont diminué de 8.5% sur la ville d'Aix**. Si l'on regarde dans le détail, des efforts importants ont été faits depuis une dizaine d'années afin de réduire les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire (-55% pour le premier et -32% pour le second en 10 ans). Cependant, ce sont les émissions liées au trafic routier qui pèsent le plus lourd dans le bilan et celle-ci ont augmenté sur la même période (+1.5% en 10 ans). En 2023 cela représente 57% des émissions totales aixoises, directement liées aux grands axes routiers et autoroutiers qui traversent notre ville. Bien que l'on observe une baisse significative des émissions depuis 10 ans, ce chiffre est en stagnation par rapport à l'année précédente (-0.2% par rapport à 2022). *Attention, les chiffres fournis sont actualisés chaque année grâce à des méthodes de calcul plus fines ce qui explique une évolution des chiffres.*



On observe ces dernières années une lente diminution qui n'est pas suffisante pour espérer atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone. En effet, il faudrait une baisse d'environ 5% chaque année pour espérer atteindre la neutralité d'ici 2050. Cette neutralité correspond à l'équilibre entre nos émissions et l'absorption de CO₂ par la végétation. Cet équilibre entre émission et absorption est fondamental pour empêcher l'accumulation de GES dans l'atmosphère et donc enrayer le réchauffement global. Justement, concernant l'absorption de GES, Aix-en-Provence se distingue par une **capacité de séquestration de 1,4 %** de ses émissions de GES (environ 8800 Tonnes), supérieure à la moyenne métropolitaine (0,8 % en 2023), ce qui illustre le rôle important que jouent les espaces naturels et forestiers dans l'équilibre carbone du territoire.

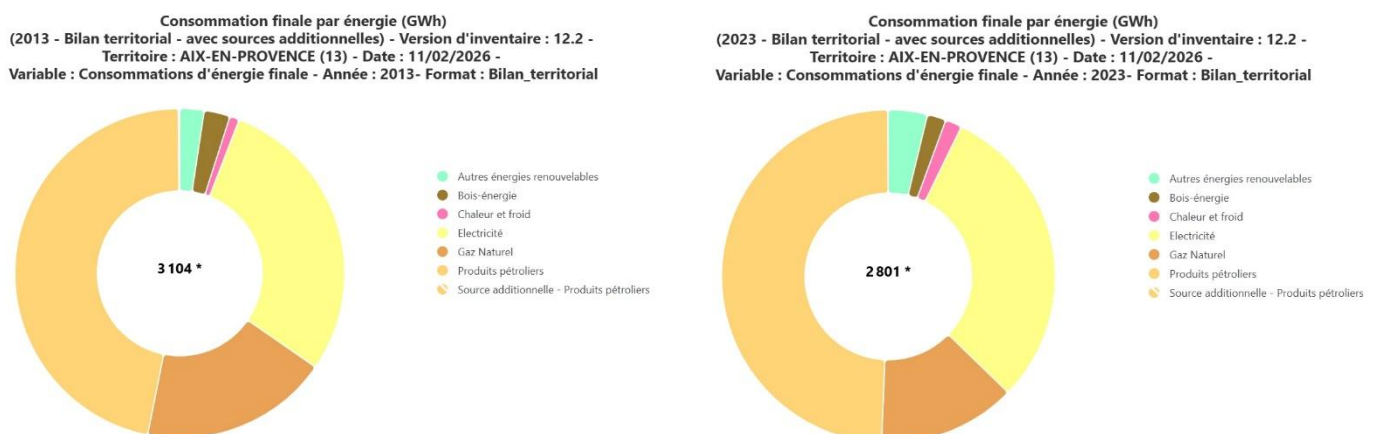
Consommation et production d'énergie

Les émissions de GES sont directement liées à la consommation d'énergie fossile, principalement le pétrole et le gaz qui servent pour se déplacer ou pour chauffer les bâtiments. En 2023, le territoire d'Aix-en-Provence a consommé **2 800 GWh** d'énergie, soit 4,3 % de la consommation du territoire métropolitain. Cela représente une consommation moyenne **par habitant de 18,9 MWh**. Les usages énergétiques sur le territoire aixois sont principalement liés aux transports (50 %) et à l'habitat (résidentiel et tertiaire, 43 %) tandis qu'à l'échelle métropolitaine, la consommation énergétique est majoritairement dominée par le secteur industriel, qui représente environ 50 % des usages, devant les transports routiers (25 %) et les secteurs résidentiel et tertiaire (environ 20 % au total). En effet, le secteur industriel, très énergivore, est beaucoup moins présent sur le territoire aixois.



Contribution des secteurs d'activité à la consommation énergétique sur Aix et répartition sectorielle et par type d'énergie de la consommation d'énergie – Source CIGALE Inventaire v12.1 – SCOPE 2.

En 10 ans la consommation énergétique sur le territoire a diminué de 10 % passant de 3103 GWh en 2013 à 2800 GWh en 2023. Dans le détail, la consommation de gaz a diminué de 35% en 10 ans : cela s'explique par les efforts déployés pour rénover les systèmes de chauffage, mieux isoler thermiquement les bâtiments mais aussi favoriser le chauffage collectif avec le déploiement du réseau de chaleur qui utilise un mix énergétique majoritairement renouvelable (biomasse) et se substitue donc au gaz. Ainsi cela confirme les efforts des secteurs résidentiels et tertiaires. En revanche, la consommation de produits pétroliers (utilisé très majoritairement par le secteur routier) n'a que trop peu diminué (-5% en 10 ans). Malgré l'amélioration du secteur automobile sur la performance des moteurs et l'électrification du parc, les consommations ne diminuent pas (ou trop peu) car les déplacements sont plus nombreux.



Comparaison de la consommation finale par énergie entre 2013 et 2023 – Source CIGALE Inventaire v12.1 – SCOPE 2.

Par ailleurs, la ville d'Aix-en-Provence est indépendante énergétiquement à hauteur de 4 %, c'est-à-dire que 4 % de ses consommations sont couvertes par la production locale renouvelable (103 GWh). Autrement dit, la majeure partie de l'énergie consommée sur le territoire dépend de sources importées ou non renouvelables ce qui montre un potentiel de développement important pour accroître l'indépendance énergétique du territoire.

En résumé, voici les chiffres clés à retenir pour Aix-en-Provence.

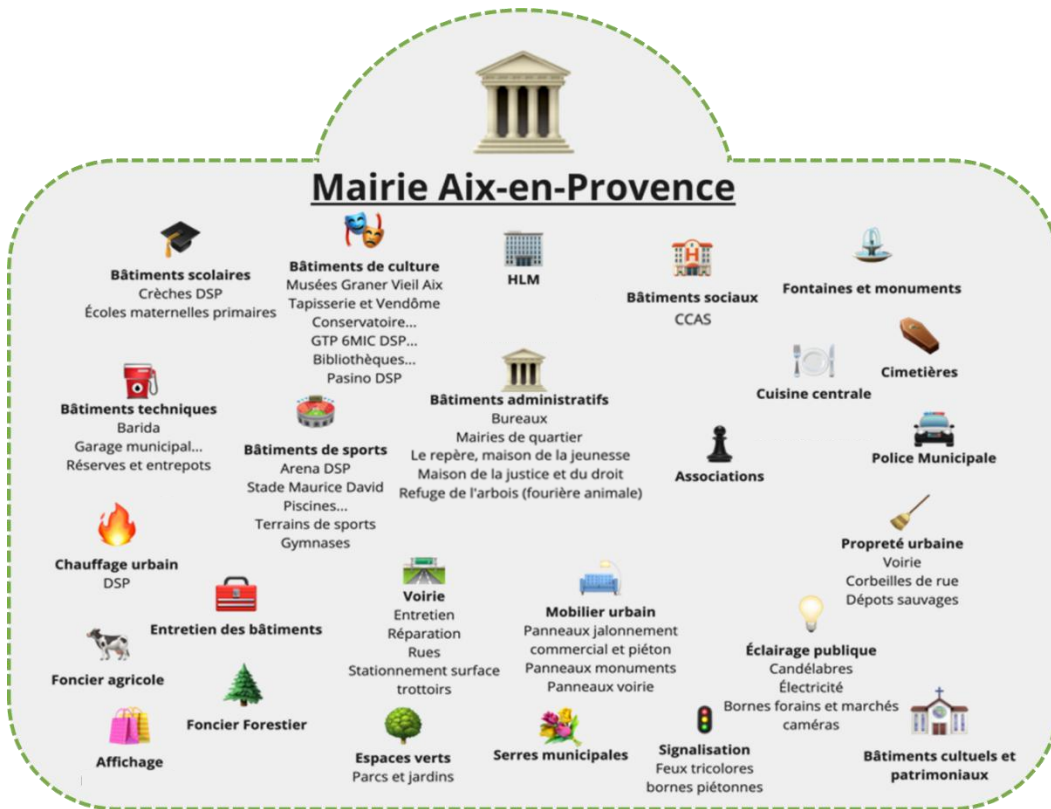


- 1 - Le pourcentage correspond au maximum de la population exposée pour un des polluants suivants : NO₂, PM10, PM2.5.
- 2 - Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable ou SRADDET, document de planification stratégique, fixe des objectifs de réduction d'émissions des principaux polluants pour 2030.
- 3 - La politique française d'atténuation du changement climatique avec deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.
- 4 - Cet indicateur permet d'évaluer l'indépendance énergétique du territoire par rapport aux énergies fossiles.

* Le Teq CO₂ (ou tonne équivalent CO₂) est une unité de mesure permettant de mesurer l'impact d'un gaz à effet de serre. En effet, chaque gaz possède un potentiel de réchauffement global ou PRG (autrement dit un impact sur le réchauffement climatique) différent. Pour pouvoir comparer leur impact, on utilise donc une unité de mesure unique qui est basée sur l'impact d'une tonne de CO₂. Par exemple une tonne de méthane CH₄ équivaut à 28 tonnes de CO₂ ou encore une tonne de N₂O équivaut à 265 tonnes de CO₂.

Le bilan carbone de la ville

La ville travaille en parallèle sur la mise à jour de son bilan des émissions de gaz à effet de serre. Le BEGES est un outil réglementaire qui permet de comptabiliser les émissions d'une organisation (collectivité ou entreprise) liés à ces activités. Le périmètre du BEGES de la ville concerne donc les émissions liées au patrimoine communal et aux compétences de la commune. Ce périmètre est totalement différent de celui des émissions territoriales présenté précédemment, qui correspond aux émissions du territoire (donc liés aux habitants et entreprises du territoire communal). Cependant certaines émissions du BEGES de la ville font partie des émissions territoriales et inversement. Par conséquent les actions de réductions menées dans le cadre du BEGES peuvent aussi avoir un impact de réduction sur les émissions territoriales.



Périmètre patrimoine et compétence de la ville pris en compte dans le BEGES 2025

Source : ville d'Aix-en-Provence

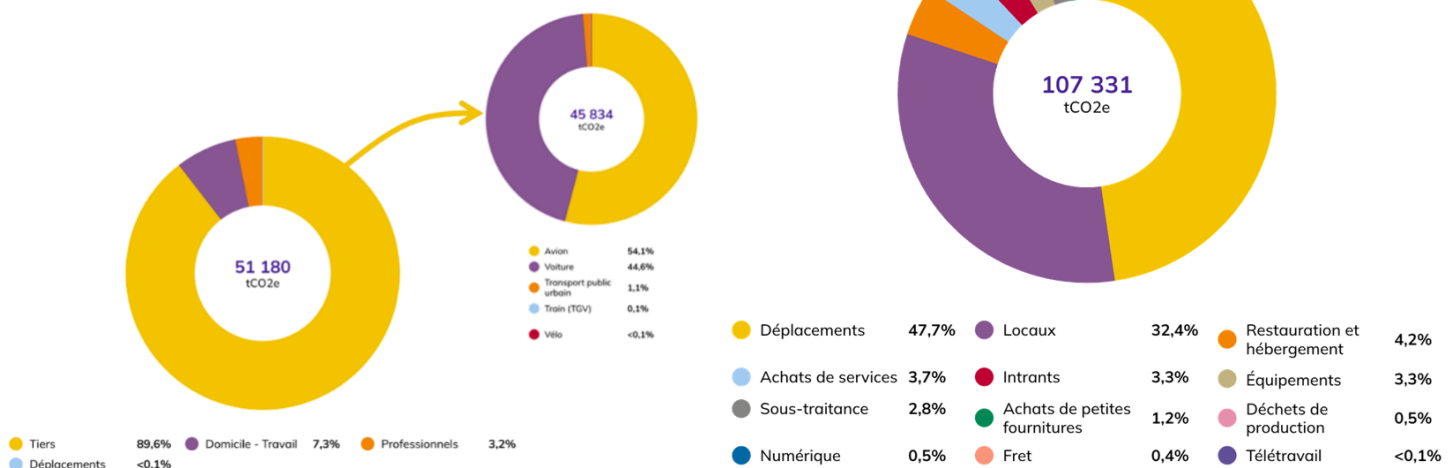
Le BEGES se décompose en deux phases. Une première phase de comptabilisation qui consiste à collecter des données sur les activités communales afin de calculer les émissions liées à ces activités. Cette partie a été réalisée en 2025 à partir des données 2024. Le résultat total est de 107 000 teqCO² avec deux postes principaux que sont les déplacements (47%) et les locaux (32%).

Parmi les 51 000 Tonnes liés aux déplacements, 90% proviennent de tiers, c'est-à-dire d'utilisateurs des services publics ou des touristes visitant les musées par exemple. Seulement 4% de ces visiteurs tiers viennent en avion et pourtant ils pèsent pour plus de la moitié des émissions.

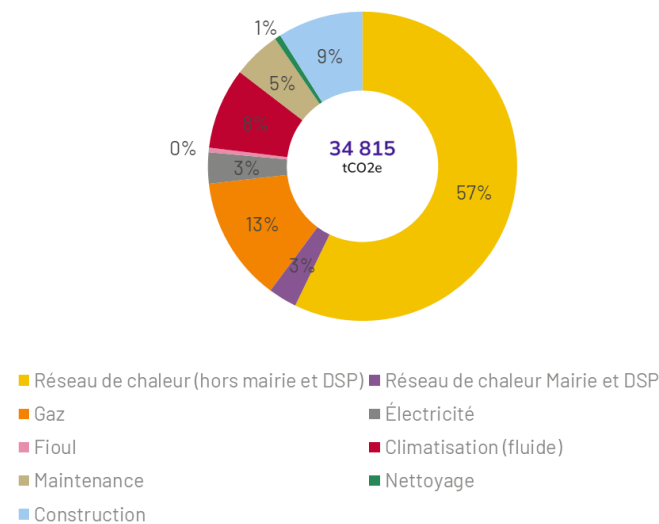
A droite : Répartition des émissions de GES par poste

Ci-dessous : Détail du poste « Déplacement »

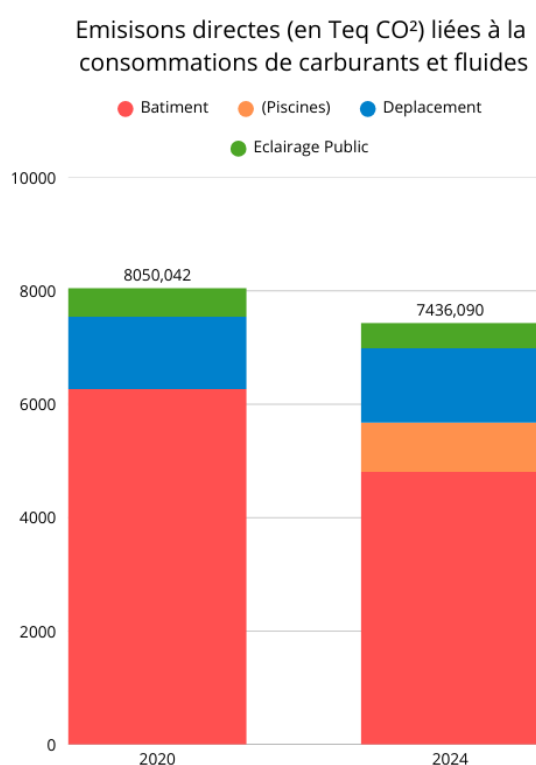
Source : BEGES Aix-en-Provence



Concernant les locaux, cela comptabilise l'ensemble des émissions liées à la construction et au fonctionnement des bâtiments. Parmi les 34 000 Tonnes, 57% sont liés au fonctionnement du réseau de chaleur de la ville. Celui-ci pèse lourd dans le BEGES de la ville mais il a un impact très vertueux sur l'ensemble des bâtiments publics et logements qu'il alimente en chaleur. Il participe donc largement à la réduction des émissions à l'échelle territoriale. L'autre poste important est bien évidemment lié à la consommation de gaz pour chauffer les quelques 300 bâtiments communaux. Le gaz étant un combustible fossile, son utilisation pèse lourd dans les émissions de GES.



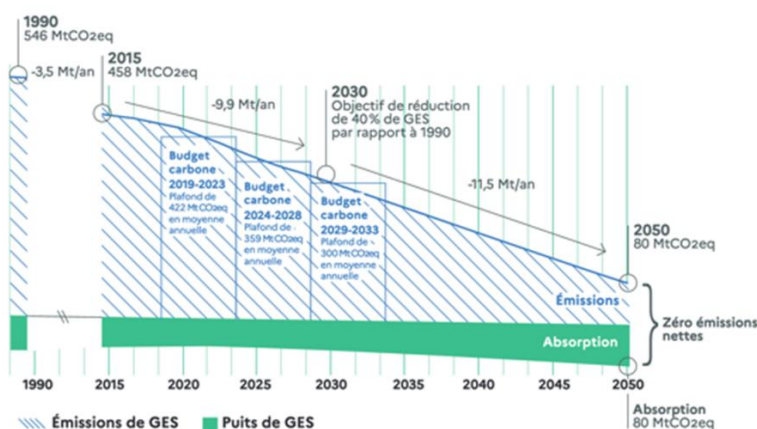
Détail du poste « Locaux »



Par ailleurs, les chiffres des émissions directes liés à la consommation d'énergie de la ville peuvent être comparés à ceux du précédent BEGES datant de 2020. Les émissions directes ont diminué de 18,4% (à périmètre constant) passant de 8050 Tonnes CO₂ à 6569 Tonnes. Ces émissions sont liées aux réductions de consommations d'énergies sur l'éclairage public (-18% d'électricité) ainsi que dans les bâtiments (-7% d'électricité et -25% sur le gaz). Cependant ces efforts sont masqués par l'agrandissement du périmètre puisque la ville a récupéré en 2024 la gestion de certains grands équipements et en particulier les piscines qui sont très gourmandes en énergie. Si l'on ajoute ces nouveaux bâtiments (en orange sur le graphique), la diminution est de 10% tout de même. Par ailleurs on constate une légère évolution de la consommation de carburant pour les véhicules (+3% sur la même période). Cette augmentation est à relativiser car les déplacements en 2020 ont été largement inférieurs à la normale du fait de la crise Covid. En 2026, la seconde phase du BEGES sera déployée avec la construction d'un nouveau plan de transition stratégique comprenant des actions concrètes à mettre en place afin de réduire davantage les émissions.

La neutralité carbone ? Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Le principe de neutralité est l'objectif défini dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour 2050. A cette date, la France, comme tous les pays signataires de l'accord de Paris sur le climat, s'engage à émettre autant de gaz à effet de serre qu'il en absorbe. Ainsi, cela permettra de stopper l'accumulation des GES dans l'atmosphère, puisque c'est cela qui provoque le réchauffement global. Pour atteindre la neutralité il est donc indispensable de réduire considérablement les émissions. C'est pourquoi toutes les collectivités de plus de 50.000 habitants doivent mettre en place un plan de transition BEGES.

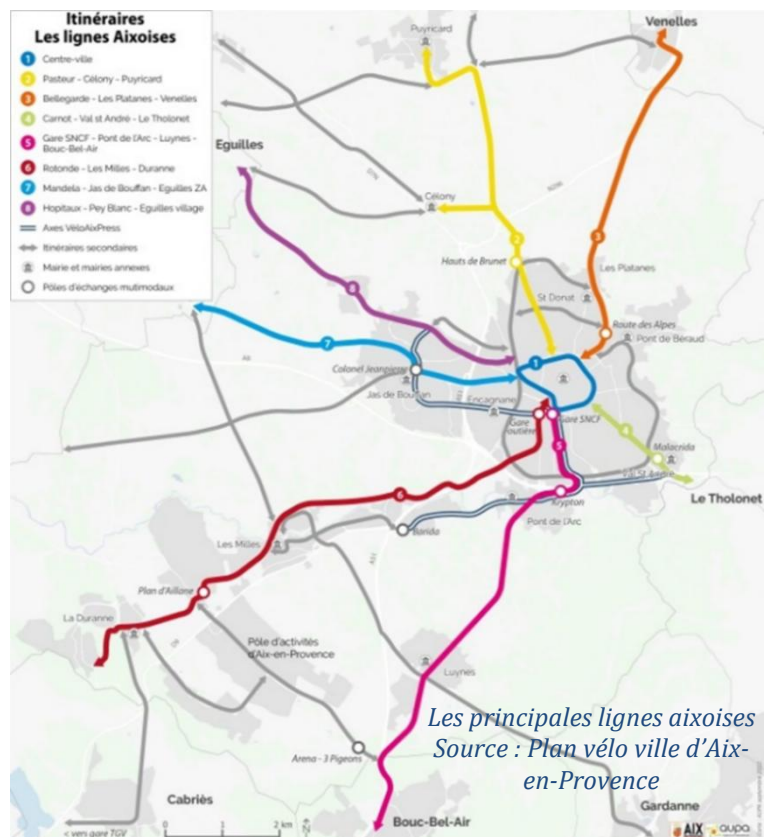


Source : SNBC – Ministère de la Transition écologique et sociale

1.2. PROMOUVOIR LES MOBILITES ALTERNATIVES

Construire de nouveaux aménagements cyclables

La ville continue de déployer son plan vélo et a fortement investi depuis plusieurs années pour construire les infrastructures en faveur des modes actifs. Ce plan s'articule autour de lignes principales qui doivent permettre de relier Aix centre à tous les quartiers et villages avec des liaisons cyclables continues et sécurisées. Ainsi des aménagements sont réalisés chaque année et peuvent prendre des formes diverses selon le contexte urbain : bande cyclable marquée sur la chaussée, piste dédiée et séparée de la circulation, voie verte partagée avec les piétons, double sens cyclable ou encore couloirs réservés aux bus et cycles. A ce jour, la commune comptabilise 106 km d'aménagements dédiés aux cycles dont 52 km de bande cyclable (marquage au sol sur la chaussée), 27 km de piste cyclables (séparés de la chaussée), 9 km de voie verte (partagée entre piétons et cyclistes), 9 km de couloir partagé vélo et bus et 9 km de double sens cyclable.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

Parmi les aménagements marquants réalisés en 2025 on note la réalisation de la piste bidirectionnelle sur la rotonde du Bois de l'Aune pour un montant d'environ approximatif 600 000 €. D'une longueur de 580 mètres, en partie Ouest de la rotonde (la partie Est ayant été réalisée au moment des travaux liés au BHNS), cette piste remplace une bande existante qui était inappropriée en termes de sécurité aux vues des vitesses relevées. Des efforts en termes de désimperméabilisation des surfaces ont été réalisés sur la chaussée et environ 460 m² d'espaces verts ont ainsi été créés.

L'aménagement de la rue Le Corbusier dans le quartier d'Encagnane. Il s'agit de la création de deux pistes cyclables dans cette rue de 150 mètres environ. Un enrobé ocre a été utilisé pour la réalisation de la piste cyclable afin de bien la démarquer visuellement par rapport au trottoir et ainsi évité les conflits piétons/cyclistes. Sur l'emprise du chantier de nombreuses zones à l'abandon (environ 635 m²), essentiellement utilisées comme stationnement sauvage, ont pu être réhabilitées. Ainsi de nombreuses zones d'espaces verts ont été créées (710 m²) et 16 arbres ainsi que de nombreux arbustes ont été plantés. Le coût total du chantier est d'environ 1 000 000€.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

Enfin, la réalisation d'une CVCB (Chaussée à voie centrale banalisée) rue Jeanne Chauvin pour une longueur d'environ 180 m.

C'est quoi une CVCB ?

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) également appelé Chaucidou est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels. La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence



La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement, que l'on trouve dans d'autres pays d'Europe, est parfois mis en œuvre aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés.

AMÉNAGEMENT

BANDES CYCLABLES	51,8 KM
PISTES CYCLABLES	9,8 KM
PISTES SUR TROTTOIRS	17 KM
VOIES VERTES	8,6 KM
VOIES BUS / VELO	9,3 KM
DOUBLE SENS CYCLABLE	8,7 KM
CHAUSSÉE A VOIE CENTRALE BANALISÉE	0,5 KM

TOTAL : 106 KM

A noter également la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'Avenue des déportés de la résistance, qui s'inscrit dans le projet plus global de la réhabilitation de la Plaine Nature Carcassonne.

Concernant le stationnement des vélos, environ 80 arceaux ont été implantés l'an dernier. Comme les années précédentes, l'effort a été fait surtout dans le centre-ville ou à proximité d'établissements scolaires. Afin de libérer des arceaux occupés par des vélos abandonnés, une opération « carcasse » a été menée en septembre 2025. Plus de 200 vélos ont ainsi été

enlevés. Par ailleurs, une plateforme de dépose minute pour les vélos longtails devant l'école maternelle Bernard Grassi a été créée. En effet, victime de son succès, la rue scolaire a vu ces derniers temps des embouteillages de vélos sur le parvis et l'espace public devant l'école, beaucoup de parents ayant pris l'habitude de venir déposer leurs enfants à vélo. A la demande du collectif des parents d'élève, la ville a donc réalisé cet espace de stationnement cycle.

Photo prise le premier jour de la mise en service.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

La fête du vélo

Comme chaque année, la ville en partenariat avec l'ADAVA, a organisé la fête du vélo. L'occasion pour les aixois de venir à la rencontre de l'ensemble des acteurs de la mobilité, et de se retrouver sur le Cours Mirabeau entièrement piétonnisé pour l'événement. Cette édition 2025, organisée le 8 juin, a attiré environ 9 000 participants.

Sur la scène principale, juste devant la fontaine de la rotonde, c'est X Sport Show qui a assuré le spectacle proposant un show mêlant Vtt et Bmx acrobatique. Repérée en 2011 dans l'émission "La France a un Incroyable Talent", l'équipe de X-Sports Shows se distingue par la conception et l'organisation de spectacles sensationnels fusionnant BMX freestyle, VTT, freerunning et trottinette. Le concept repose sur la création de figures visuellement impressionnantes par des athlètes talentueux doués d'un sens inné du spectacle.



physiques, tactiques et mécaniques pour le VTT Trail. Au programme démonstration de sauts en roue arrière d'obstacle en obstacle, sur des rochers et jeu d'équilibre sur des poutres.

De son côté, la Police Municipale assurait des actions de prévention sur la conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de cannabis et LSD, grâce à des lunettes spéciales. Une animation a également eu lieu sur le cours avec la représentation d'un carrefour et le rappel des différentes réglementations qui s'applique (sas vélo, céder le passage au feu rouge ...). La préfecture de police des Bouches-du-Rhône animait des ateliers d'apprentissage et de sensibilisation de la conduite à vélo et à trottinette avec le rappel des règles de sécurité, du savoir rouler ensemble et du partage de la voie en toute courtoisie.



 aixenprovence.fr



Affiche de la fête du vélo 2025
Source : ville d'Aix-en-Provence

Parmi les participants habituels, le Cyclo Sport du pays d'Aix (CSPA) encadrait des balades à vélo dans la campagne aixoise avec un circuit d'une vingtaine de kilomètres dans l'ouest de la commune (passant par la route de Roquefavour, La Route de Loqui et le quartier des Granettes). Le CSPA a également proposé une autre promenade, plus courte et à destination des publics jeunes et débutants. Parmi les invités Bobo le clown présentait ses vélos rigolos comme le vélo "kangourou" ou "montagne russe", le vélo "side-car" ou encore le "grand bi" et le "contrario". Certains audacieux ont pu essayer tous ces deux roues de l'impossible. Bike Park Saint Supin était également présent. Ce centre sportif spécialisé en vélo trial et VTT BMX qui existe depuis 10 ans est implanté dans le Var. Il propose conseils techniques,

Le Savoir Rouler à Vélo SRAV

En 2025 le programme SRAV s'est poursuivi dans les écoles aixoises. En effet, depuis plusieurs années ce dispositif permet de former les élèves aixois au Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et ainsi d'apprendre à faire du vélo en toute sécurité. Le programme d'apprentissage du SRAV se déroule durant 1 semaine et selon 3 étapes afin de faire progresser les enfants sur le vélo :

- 1ère étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2e étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3e étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique. Pour cela une sortie sur la voie publique autour de l'école est organisée, encadrée par les éducateurs et les enseignants. Ainsi la formation complète permet à chaque élève d'être autonome dans ses déplacements à vélo.



Sur l'année scolaire 2024/2025 ce sont près de 800 élèves qui ont été formés à la pratique du vélo. Comme chaque année, les éducateurs du service des sports ont formé environ 400 élèves. En complément, des prestataires associatifs (ADAVA et CD13) ont assuré la formation d'autres classes permettant de doubler le chiffre initial. Ainsi 15 classes supplémentaires ont pu bénéficier de ce programme notamment dans les écoles Paul Arène, Giono, Gille de Gennes, Sallier, Sextius, Château Double, Cuques, Deux Ormeaux et les Lauves. La ville a ainsi financé ce programme à hauteur de 22.000 € sur l'année scolaire.

Le programme a été renouvelé sur l'année 2025/2026 afin de dépasser la barre des 1 000 enfants formés. Douze classes ont été formées au mois de novembre dernier et 19 autres bénéficieront du programme au cours du printemps 2026.



Sortie sur la voie publique avec les élèves de l'école la Mareschale

Encourager les mobilités alternatives et électriques

La ville, en lien avec la métropole qui est l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire, œuvre pour le développement des solutions de mobilités douces et durables et soutient les différentes initiatives mise en place pour favoriser la mobilité des aixois.

En premier lieu, il s'agit du déploiement d'un réseau de transports en commun efficace (Aix en Bus) qui permet de mailler l'ensemble du territoire communal et de connecter le centre-ville aux quartiers périphériques et aux villages grâce aux 26 lignes de bus régulières, 3 lignes de diablins en centre-ville et un service de transport à la demande. Ce réseau s'articule autour de la ligne A : le BHNS reliant les parkings Krypton à Colonel Jean-Pierre qui est la colonne vertébrale du réseau. En 2024, le réseau Aix en Bus a enregistré 12,5 millions de trajets (+4 % par rapport à 2023), dont 3,6 millions pour la ligne BNHS. Cette ligne « Aixpress » étant saturée aux heures de pointe, un bus allongé a été mis en service au cours de l'année 2025 (12m pour le bus standard contre 18m pour le bus rallongé). De plus, La flotte de véhicules du réseau est renouvelée progressivement afin d'abandonner les véhicules thermiques au profit de motorisations électriques et hybrides. Ainsi, plus de 80% des services sont aujourd'hui assurés par des véhicules hybrides ou électriques.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence



Crédit photo : AMP Métropole

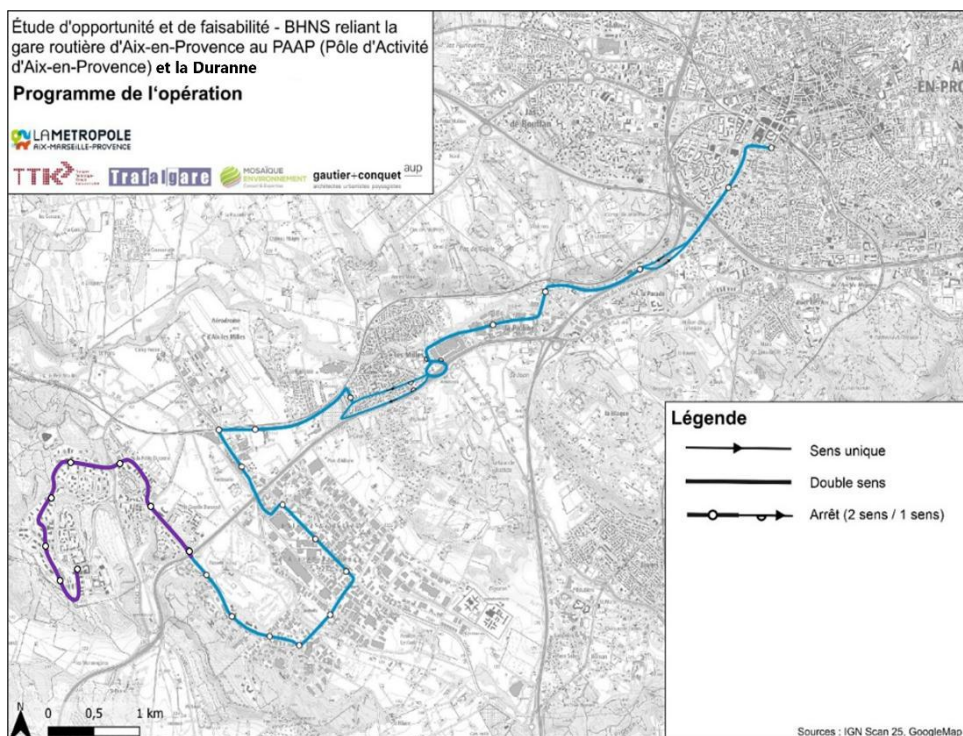
Afin de mailler le réseau de transport en commun et de favoriser l'intermodalité, sept parcs relais sont positionnés en périphérie permettant ainsi aux usagers de se garer facilement puis d'utiliser les lignes de bus pour se rendre en ville, avec des tarifs bien plus intéressants par rapport au stationnement en centre-ville. En 2024, l'ensemble des parcs relais (environ 2 800 places) ont connu une fréquentation record de 350.000 entrées (+11,5 % par rapport à 2023).



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

D'autre part, une nouvelle ligne de BHNS devrait voir le jour dans les prochaines années. En effet, après de longues années de discussion avec la ville, la Métropole a approuvé le programme de création de cette nouvelle ligne reliant le centre d'Aix au pôle d'activité (Paap). Ce projet permettra de connecter directement le poumon économique aixois (plus de 30.000 emplois) ainsi que la zone commerciale de la Pioline, le village des Milles, la ZAC de la Constance, et le quartier de la Duranne. Les acteurs territoriaux se sont ainsi mis d'accord sur un budget estimé de 153 millions € permettant la création de cette ligne d'environ 18 kilomètres et comprenant une vingtaine d'arrêts. Les différentes études débuteront en 2026 avec pour objectif une mise en service en 2031.

Trajet à l'étude du futur BHNS Aix - PAAP - Duranne – Source : AMP Métropole



La Métropole procède également à l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire aixois. Actuellement il en existe une quarantaine, répartie sur 21 points différents couvrant tous les quartiers et villages de la commune (Puyricard, Luynes, Les Milles, La Duranne). En 2026, 25 nouvelles bornes IRVE seront déployées. Par ailleurs, tous les parkings du centre-ville et les parkings relais sont également équipés de borne de recharge offrant ainsi un maillage complet pour les voitures électriques.

D'autre part, la métropole a également mis en place un service de covoiturage via l'application Karos, spécialiste des « courts-voiturages » pour les trajets domicile-travail. L'application est très simple d'utilisation et facilite la mise en relation entre covoitureurs en proposant automatiquement des trajets adaptés à la demande de chacun. La tarification est très attractive puisque les trajets sont rémunérés pour le conducteur à 2€ par trajet par passager pour un trajet jusqu'à 20km puis 10 centimes par km supplémentaire. Le passager ne paye que 50 centimes pour un trajet jusqu'à 30km puis 10 centimes par km supplémentaire. Les trajets sont même gratuits pour les usagers détenteurs d'un abonnement de transport en commun. En plus, les trajets sont éligibles à la prime forfait mobilité durable versée par les employeurs et l'application propose également de nombreux avantages financiers et cadeaux aux utilisateurs. Cette application est accessible à l'ensemble de la population et tous les trajets réalisés sur le territoire métropolitain sont éligibles à cette tarification.

le covoiturage

VOS COVOITURAGES POUR VENIR AU TRAVAIL SONT OFFERTS

PASSAGERS
2 trajets domicile-travail gratuits par jour

CONDUCTEURS
Économisez 97 € en moyenne chaque mois

Conducteur
100€ DE PRIME
en covoiturant avec Karos

Télécharger Karos
↑ scannez-moi

App Store
Google Play

AIX EN PROVENCE
KAROS

L'application permet également de créer des communautés employeur afin d'identifier facilement ces collègues et covoiturer avec eux. Depuis la création de la communauté employeur de la ville d'Aix-en-Provence et mai 2024, plus de 250 agents se sont déjà inscrits, réalisant plus de 3000 trajets de covoiturage, soit 6576 kg de CO2 évités.

En 2025 s'achève le programme de rénovation des chemins ruraux qui a permis de rénover ces voies avec un procédé durable permettant la réutilisation sur place de l'enrobé existant. Ainsi, depuis 2019, 11,7 millions € ont été investis permettant la réfection de 530.000 m² de voirie. Ce programme a permis à la ville de réaliser une triple économie :

- D'un point de vue financier, on estime que le coût du chantier est réduit de 45% puisque l'on utilise beaucoup moins de matériaux soit un gain relatif de 9,5 millions €.
- D'un point de vue environnemental, le gain au niveau des émissions de GES est également considérable puisque ce type de chantier émet environ 55% de gaz à effet de serre en moins par rapport à un chantier classique soit une économie de 4100 Tonnes eqCO².
- Enfin au niveau de la préservation des ressources naturelles, le gain sur la quantité de granulats utilisé est de 126 Tonnes soit 70% de moins par rapport à un chantier classique de réfection de voie. Cela permet également de réduire la quantité de déchet puisqu'une grande partie de l'enrobé est réutilisée.

1.3. SOBRIETE ET RENOVATION : LES LEVIERS D'UNE TRANSITION REUSSIE

Investir dans la rénovation des bâtiments

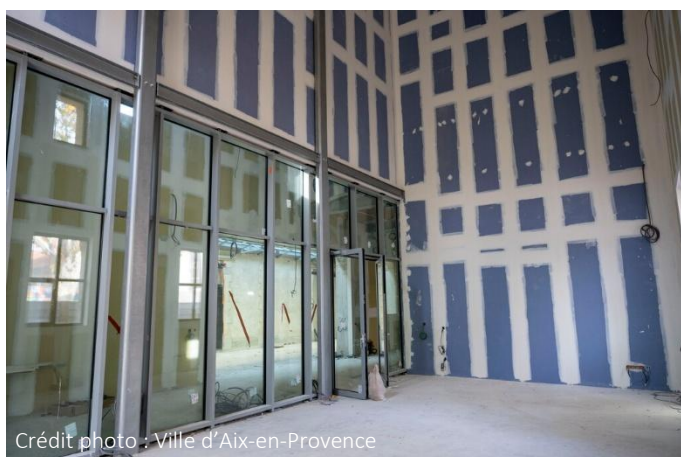
Le programme de rénovation des bâtiments municipaux avec comme priorité les écoles s'est poursuivi en 2025. Ce sont 3,2 millions € qui ont été alloués pour les travaux dont 2,9 pour les bâtiments scolaires.

Les projets phares de l'année sont la rénovation complète de l'école élémentaire Daudet ainsi que du groupe scolaire Peisson (regroupant la maternelle et l'élémentaire) pour un total de 1,5 million €. Ces travaux comprennent l'isolation thermique par l'extérieure de l'enveloppe complète des bâtiments, l'équipement intégral des locaux en éclairage LED, la pose d'un système de ventilation naturelle automatisé par ouverture de châssis dans les classes afin de favoriser le rafraîchissement nocturne lors des périodes de forte chaleur, l'isolation renforcée des toitures, le remplacement des menuiseries en double vitrage avec rupture de pont thermiques, et l'installation de stores extérieurs motorisés pour assurer l'occultation et la protection solaire en période estivale.

Par ailleurs, le remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage avec rupture de pont thermique et l'installation de volets roulants et brise-soleil orientables concerne aussi 10 autres établissements scolaires comme l'école de Célony ou celle de La Mareschale par exemple, pour un total de 800.000 € investis. Les écoles Corsy et Wallon ont également pu bénéficier d'une rénovation d'étanchéité avec isolation de toiture. Enfin, 8 écoles ont été équipées d'éclairage LED (Grassi, Sallier, Maurel, 3Sautets, Cuques, Pagnol, Prévert, 2 Ormeaux).

En parallèle, le programme de végétalisation des cours d'école engagé depuis 5 ans, s'est poursuivi avec plus d'un million € investi en 2025 dans 21 cours d'école permettant ainsi la création d'îlots de fraîcheur pour les écoles. Dans une moindre mesure des travaux du même type ont été menés dans certains bâtiments administratifs, culturels, sociaux, sportifs et associatifs pour un total de 350.000 €.

En parallèle, la rénovation de la bibliothèque Méjanès se poursuit. La phase 1 devrait être achevée en juin 2026, les travaux ayant été retardés par la découverte de plomb et d'amiante. A terme, ce projet vise la labellisation Envirobat BDM, et les travaux devraient permettre d'économiser plus de 30% d'énergie sur l'ensemble du site qui est à ce jour, le plus énergivore du patrimoine communal.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

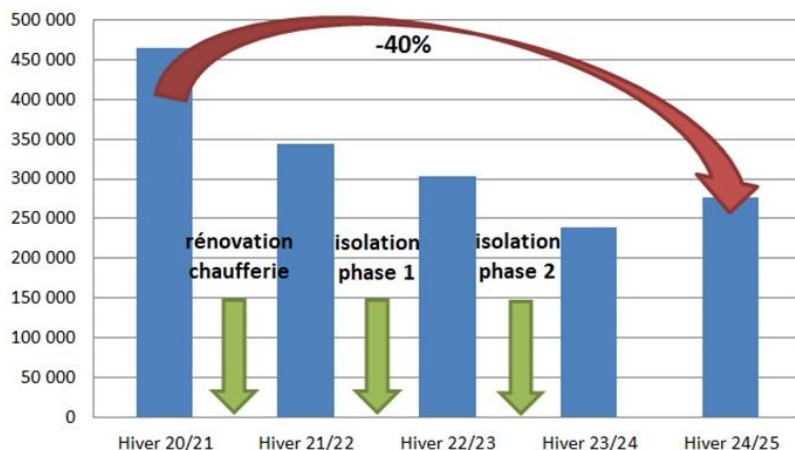


Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

Avancée des travaux du chantier de la Bibliothèque Méjanès (rue des Allumettes)

Un bilan énergétique encourageant

En plus d'améliorer le confort thermique des bâtiments, l'ensemble des travaux doit permettre de réduire significativement la consommation d'énergie et ainsi engendré des économies budgétaires à long terme. Un exemple est celui du groupe scolaire du Pont de l'Arc qui a pu bénéficier d'importants travaux de rénovation ces dernières années et qui a vu sa consommation de gaz diminuer de 40% entre 2021 et 2025.



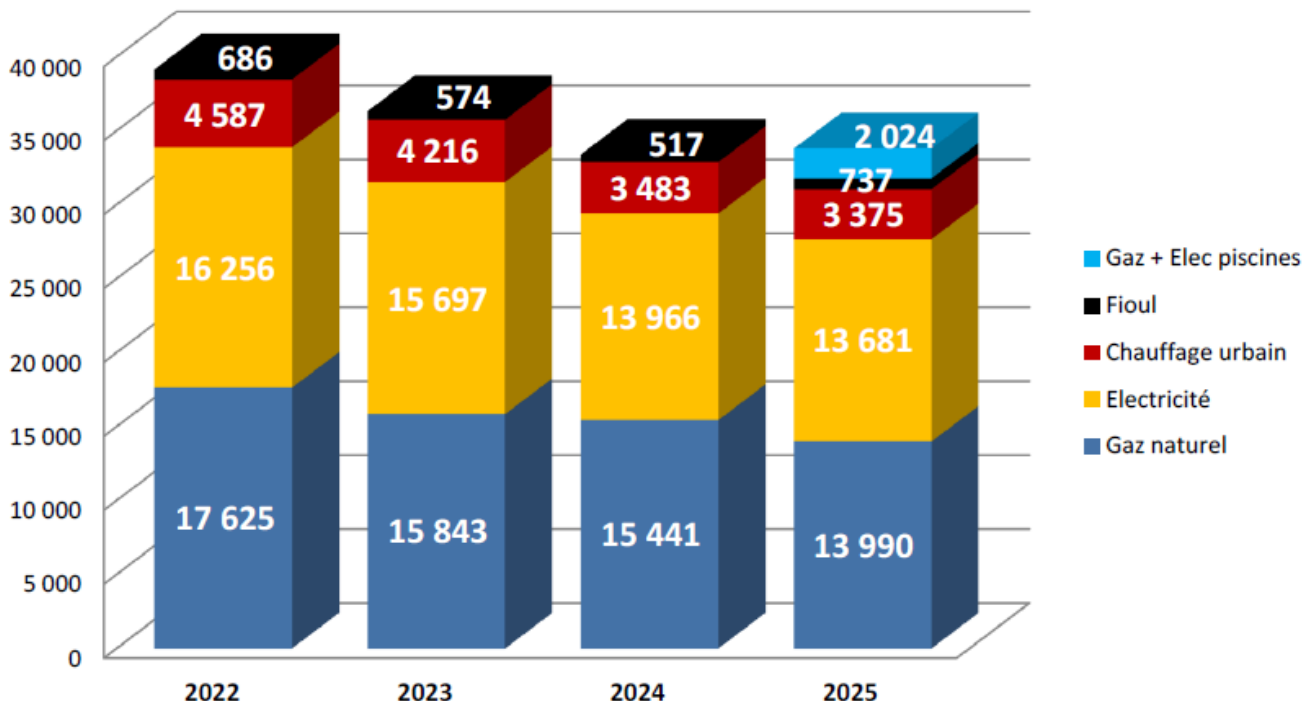
Evolution conso gaz Groupe scolaire du Pont de l'Arc

Cette baisse de la consommation gaz représente une économie d'environ 35 000 € TTC/an sur le budget de fonctionnement.

Source : Direction Maintenance Énergie, ville d'Aix-en-Provence

Si l'on regarde de manière globale les consommations d'énergie, on remarque que les efforts fournis ces dernières années portent leurs fruits puisqu'en 2025 la ville a consommé 33,807 MWh contre 39,155 MWh en 2022 soit une baisse brute de 13,6 % et ce, bien que le périmètre se soit élargi avec l'intégration des piscines municipales rétrocédées par la métropole. Les nouvelles consommations liées à ces deux piscines expliquent la légère hausse (+1.2%) constatée entre 2024 et 2025.

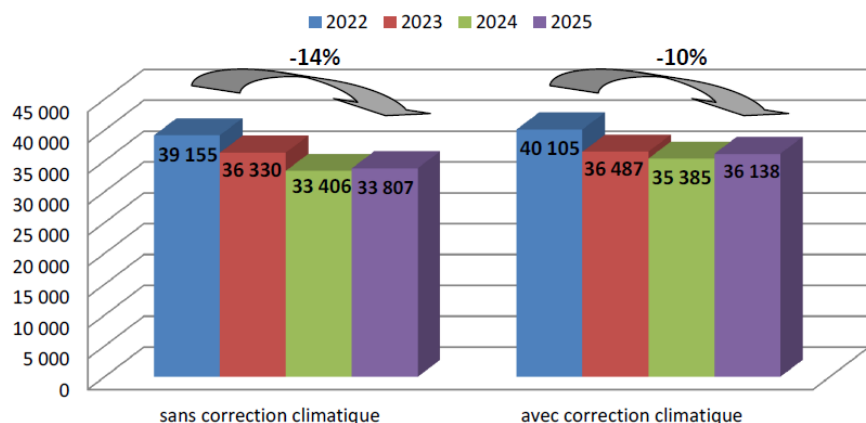
Évolution des consommations par énergie (MWh)



Source : Direction Maintenance Energie, ville d'Aix-en-Provence

Les données 2025 comprennent le gaz et l'électricité des piscines Claude Bollet et Raymond Bochet (ex-Plein Ciel). A partir d'avril 2026, la ville récupérera également les factures énergétiques de la piscine Yves Blanc ce qui risque d'augmenter encore la consommation. En effet, les piscines figurent parmi les bâtiments les plus gourmands et énergivores car elles demandent énormément d'énergie pour chauffer l'eau. C'est pourquoi les services techniques étudient déjà les possibilités de raccordement au chauffage urbain qui permettrait de se substituer au gaz.

Comparatif de l'évolution des consommations avec ou sans correction climatique (MWh)

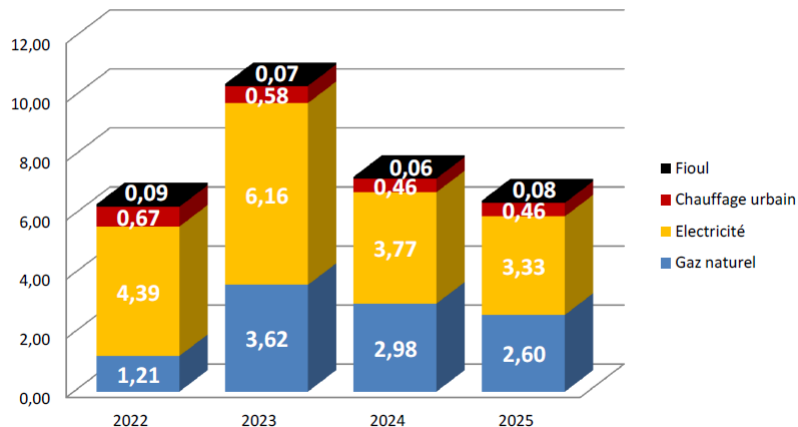


Source : Direction Maintenance Énergie, ville d'Aix-en-Provence

Avec ou sans correction climatique, on observe, dans les deux cas, une baisse des consommations de 2022 à 2025. Avec correction climatique, c'est-à-dire à climat équivalent, la baisse est atténuée mais reste significative (-10%). Ces résultats sont encourageants. Ils reflètent les efforts engagés (réglages chauffage, travaux bâtiment et effort de sobriété). Les efforts vont se poursuivre avec de nouvelles rénovations thermiques et des chauffages réglés plus finement en régulation et programmation. La sensibilisation des usagers est également un axe essentiel (agents, éducation nationale & associations). C'est pourquoi des ateliers de sensibilisation ont été organisés à destination des agents des écoles afin de leur expliquer les écogestes à adopter pour éviter le gaspillage énergétique. Plus de 400 agents ont été formés en 2025.

L'évolution des dépenses est complètement différente de celle des consommations en raison des prix très variables de l'énergie ces dernières années. Cette variabilité est due au contexte géopolitique international et aux arbitrages budgétaires du gouvernement français (aides, évolution des taxes, etc). Toutefois, la hausse des prix est inévitable en raison de la raréfaction des ressources fossiles. Après un pic du prix des énergies en 2023, notamment pour l'électricité et le gaz naturel, les tarifs diminuent depuis chaque année. Les dépenses 2025 (6,4 Millions €) sont équivalentes à celles de 2022, l'évolution est de seulement +0.6 % malgré l'intégration de nouveaux bâtiments et un prix du gaz qui reste très élevé.

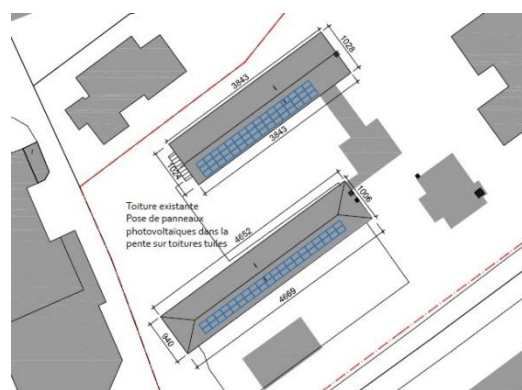
Évolution des dépenses par énergie (M€ TTC)



Source : Direction Maintenance Énergie, ville d'Aix-en-Provence

La ville, comme toutes les collectivités, reste donc vulnérable face aux évolutions des prix de l'énergie comme ce fut le cas en 2023. C'est pourquoi, afin d'être moins dépendante des variations du marché, la ville veut développer son indépendance énergétique. C'est le cas avec l'agrandissement du réseau de chaleur urbain qui permet de remplacer l'utilisation du gaz dans de nombreux bâtiments. C'est également le cas avec la production de sa propre électricité en autoconsommation. Un projet d'envergure de ce type devrait voir le jour en 2026, les études ayant été menées pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de 4 bâtiments communaux.

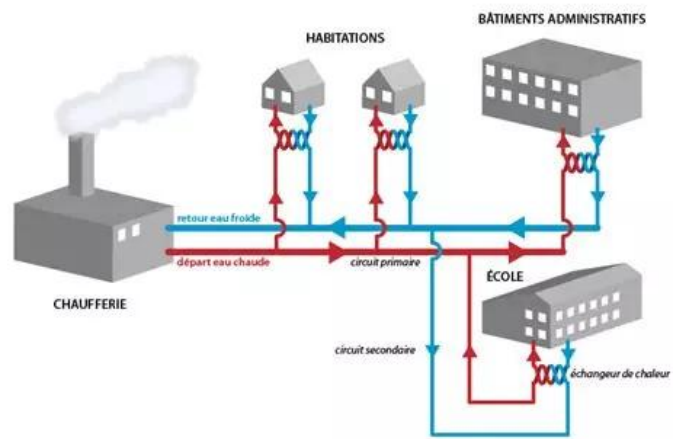
La diminution des consommations ces dernières années s'expliquent aussi au regard du climat exceptionnellement doux. En effet, la consommation des bâtiments correspond majoritairement aux besoins de chauffage, et dépend donc fortement de la rigueur du climat. Les hivers sont de plus en plus doux en raison du réchauffement climatique. Ce constat est visible grâce aux données climatiques (DJU) qui permettent de corriger les consommations, afin de comparer différentes années.



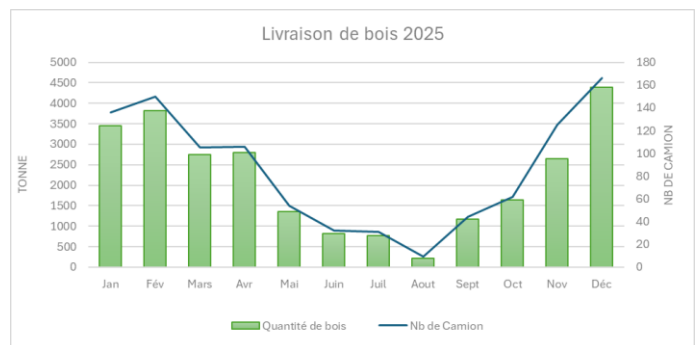
Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
Source : Direction Maintenance Énergie

Le réseau de chaleur : un outil de transition énergétique

Le réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers sur l'ensemble du territoire aixois. Il comprend une unité de production de chaleur située à Encagnane, le long de l'avenue Henri Mouret, ainsi qu'un réseau de distribution dans lequel la chaleur est transportée et qui alimente les bâtiments desservis par le réseau. Sur Aix-en-Provence, ce réseau fournit le chauffage et l'eau chaude sanitaire de bâtiments publics, logements ou bureaux (équivalent à 10 000 logements), y compris de nombreux bâtiments de la ville. Ainsi, plus de 35 000 Aixois bénéficient de cette chaleur, produite localement avec des sources d'énergies renouvelables, à des prix encadrés par la collectivité, permettant d'économiser environ 15% sur la facture énergétique par rapport à une solution classique au gaz.

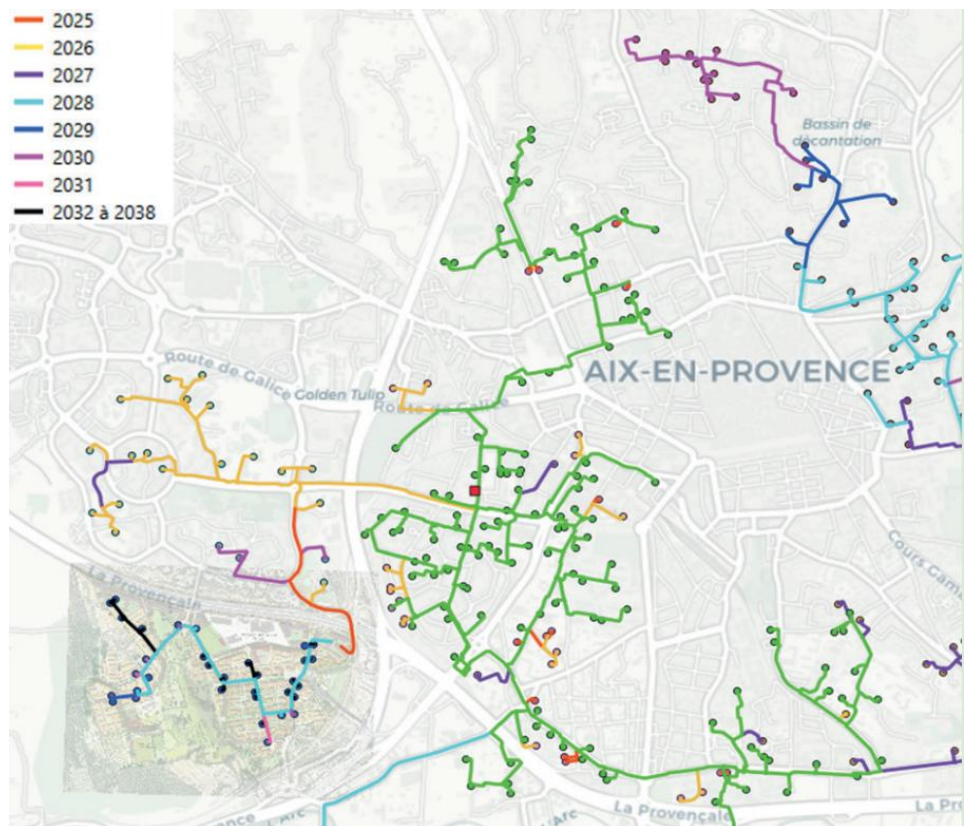


La chaufferie d'Encagnane fonctionne grâce à un mix énergétique constitué principalement de biomasse (plaquettes de bois énergie issues de ressources locales dans un rayon de 80 kilomètres). En 2025, la chaufferie a ainsi produit 92 000 MWh grâce à ce mix énergétique composé à 67% de biomasse, le complément étant assuré par du gaz. Sur l'année cela représente environ 26 000 tonnes de bois importé localement (dans un rayon de 80km autour de la chaufferie). Ce type d'énergie permet de réduire considérablement la consommation de gaz naturel et ainsi éviter le rejet d'environ 18 000 Tonnes de CO₂.



Source : Rapport d'activité 2024 - DSP réseau de chaleur

En 2025 le contrat de DSP a été renouvelé pour y prévoir un doublement de la capacité de ce réseau de chaleur. En effet celui-ci a désormais atteint 100% de sa capacité de production et ne peut plus raccorder de nouveaux bâtiments. Le nouveau contrat prévoit d'exploiter de nouvelles sources d'énergies renouvelables telle que la géothermie, et d'étendre le réseau sur une large partie de la ville afin de raccorder un maximum d'équipements publics et de logements. En parallèle, il est également prévu de déployer un réseau de froid permettant de rafraîchir les bâtiments raccordés en période estival et ainsi réduire l'utilisation de la climatisation traditionnelle.

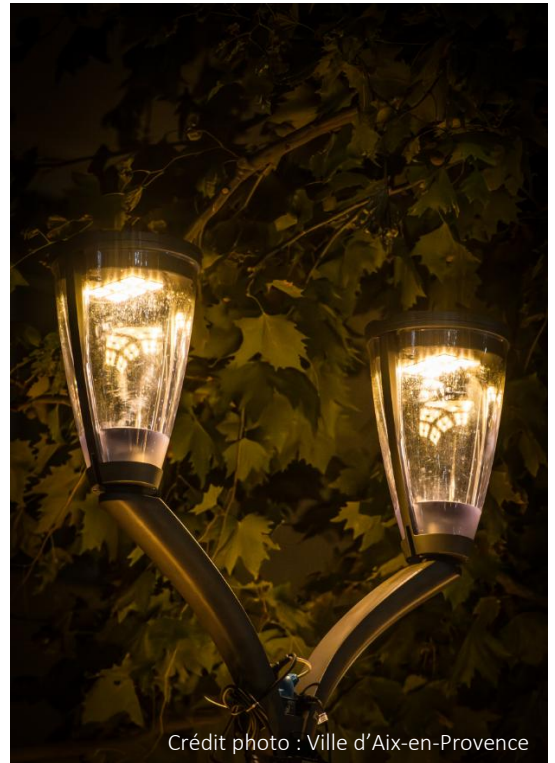


Projet d'extension du réseau de chaleur urbain - Source : ville d'Aix-en-Provence

L'optimisation énergétique de l'éclairage public

Depuis 2017, la ville investit pour relanternier son parc d'éclairage public qui compte plus de 17.000 points lumineux. Le relanternage c'est le fait de remplacer les vieilles ampoules par des LED ce qui permet d'économiser en moyenne 40% d'énergie. Actuellement plus de 11.000 lanternes sont équipées en technologie LED, ce qui représente près de 60% du parc. En plus des économies d'énergie, la technologie LED permet de piloter à distance et réguler l'intensité de la lumière de chaque point lumineux de manière indépendante des autres.

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de sobriété énergétique, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé en 2025 plusieurs expérimentations d'optimisation de l'éclairage public sur différents quartiers du territoire communal : Puyricard, Saint-Mitre / Pey Blanc / Les Granettes et Célony. Ces expérimentations visent à adapter l'éclairage public aux usages réels de l'espace urbain durant la nuit afin de réduire la consommation énergétique, limiter la pollution lumineuse et améliorer la gestion du parc d'éclairage communal.



Crédit photo : Ville d'Aix-en-Provence

Les dispositifs testés reposent principalement sur trois leviers :

- l'extinction nocturne partielle de l'éclairage sur certaines plages horaires,
- la modulation de l'intensité lumineuse des lampadaires selon les secteurs et les besoins,
- l'extinction totale de l'éclairage public sur certains secteurs où cela est techniquement et fonctionnellement possible.

Les premières expérimentations menées sur ces quartiers mettent en évidence des résultats très encourageants en matière de sobriété énergétique. Sur le quartier de **Puyricard**, l'expérimentation portant sur plus de **1 100 points lumineux** a permis d'atteindre une **réduction d'environ 52 % de la consommation énergétique** de l'éclairage public. Sur le quartier **Saint-Mitre / Pey Blanc / Les Granettes**, la comparaison des consommations sur une période équivalente de six mois fait apparaître une **diminution d'environ 80 % de la consommation électrique** sur le périmètre concerné. Une troisième expérimentation a été engagée à **Célony** à partir de juillet 2025 afin de tester ces dispositifs dans un secteur présentant des caractéristiques urbaines spécifiques et d'affiner la méthodologie avant une éventuelle extension du dispositif.

Ces expérimentations confirment le potentiel important de l'optimisation de l'éclairage public comme levier de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Les résultats obtenus permettent d'alimenter la réflexion engagée par la Ville d'Aix-en-Provence en vue d'un **déploiement progressif de ce dispositif à l'échelle de l'ensemble du territoire communal** afin de renforcer la sobriété énergétique et de poursuivre la réduction de l'empreinte environnementale de l'éclairage public.

En activité depuis 2016, la Maison Énergie Habitat Climat (MEHC) est une mission de service public, membre du réseau France Rénov'. Elle accompagne gratuitement les habitants d'Aix-en-Provence et de 16 autres communes du Pays d'Aix, via le pôle énergie du CPIE du Pays d'Aix, dans leur projet de rénovation énergétique. Elle permet aux propriétaires occupants ou bailleurs en maison individuelle ou en copropriété de s'informer sur l'intérêt de rénover son logement ou de connaître les aides mobilisables. En effet, La MEHC a pour rôle premier d'accompagner les porteurs de projets de rénovation énergétique, informer sur les dispositifs et les aides tout en donnant des conseils personnalisés sur les travaux. Elle assure également l'animation territoriale afin de mieux faire connaître ce service public auprès des particuliers mais également des professionnels qu'elle sensibilise aux bonnes pratiques et aide à faire monter en compétence.



Depuis 2023, la mise en ligne de l'outil Loutre qui est un espace numérique gratuit, permet de simplifier et sécuriser les parcours travaux des porteurs de projet. Cet outil numérique, accessible aussi bien aux particuliers et copropriétés qu'aux professionnels référencés, a pour objectif de centraliser les échanges, faciliter la mise en relation entre les professionnels du territoire et les porteurs de projets et les guider à chaque étape pour les orienter vers un projet de rénovation ambitieux.

CHIFFRES CLÉS 2024



+ 1 300

INFORMATIONS SUR
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



+ 1 400

PARTICIPANTS
À NOS
ÉVÉNEMENTS



+ 900

CONSEILS
PERSONNALISÉS



+ 110 000

HABITANTS
ACCOMPAGNÉS
EN ÉCONOMIE
DE FLUX



+ 200

PARTENAIRES DE LA
TRANSACTION
IMMOBILIÈRE



+ 230

PROFESSIONNELS
RÉFÉRENCÉS
SUR LE TERRITOIRE



+ 30

COPROPRIÉTÉS
ACCOMPAGNÉES

Source : CPIE du pays d'Aix

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



14 VIE
AQUATIQUE



15 VIE
TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Ce volet du plan d'actions communal s'inscrit dans le cadre de la **finalité 2 du développement durable** : « *Préserver la biodiversité, protéger les milieux et ressources* » et présente les axes de travail suivants du Plan Local de Développement Durable aixois en matière de transition écologique :

- Mieux connaître et préserver la biodiversité aixoise
- Renforcer la place du végétal en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Faire d'Aix « Ville d'eau », une ville exemplaire en matière de gestion et de protection de cette ressource

Il présente également l'émergence du sujet de la résilience agricole et alimentaire du territoire.

Ce volet, par son large champ d'action autour des enjeux de biodiversité, d'eau, de ressources naturelles... répond notamment aux enjeux d'adaptation au changement climatique. C'est par un rapide bilan sur l'évolution de celui-ci que nous allons introduire ce volet d'actions.

2.1. LE POINT SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITE REGIONALE

Le bilan climatique 2025 s'inscrit dans la continuité du dérèglement climatique

Un bilan climatique 2025 marqué par des records de chaleur répétés

Le bilan climatique 2025 publié par Météo France fait état des chiffres clés suivants :

Avec une température moyenne estimée d'environ 14,0 °C1, l'année **2025 se classera au 4e ou au 3e rang des années les plus chaudes** jamais enregistrées en France depuis le début des mesures en 1900, derrière les années 2022 et 2023, devant 2024.

→ Au cours de l'année 2025, **1 jour sur 2 a enregistré une température au-dessus de la normale** de saison contre 1 jour sur 5 seulement sous la normale, signe de l'évolution rapide de notre climat.

→ 2025 a été marquée par plusieurs épisodes de températures anormalement élevées (mai, juin, août ou encore novembre et début décembre). Les **records de chaleur ont été 10 fois plus nombreux** que les records de froid.

→ L'année 2025 pourrait devenir la deuxième année **la plus chaude à l'échelle planétaire**, d'après l'observatoire européen Copernicus, ex æquo avec 2023, l'année la plus chaude étant l'année 2024, la première à dépasser le seuil symbolique de 1,5 degré d'anomalie positive par rapport à l'ère préindustrielle.

→ Le **cumul de précipitations de l'année 2025 à l'échelle de la France est proche de la normale**, tandis que les premiers mois de 2026 apparaissent comme très excédentaires.

→ La **sécheresse des sols** a concerné au moins **30 % du pays** entre les mois de mai et d'août 2025. Une telle **sécheresse estivale devient un épisode classique**.

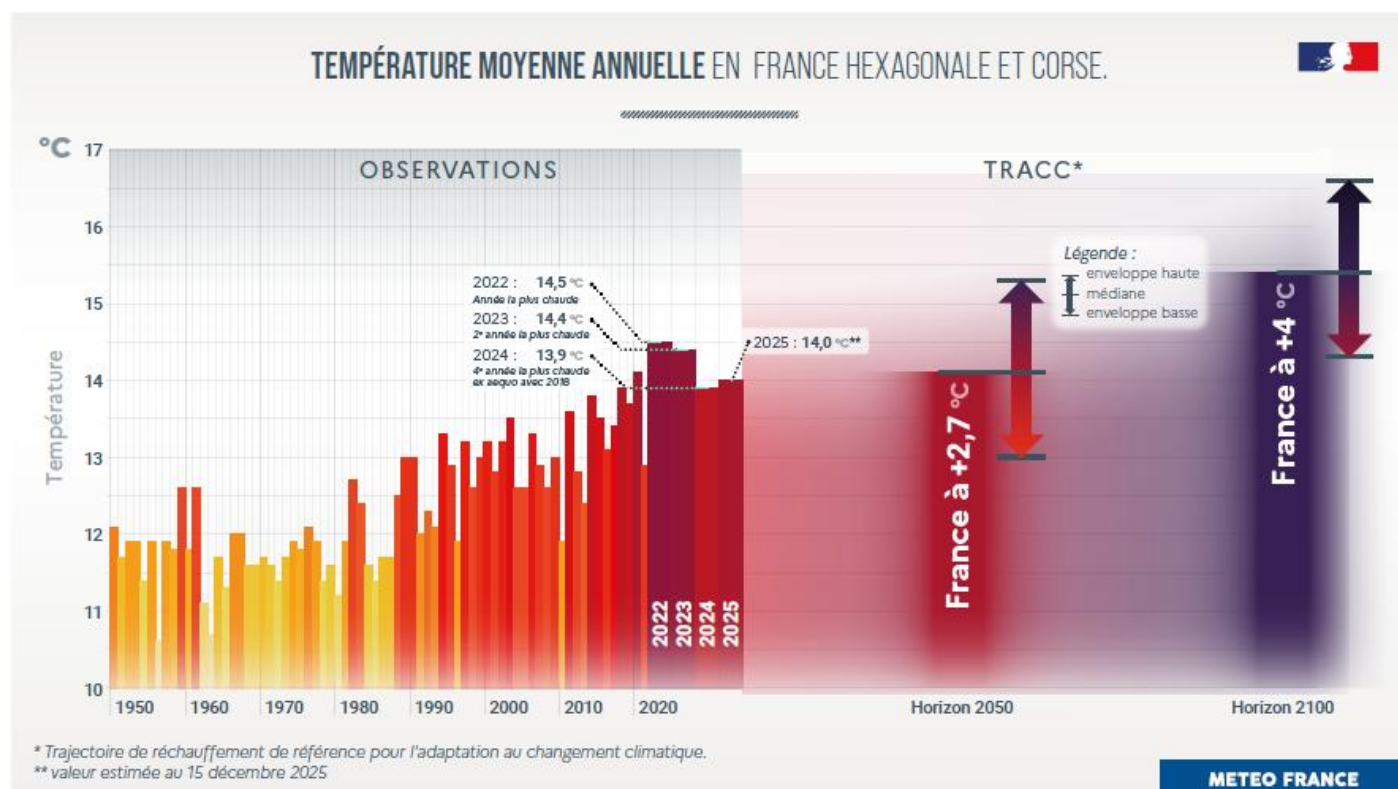
→ L'été 2025 a été **marqué par de violents incendies**, aggravés par les conditions climatiques, comme celui arrivé aux portes de Marseille du 7 au 9 juillet attisé par un mistral violent et celui de Ribaute (Aude) début août, hors normes par sa superficie (11 133 hectares brûlés) et son intensité.

(source : Bilan climatique de l'année 2025, ©MétéoFrance 2025)

La trajectoire de référence d'adaptation au changement climatique pose le cadre des actions à conduire

Par décret en conseil d'état publié le 23 janvier 2026 (décret n°2026-23), la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) en France a posé le cadre stratégique qui définit les niveaux de réchauffement climatique attendus et les actions d'adaptation nécessaires pour faire face à ces changements. Elle est basée sur des scénarios tendanciels et est désormais inscrite dans le Code de l'environnement. La TRACC vise à fournir un référentiel commun pour les acteurs publics et privés afin de construire leurs stratégies d'adaptation au changement climatique. Elle est également intégrée dans le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), qui a pour objectif de mettre en place les actions nécessaires d'ici 2030 pour adapter la France au réchauffement climatique attendu d'ici 2100 (source : ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, février 2026).

Le bilan climatique de l'année 2025 établi par Météo France a été comparé au climat futur tel que projeté dans la trajectoire de référence d'adaptation au changement climatique (TRACC) : dans cette projection climatique, 2025 correspondrait à une année normale en 2050 et une année fraîche en 2100.



Situation de 2025 par rapport à la trajectoire de référence pour l'adaptation au climat futur (source : Bilan climatique de l'année 2025, ©MétéoFrance 2025)

Une stratégie régionale biodiversité pour 2025-2035



La région Sud, chef de file « Biodiversité » et l'Etat, pilotent la stratégie régionale Biodiversité en collaboration étroite avec l'Agence Régionale Biodiversité Environnement ARBE, l'OFB Office Français de Biodiversité et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Celle-ci vient d'être révisée et reconduite pour la période 2025-2030 (ci-contre). La commune d'Aix-en-Provence continue de développer ses partenariats techniques et scientifiques avec ses partenaires sur les enjeux de biodiversité et mobilise des financements et des collaborations scientifiques et techniques pour s'inscrire dans ces objectifs. Il est en effet désormais démontré en Région, que dès-lors que des mesures de restauration des écosystèmes et de baisse des pressions anthropiques sont mises en place et suivies sur le long terme, des résultats positifs sur les populations et les écosystèmes sont mesurés. Aix-en-Provence s'inscrit dans ces dynamiques via son plan d'actions.

2.2. MIEUX CONNAITRE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE AIXOISE

L'acquisition des connaissances sur la biodiversité communale se poursuit



L'Atlas de la Biodiversité Communale aixois, dont la réalisation a été pilotée par le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville et soutenue pendant deux ans par l'Office Français de la Biodiversité a été publié en 2023 et diffusé depuis à plus de 6000 exemplaires. Une page de téléchargement reste disponible sur le site internet de la Ville d'Aix.

L'Atlas de la Biodiversité Communale aixois s'est particulièrement intéressé à la biodiversité des espaces d'interface entre les milieux naturels et urbains, les premiers étant largement inventoriés et connus, les seconds beaucoup moins. Cela reste ainsi à ce titre un outil de sensibilisation pour les services, les partenaires et le public et qui fut l'acte fondateur d'une stratégie communale transversale sur la biodiversité, désormais pilotée conjointement par le Muséum d'Histoire Naturelle et la Direction Développement Durable et Stratégies de la Ville.

Agents et étudiants mobilisés pour continuer à améliorer les connaissances naturalistes

Les agents de la Ville, dont les métiers interfèrent avec les enjeux de biodiversité, sont régulièrement invités à des formations en lien avec ce sujet. Cette année, une nouvelle formation sur les chauves-souris a été proposée à nos collègues des espaces verts, de l'éclairage public, des bâtiments communaux et la cause animale.



La Ville d'Aix-en-Provence, par le biais de son Muséum d'Histoire Naturelle, sollicite également des étudiants en formation, afin de leur confier des missions d'inventaires. Elle vient ainsi de conventionner par délibération (DL.2025-529) avec le lycée agricole de Valabre « Campus Nature Provence ». C'est un établissement public d'enseignement agricole qui dispense des formations générales technologiques et professionnelles allant jusqu'au BTS. Pour valider leur diplôme BTS « Gestion et Protection de la Nature » les

étudiants doivent réaliser sur deux ans un projet tutoré « instruire un projet de gestion environnementale et de protection de la nature ».



Végétation des berges de l'Arc ou « ripisylve » (crédit photo Menelik)

Les terrains communaux du bord de l'Arc entre les ponts Frédéric Rosa et Arnaud Beltrame présentent une forêt riveraine de cours d'eau de qualité avec de forts enjeux de biodiversité pressentis. Ce périmètre est inclus dans le programme de la trame noire qui prévoit une réduction de la pollution lumineuse sur ces deux

ponts. Afin de mieux connaître la qualité de la ripisylve de l'Arc, le Muséum a ainsi proposé à six étudiants une mission d'inventaire des arbres présents sur les rives de l'Arc. Après avoir cartographié et diagnostiqué les arbres, les étudiants appliqueront un protocole standard en vue de calculer des indices de biodiversité potentielle. A l'issue de leur travail, ils proposeront des mesures de gestion et d'aménagement pour la biodiversité, permettant ainsi à la Ville de poursuivre ses engagements en faveur des trames turquoise.



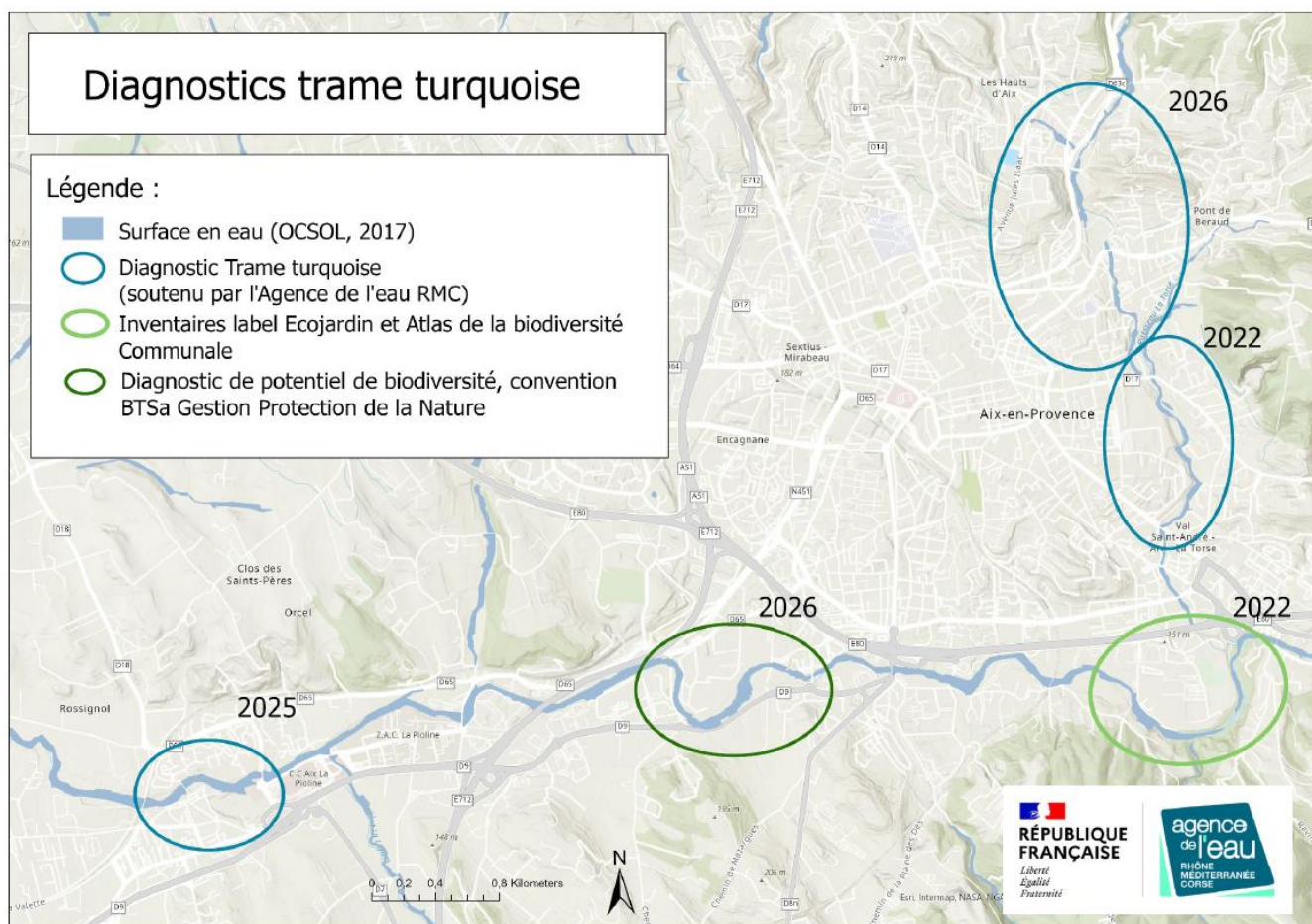
IUAR : Cette année, le partenariat avec les étudiants de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional a porté sur la thématique suivante : « Aix-en-Provence : la marche au service d'une planification des continuités écologiques et paysagère des quartiers périphériques ».



Enfin, un partenariat avec les éco-délégués du lycée Cézanne a été mis en place avec un encadrement du Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville : au programme des inventaires participatifs dans la cour et une participation aux ateliers de concertation sur les aménagements de restauration de la Torse ce printemps 2026.

La trame turquoise comme cadre d'action « biodiversité » pilote et partenarial de la Ville

Les enveloppes de trame turquoise, définies comme les zones où les enjeux des trames bleues et vertes se recoupent et qui répondent aux besoins des espèces qui ont une partie de leur cycle de vie inféodé à l'eau, ont fait l'objet d'inventaires en accompagnement des projets de restauration des berges de la Torse et de l'Arc dans les zones de promenades communales aux abords des cours d'eau.



Zones d'inventaires de la trame turquoise (carte MHN, 2025, Chloé DUQUE)

Les enveloppes de trames turquoise ainsi définies, permettent une progression très importante des connaissances sur les milieux considérés et déclenchent les possibilités de financement à hauteur de 70 à 80% de l'ensemble des études et travaux conduits qui permettent d'améliorer la situation écologique tout en intégrant les usages des sites.



Au vu des enjeux de pollution lumineuse relevés sur les cours d'eau aixois dans le cadre du diagnostic de la trame noire métropolitaine et en déclinaison opérationnelle de l'Atlas de la Biodiversité Communale, un projet de « trame noire fluviale » le long de l'Arc et de la Torse, a vu le jour avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et le partenariat technique du CEREMA et du Groupe Chiroptères de Provence GCP, qui œuvre à la mise en œuvre régionale des plans de protection des chauves-souris.



Pourquoi une trame noire « fluviale » ? Parce que les cours d'eau sont de véritables « autoroutes » pour les espèces animales par les continuités écologiques qu'ils permettent et qu'il existe une réglementation en interdisant l'éclairage et ce, depuis 2018.

Panneaux implantés sur les sites ciblés en 2025 par les travaux de réduction de la pollution lumineuse (crédit photo Ville d'Aix)

Les zones inventoriées dans le cadre de l'ABC, se sont en effet révélées notamment comme particulièrement riches en chauves-souris, toutes protégées. La pollution lumineuse provoquant une rupture des continuités écologiques nocturnes, il s'agit d'adapter progressivement les éclairages publics et ceux des terrains sportifs afin de respecter l'interdiction d'éclairage des cours d'eau (ce qui constituera de plus une source d'économies d'énergie), tout en travaillant sur la santé des boisements des berges ou « ripisylve ».

Pour la deuxième année consécutive, un stagiaire de master 2 en écologie, est venu renforcer l'équipe du Muséum et a poursuivi les inventaires.

3 nouvelles espèces de chauves-souris identifiées à Aix



Dans le cadre des inventaires et du suivi de biodiversité réalisés au titre des trames noire et turquoise, trois nouvelles espèces de chauves-souris ont été recensées à Aix en 2025 :

- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*, photo ci-contre), il est indiqué comme lucifuge, c'est-à-dire qu'il fuit la pollution lumineuse, c'est un signal positif de l'avoir inventorié proche de la Torse.
- Le Murin de Capaccini (*Myotis capaccini*) qui est une espèce glanant les insectes aquatiques et qui est inféodée aux masses d'eau.
- Le petit Murin (*Myotis blythii*) apprécie les milieux ouverts et hautes herbes et chasse sauterelles et gros insectes.

Oreillard Roux, espèce lucifuge, nouvellement inventoriée à Aix (crédit photo : Ludovic Jouve)

Le caractère « pilote » du déploiement de la trame noire fluviale aixoise, impose un avancement par expérimentations successives. En effet, si les niveaux d'éclairage réglementaires sont systématiquement calculés et bien maîtrisés par les éclairagistes, il est en revanche beaucoup plus inhabituel de leur demander de modéliser et de prévoir du matériel qui permet d'éviter d'éclairer les zones à enjeux écologiques et ce, même en l'existence d'une réglementation qui l'impose. Du matériel spécifique est ainsi testé et les performances d'éclairage mesurées après la pose afin de vérifier le rendu en situation réelle par rapport à la modélisation.



Eclairage public adapté sur le chemin de la cible longitudinal à l'Arc : avant / après (crédit photo ville d'Aix)

- Adaptation de l'éclairage public le long du chemin de la Cible (Arc de Meyran) -

AVANT :

- 14 sources lumineuses
- Eclairage nocturne permanent
- Technologie Sodium haute pression
- Flux lumineux débordant largement sur la ripisylve éclairant jusqu'au cours d'eau

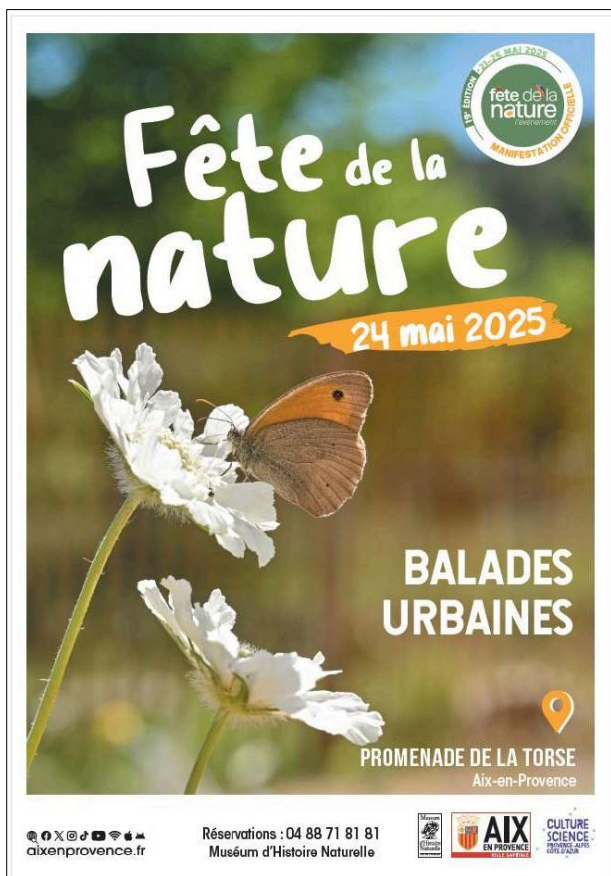
APRES :

- 14 sources lumineuses (inchangé, pose sur mâts existants)
- Eclairage sur détection
- Technologie Led de couleur ambrée (2000K)
- Flux lumineux maîtrisé et non débordant sur la ripisylve et le cours d'eau

=> PERSPECTIVES 2026

Le retour d'expérience conduit sur les dispositifs d'éclairage adaptés sur la Torse va permettre de préparer et d'améliorer les solutions à mettre en place sur l'Arc et les ouvrages d'art le traversant tandis que la présence et le comportement des chauve-souris (choisies comme espèce cible car elles réagissent rapidement aux changements de leur environnement), est en cours d'évaluation à la suite des premiers travaux conduits.

Le Muséum hors les murs : des évènements, des ateliers et des conférences toute l'année



Pour la deuxième année consécutive, la **fête de la Nature**, s'est déroulée sous la forme de balades urbaines aux abords de la Torse : 13 balades différentes avec 34 départs et 1 concert.

361 personnes ont participé en 2025 aux 13 balades urbaines différentes et au concert proposés :

- Feuillus, velus, les maternelles chantent la nature
- A la découverte de la biodiversité ordinaire près de chez vous
- A la recherche des oiseaux et à l'écoute de leur chant
- A la découverte des libellules et demoiselles de la torse
- Voyage au pays des fleurs
- Explorons la friche à la recherche des coléoptères
- A la découverte de la rivière et de la forêt des rives
- Les capacités extraordinaires des araignées
- Regards sur la nature
- Les petites bêtes des parcs et jardins
- La course au miel
- Rock'n'Torse
- Botanique et lichens
- Découverte des papillons de jour

Fête de la science : plus de 1800 personnes accueillies dans ce cadre au parc Saint-Mitre le 4 octobre 2025, sur le thème de toutes les formes d'intelligences.

Un programme mensuel de conférences sur des sujets scientifiques éclectiques :

- L'aqueduc romain de la Traconnade
- Les parasites manipulateurs de l'Arc
- Le changement climatique en forêt méditerranéenne
- Le retour du loup en Provence et son écologie à la Sainte-Victoire
- Connaître la conure mitrée aixoise (perroquet d'Amérique du sud), une jolie espèce exotique pas si envahissante
- Les cultures interspécifiques humains – éléphants d'Asie
- Les œufs de dinosaures
- Le rocher du Dragon
- Le métier de paléontologue
- Les dinosaures de Provence



=> PERSPECTIVES 2026

Reconduction des projections, des inventaires participatifs, des interventions dans les écoles, des visites tous publics... Ces opérations sont notamment possibles grâce aux médiations du Muséum recentrées sur les sujets de biodiversité et au maintien du poste de la chargée de Mission au sein du Muséum, désormais en charge des trames écologiques (turquoise et noire) et des suivis naturalistes en bords de cours d'eau grâce à des financements de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Aix accueille sa troisième Aire Terrestre Educative

Les actions de médiation scientifique du Muséum, ont été recentrées autour des questions de biodiversité depuis 2023, à la fois en s'appuyant sur les résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale et en permettant d'enrichir celui-ci grâce aux études et partenariats mobilisés.

Des ateliers à destination des publics scolaires et hors temps scolaires sur la thématique de la biodiversité sont ainsi programmés et un accompagnement des enseignants s'engageant dans la mise en place d'une Aire Terrestre Educative est désormais formalisé.

L'école élémentaire Daudet a été la première à initier une Aire Terrestre Educative aixoise sur une parcelle communale du Roc Fleuri, puis une classe de première du lycée Zola sur une parcelle des bords de l'Arc et cette année, c'est au tour du collège Muriel Hurtis du Jas de Bouffan d'être accompagné pour la mise en place de son ATE au sein du parc Gilbert Vilers.

Ce sont par ailleurs, 528 élèves et leurs accompagnateurs qui ont fréquenté les ateliers biodiversité du Muséum en 2025 avec des thèmes variés : des ateliers insectes, chaîne alimentaire, de la fleur au fruit..., découverte des papillons dans le cadre des mini-PUPs (Parcs Urbains à Papillons).

En complément, 145 enfants ont bénéficié des animations du Muséum, sur des ateliers hors temps scolaire. Une animation sur les « chauves-souris, demoiselles de la nuit » est désormais également proposé en lien avec le projet municipal de trame noire fluviale.

Aix fait son bilan après 4 ans d'engagement comme « Territoire Engagé pour la Nature »



Au terme de 4 ans d'engagement dans le label national « Territoire Engagé pour la Nature » coordonné au niveau régional par l'ARBE (Agence Régionale Biodiversité Environnement), la commune a reçu le jury pour une journée de visite-bilan le mardi 2 décembre 2025.

L'avis du jury reçu le 6 mars 2026, souligne la progression de la commune dans l'appropriation des enjeux de biodiversité et la transversalité de l'approche amorcée.



Visite du jury « territoire engagé pour la Nature » le 2 décembre 2025 (crédit photo Ville d'Aix)

=> PERSPECTIVES 2026

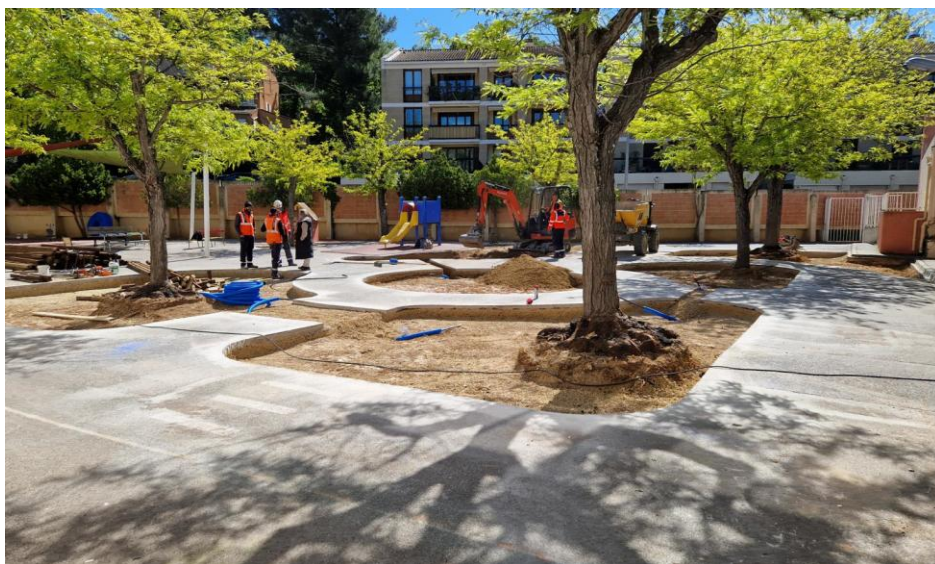
Une nouvelle période d'engagement 2027-2030 va s'ouvrir dans le cadre du démarrage de la nouvelle mandature municipale, un nouveau dépôt de dossier doit être constitué au deuxième semestre 2026 et déposé auprès de l'ARBE Agence Régionale Biodiversité Environnement afin de formaliser la poursuite des axes d'action prioritaires de la commune en matière de biodiversité.

2.3. RENFORCER LA PLACE DU VEGETAL EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est amplifié par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et la faiblesse de la végétalisation. Dans ce cadre, la ville a identifié ses cours d'écoles comme zones stratégiques à traiter prioritairement afin de limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels.

Finalisation de l'objectif des 100 % de cours d'écoles végétalisés en 2026

Dans le cadre du plan « *Bien vivre à l'école* », l'objectif très ambitieux de réhabiliter 100 % des cours d'écoles à l'échelle du mandat 2021-2026 a été atteint : l'ensemble des cours des 76 écoles a été traité. La cour de l'école du Val Saint-André a fait l'objet de la visite du jury Territoire Engagé pour la Nature en décembre dernier. L'aménagement, après deux ans d'existence, est parfaitement intégré et respecté par les enfants. Les massifs ne sont pas piétinés et les élèves utilisent les petits plots de bois pour les traverser de façon ludique.



Ecole du Val Saint-André 260m² désimperméabilisés et végétalisés en 2024 (crédit photo ville d'Aix)

La cour du Val Saint-André fait 1200m² dont 145m² étaient déjà végétalisés. Dans le cadre des travaux ce sont 260m² supplémentaires qui ont été traités, ce qui représente désormais 1/3 de la superficie de la cour. Le retour d'expérience général démontre d'ailleurs que ce sont en moyenne 30% des superficies des cours sont « végétalisables » et désimperméabilisables » pour rester compatibles avec les usages intensifs qu'en font les élèves.

De même, il est constaté que les cours végétalisés sont plus apaisés et moins « genrés », les filles s'appropriant davantage les lieux.



Ecole du Val Saint-André, après travaux (crédit photo ville d'Aix)

POINT D'ÉTAPE
PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES
2021 À 2024

2021	2022	2023	2024
13 COURS D'ÉCOLES	15 COURS D'ÉCOLES	13 COURS D'ÉCOLES	14 COURS D'ÉCOLES
3450 M ² D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS ET RESTITUÉS	1650 M ² D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS ET RESTITUÉS	3000 M ² D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS ET RESTITUÉS	150 M ² D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS ET RESTITUÉS
3670 M ² DE SURFACE DÉSIMPÉRMÉABILISÉE	5200 M ² DE SURFACE DÉSIMPÉRMÉABILISÉE	3350 M ² DE SURFACE DÉSIMPÉRMÉABILISÉE	4800 M ² DE SURFACE DÉSIMPÉRMÉABILISÉE
55 ARBRES PLANTÉS	39 ARBRES PLANTÉS	80 ARBRES PLANTÉS	50 ARBRES PLANTÉS

BILAN 2025 DES 21 DERNIÈRES COURS VÉGÉTALISÉES :

FÉVRIER 2025	PÂQUES 2025	ÉTÉ 2025	AUTOMNE 2025
6 COURS MATERNELLE LES PLATANES ÉLÉMENTAIRE LES PLATANES MATERNELLE COUTHERON ÉLÉMENTAIRE COUTHERON ÉLÉMENTAIRE LES FENOILLÈRES MATERNELLE ROCHER DU DRAGON	4 COURS MATERNELLE SEXTIUS ÉLÉMENTAIRE SEXTIUS ÉLÉMENTAIRE ALBÉRIC LAURENT MATERNELLE PAGNOL	7 COURS MATERNELLE CHATEAU DOUBLE ÉLÉMENTAIRE CHATEAU DOUBLE ÉLÉMENTAIRE PRÉVERT MATERNELLE PEISSON MATERNELLE ROI RENÉ MATERNELLE 3 SAUTETS MATERNELLE LA TORSE	4 COURS MATERNELLE GRASSI ÉLÉMENTAIRE SIMONE VEIL MATERNELLE SIMONE VEIL ÉLÉMENTAIRE LES LAUVES

EN 5 ANS

76 COURS TRAITÉES
224 ARBRES PLANTÉS
17 455 M² DE SURFACE DÉSIMPÉRMÉABILISÉE
11 250 M² D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS ET RESTITUÉS
18 TERRAINS DE SPORT CRÉÉS

=> PERSPECTIVES 2026

Suite au retour d'expérience de 5 ans de végétalisation des cours d'écoles, une « clause de revoyure » et des moyens spécifiques sont désormais alloués au suivi, à l'entretien et à l'amélioration des cours végétalisées. Par exemple, des ceinturages de fosses d'arbres par des sections de bois sont mis en place afin de davantage contenir les copeaux et faciliter l'entretien, les plantes grimpantes abîmées par les piétinements sont renouvelées et désormais protégées par des ganivelles...

La conversion des espaces végétalisés pour plus de résilience



Le fleurissement annuel est abandonné au profit de plantations vivaces à caractère méditerranéen (crédit photo ville d'Aix)

Une conversion graduelle des espaces verts de pelouses stériles ou des îlots dédiés au fleurissement annuel en prairies parsemées de massifs de vivaces méditerranéennes, sobres en eau et soutenant la biodiversité locale est progressivement opérée. A cela s'ajoutent la systématisation de méthodes de paillage végétal (mulching), une tonte différenciée (une herbe plus haute est plus résistante à la sécheresse...) et plus tardive et le remplacement de l'arrosage par aspersion par un système de goutte à goutte.

=> PERSPECTIVES 2026

Onze ronds-points et un terre-plein central en espaces verts engazonnés ont été programmés sur 2025-2026, ce qui représente une surface supplémentaire en conversion de 4500m². Cinq ronds-points ont été traités en 2025, 7 sont en cours de conversion et programmés en 2026.

Le patrimoine arboré aixois à l'épreuve du changement climatique

Les plantations d'arbres :

2020 : 315

2021 : 236

2022 : 744 (dont 439 AirFresh)

2023 : 457

2024 : 262

2025 : 334

Soit un total de 2348 arbres

2348 arbres ont été plantés en 5 ans par la ville (parcs, espaces verts, voiries et cimetières) soit l'objectif atteint de 2000 nouveaux arbres de taille adulte plantés en milieu urbain annoncé à l'échelle du mandat.

La Ville a de plus opéré ces dernières années une grande diversification de sa palette végétale arborée : nous sommes passés de 10 à 67 essences différentes et ce, afin de limiter les alignements mono-spécifiques très vulnérables en termes de maladies (cas du chancre coloré du platane par exemple) et tester les essences qui seront les plus résistantes au bouleversement des conditions climatiques. Sur 2024, ont été testées 16 nouvelles essences et 35 sur 2025. Les essences plantées sont désormais indiquées sur les tuteurs

des arbres tandis qu'un code couleur indique l'année de plantation. Ces mesures permettent de faciliter le suivi des arbres et de sensibiliser le public sur les différences essences testées.

Le taux moyen de perte des jeunes arbres sur les cinq dernières années se situe autour de 3,6% alors que les taux de perte moyens admis sur les plantations d'arbres sont usuellement de 5 à 10%, la Ville se situe donc dans la fourchette basse malgré des conditions de sécheresse importantes ces dernières années. L'ensemble de la soixantaine de sujets perdus après plantation a été remplacé cet hiver ou le sera au prochain.

Les arbres nouvellement plantés sont surveillés et arrosés individuellement durant leurs premières années afin de faciliter leur démarrage et aider à un enracinement profond. En 2025, l'arrosage a démarré dès le mois de mai et a concerné 1497 arbres : cela a représenté 9541 passages et un volume de 1648m² d'eau. Si les jeunes arbres sont particulièrement suivis, les arbres malades ou vieillissants le sont également, ainsi entre 200 et 300 expertises d'arbres sont conduites chaque année sur les arbres douteux ou présentant un risque pour les usagers (chute de branches ou déracinement).

Le chancre coloré du platane, fait également l'objet d'un suivi particulier et 2000 des 3000 platanes que compte la Ville sont contrôlés par roulement chaque année. En 2024, il n'y a pas eu d'abattage lié au chancre tandis qu'en 2025, des foyers sont apparus où se sont réactivés et 12 abattages sont intervenus avec un foyer actif sur les magnifiques alignements au sein de la promenade de la Torse. Les foyers de chancre font l'objet de déclarations obligatoires et l'abattage est prescrit par arrêté préfectoral.

La poursuite du déploiement de la gestion différenciée et écologique des parcs publics

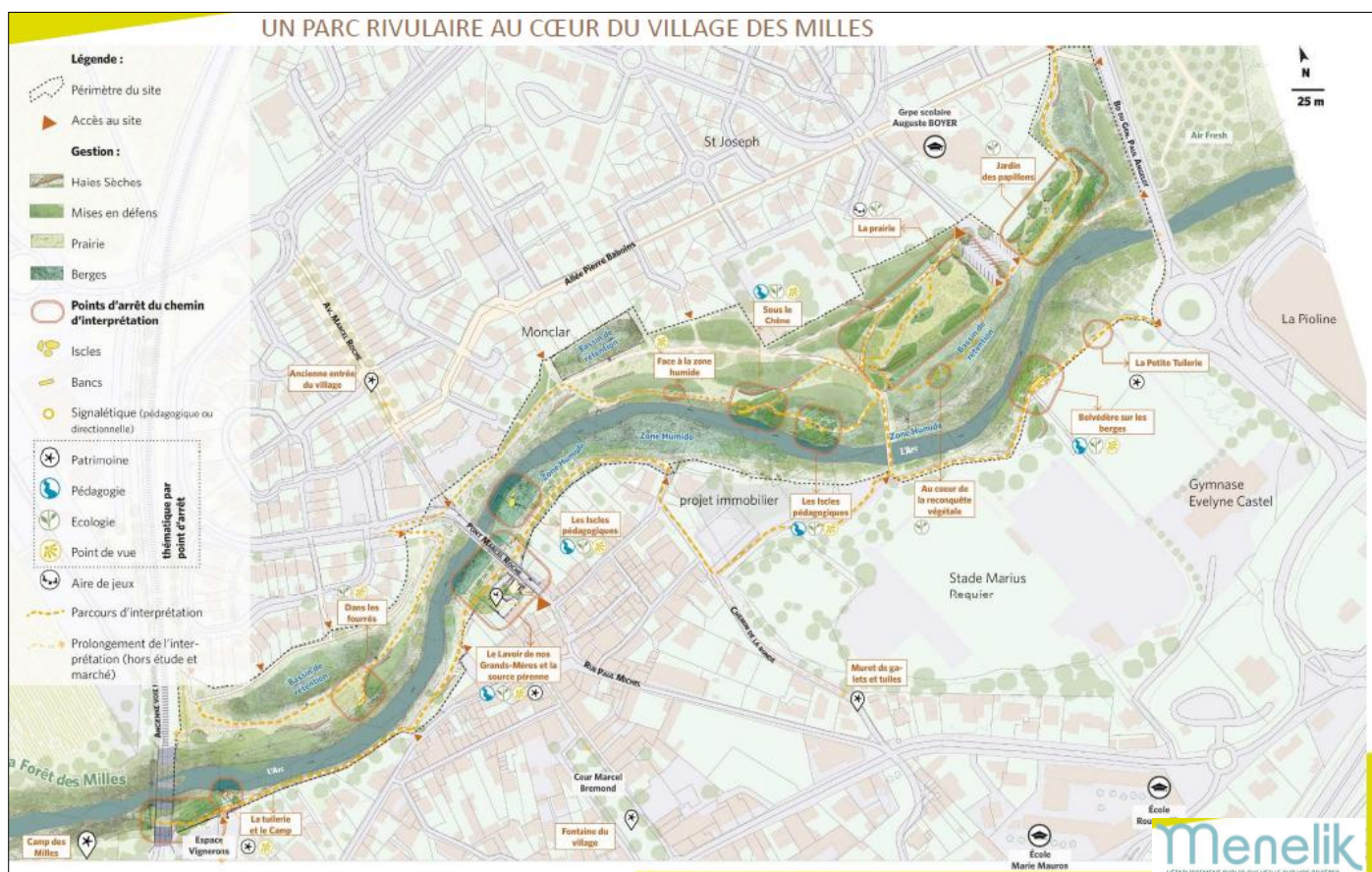
Après le parc Christine Bernard, la labellisation « Eco-jardin » de la promenade de l'Arc aux Milles est en préparation

Le label éco-jardin du parc Christine Bernard, renouvelé pour la 2ème fois, a permis une progression notable des modalités de gestion : la fauche raisonnée et tardive continue à y être conduite, ce qui permet d'apporter gîte et couvert aux pollinisateurs et une hauteur de coupe supérieure est pratiquée afin d'augmenter le stockage de l'eau dans les sols. Ce parc accueille également le premier Parc Urbain à Papillons aixois qui est suivi dans le cadre d'un partenariat scientifique avec le Laboratoire Population Environnement Développement LPED de Aix-Marseille Universités et ce, depuis sa création.



Le parc Christine Bernard, labellisé Eco-jardin et espace pilote dans la gestion écologique des parcs et promenades aixoises (crédit photo Ville d'Aix)

Les inventaires écologiques (études faune-flore 4 saisons) viennent de se terminer sur le secteur de la traversée de l'Arc aux Milles. Ces inventaires ont permis de caractériser les espèces à enjeux en vue de la restauration des berges de l'Arc par l'EPAGE Menelik par des moyens de génie écologique. Ils sont mutualisés pour alimenter les données nécessaires aux travaux de restauration des berges de l'Arc aux Milles et aux pratiques d'éco-gestion à renforcer sur la promenade. Ces inventaires sont également une pièce constitutive du dossier de labellisation à venir de la promenade de l'Arc aux Milles. Les différents parcs et promenades proches des cours d'eau sont stratégiques afin de renforcer les pratiques d'éco-gestion, la bonne santé des cours d'eau aixois et de préserver ces espaces riches en biodiversité et parcours de fraîcheur pour les aixois.



Extrait de l'avant-projet du parc rivulaire au village des Milles (EPAGE Menelik)

=> PERSPECTIVES 2026

Le projet de restauration des berges de l'Arc aux Milles est en voie de finalisation et entame son parcours réglementaire, porté par l'EPAGE Menelik, gestionnaire des rivières du bassin versant. Un plan de gestion concerté et partagé avec la commune est également en cours de formalisation et permettra dès les travaux réalisés (au plus tôt à l'hiver 2027-28) de gérer les berges et la promenade renaturées au bénéfice du cours d'eau et de la biodiversité tout en modérant le risque inondation et en favorisant la végétation et un espace de fraîcheur renforcé au bénéfice des usagers de la promenade et des élèves des 3 écoles du village avec un parcours pédagogique conçu pour mieux connaître et respecter la rivière.

2.4. FAIRE D'AIX « VILLE D'EAU », UNE COMMUNE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION ET LA PRESERVATION DE CETTE RESSOURCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme cadre sur l'eau (délibération en conseil municipal du 13 décembre 2022) visant à faire d'Aix « ville d'eau » une commune exemplaire dans la gestion de cette ressource et des milieux aquatiques associés, le plan d'action construit en 4 axes est poursuivi :

- => **Economiser la ressource** : un plan pluriannuel d'économie d'eau et de préservation de la ressource dans une logique de partage des usages
- => **Infiltrer les eaux de pluie** : La gestion durable des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols dans un objectif de lutte contre les îlots de chaleur urbains
- => **Renouer avec nos rivières** : La préservation des cours d'eau, de leurs espaces de bon fonctionnement et de la biodiversité associée
- => **Sensibiliser tous les publics** : un volet de sensibilisation tous publics et un volet d'éducation à l'environnement et au développement durable centrés sur ces différents enjeux autour de l'eau

Un temps fort de la gouvernance autour des questions de la ressource en eau en 2025

Le SAGE révisé de l'Arc finalise son parcours réglementaire

LE NOUVEAU SAGE EN 4 DÉFIS

Le nouveau SAGE comprend une multitude d'actions qui répondent à 4 grands défis :

- Avoir des trames bleue (la rivière et les milieux aquatiques), verte (la végétation qui la borde) et brune (les sols) fonctionnelles. Autrement dit : des cours d'eau en bon état, une végétation qui préserve la biodiversité, des sols de qualité qui jouent leur rôle de séquestration du carbone, infiltrer les eaux pluviales, alimentent les nappes, etc.
- Favoriser l'adaptation au changement climatique en adoptant la sobriété foncière : désimperméabiliser les sols, préserver les espaces agricoles et les forêts, etc.
- Faire revenir les cours d'eau en ville : les valoriser, les protéger, les intégrer aux projets d'aménagements pour qu'ils puissent aider les villes à s'adapter au réchauffement climatique.
- Instaurer un dialogue et une solidarité entre plusieurs acteurs pour protéger les cours d'eau.

La révision du SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pilotée par l'EPAGE Menelik a été approuvée en CLE Commission Locale de l'Eau le 5 février 2026.

En 2025, le processus a suivi son cours conformément aux obligations réglementaires afférentes.

Ainsi, le 4 avril 2025, il a obtenu un avis favorable du Comité d'agrément de bassin Rhône-Méditerranée-Corse. En parallèle, il a été examiné par plusieurs assemblées (collectivités, services de l'État, chambres consulaires, comités, fédérations diverses...) entre février et juin. La Ville a délibéré positivement avec réserves (sur l'usage thermal et la géothermie, et demandé une précision dans la rédaction des règles) le 28 mars 2025 (DL.2025-119). Puis du 19 novembre au 19 décembre 2025, c'est le grand public qui a été invité à donner son avis via une consultation en ligne.

=> PERSPECTIVES 2026

Le SAGE révisé doit à présent être pris en main par toutes les parties prenantes car il modifie substantiellement l'approche du cours d'eau et la façon d'intégrer les enjeux qui y sont liés. L'EPAGE Menelik a ainsi structuré une cellule animation du SAGE avec 3 personnes dédiées afin d'accompagner cette appropriation. Le PLUi devra également être mis en compatibilité avec le SAGE révisé sous 3 ans

Les 4 grands défis du SAGE de l'Arc révisé (source Menelik)



300 000 m³ d'économie d'eau annuelle : c'est l'objectif estimé à atteindre par rapport à l'année de référence 2022 soit l'équivalent de 120 piscines olympiques ou la consommation de 2500 foyers aixois (sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 120m³).

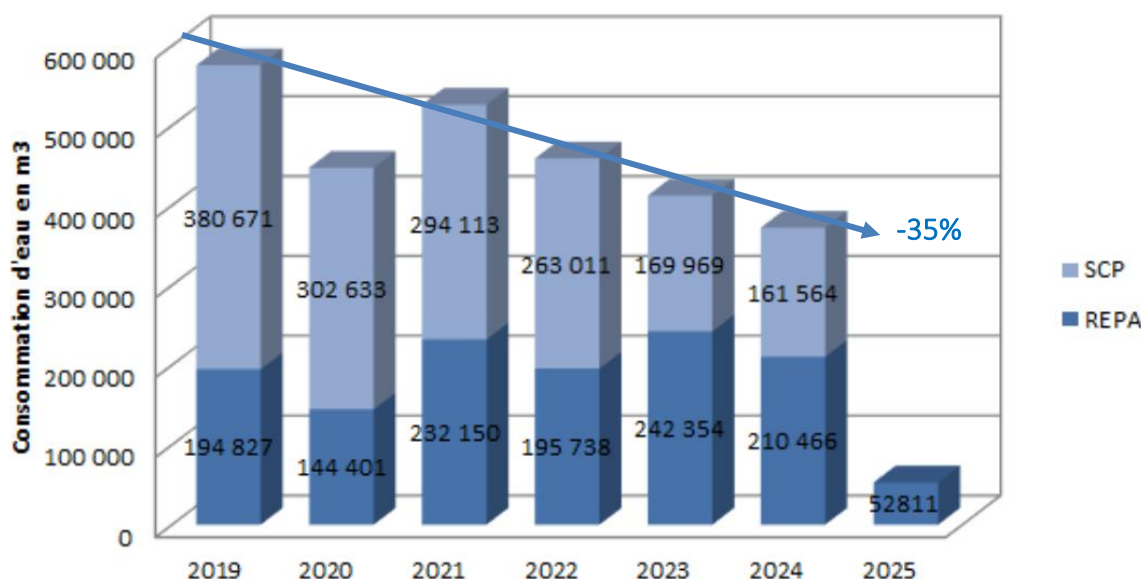
Le gisement d'économie d'eau potentiel calculé transversalement cette année-là grâce à un travail conjoint des différents services de la Ville a permis de mobiliser un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 50% des études et travaux prévus grâce au déploiement d'un programme pluriannuel de travaux et d'accompagnement aux changements de comportement. Cet objectif a été réaffirmé lors du Comité de Pilotage « Eau » transversal du 20 septembre 2024 et a appuyé la nécessité d'un poste dédié au pilotage de ce plan de sobriété en eau. Le recrutement, avec un appui financier de l'Agence de l'Eau a été conduit en 2025 et une chargée de mission dédiée (économe de flux EAU) vient de prendre son poste le 9 mars 2026 afin de piloter le plan de sobriété en eau communal.



Les plans d'actions des trois plus gros secteurs consommateurs d'eau (hors piscines municipales) que sont les espaces verts (35%), les bâtiments communaux (25%) et les fontaines (17%) ont chacun mis en place une stratégie d'économie d'eau dont les premiers résultats sont présentés ci-après.

Un tiers d'économies d'eau d'arrosage aux espaces verts depuis 2019

576 518 m³ consommés pour l'arrosage des espaces verts en 2019 (tous fournisseurs d'eau confondus) et 372 030 m³ en 2023, soit plus de **204 488 m³ économisés** par an par rapport aux consommations de 2019 et ce, malgré l'augmentation continue des superficies d'espaces verts.



Evolution à la baisse des consommations d'eau des espaces verts (source : direction des espaces verts, paysages, biodiversité)

NB : Les consommations d'eau de la Société du Canal de Provence ne sont pas encore connues pour 2025 en raison d'un décalage des périodes de facturation

Les deux fournisseurs d'eau de la Ville d'Aix-en-Provence sont la REPA Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'eau potable et la Société du Canal de Provence pour l'eau brute.

Les consommations d'arrosage des espaces verts diminuent régulièrement pour atteindre désormais **-35%**. Cette baisse régulière s'explique par le programme de conversion des espaces verts engazonnés arrosés par asperseurs en massifs de plantes vivaces méditerranéennes en goutte-à-goutte. Les pelouses ne sont plus arrosées, tondues moins ras pour préserver davantage l'humidité des sols et leur jaunissement estival est désormais bien mieux accepté.

Ces évolutions à la baisse résultent de la mise en place progressive d'un plan de végétalisation des espaces verts adapté aux enjeux de changement climatique, sobre en eau et soutenant la biodiversité locale, ainsi que du déploiement de pratiques d'arrosage plus économes. Ainsi depuis 2019 : baisse de 30 % des temps d'arrosage des espaces verts et des fréquences (de 5 jours à 3 jours). Les restrictions d'arrosage imposées par la sécheresse et désormais récurrentes ont également contribué à cette baisse, par contrainte réglementaire.

La réduction du nombre de tontes et l'augmentation de la hauteur de coupe, la conversion des espaces engazonnés en massifs arbustifs méditerranéens sur les ronds-points, les terre-pleins centraux de voirie et les espaces verts d'accompagnement contribuent également à réduire la consommation d'eau.

Un plan d'économies d'eau est en voie de consolidation avec la mise à plat des consommations et un inventaire précis permettant de mettre à jour le patrimoine. Des ratios de litres d'eau par m² sont par exemple en cours de calcul afin de repérer les espaces les plus consommateurs en eau et prioriser les interventions. Des efforts importants ont également été déployés en 2025 afin de détecter plus rapidement les fuites et les réparer.

En 2025, ce sont 1550m² de pelouses avec asperseurs qui ont été converties en massifs de vivaces méditerranéennes en goutte à goutte, avec notamment :

- Rond-point RN8 / Claverie
- Rond-point Ferrini / Vieille bastide
- Rond-point Jean-Michel Joret / avenue de l'Europe
- Rond-point Général Maurice Bigeard / avenue Mauriat



Conversion des espaces verts d'accompagnement du rond-point du général Bigeart (crédit photo ville d'Aix)

La poursuite du programme de mise en circuit fermé des fontaines



La mise en circuit fermé des 4 fontaines du cours Sextius (fontaine des thermes, fontaine Pascal, fontaine Meyne et fontaine Villeverte dans le cadre de l'opération de réaménagement est en cours. C'est une économie d'environ 20 000 m³ de consommation annuelle d'eau potable qui est ainsi visée. L'approvisionnement en eau de ces fontaines sera fait via les surverses d'eaux des thermes et circulera en circuits fermés. Dans le même temps, afin d'assurer un accès à l'eau potable, c'est une fontaine à main supplémentaire qui a été implantée au jardin des thermes.

Dans le même temps, le rapport de diagnostic de mise en circuit fermé des 16 fontaines patrimoniales du centre-ville les plus consommatrices en eau a été rendu. La phase de détermination des travaux à conduire et le chiffrage correspondant sont en voie d'achèvement, il sera alors connu les estimations exactes des volumes d'eau économisables qui permettent de déposer les demandes d'aides financières tandis que les marchés de travaux sont montés en parallèle.

Il est également à noter que la part des consommations d'eau liées aux fontaines diminue progressivement, et ce, notamment par le déploiement de l'horodatage de celles-ci, d'arrêts techniques dû à leur vieillissement et par les restrictions liées à la sécheresse ainsi que la poursuite des mises en circuit fermé.

Exutoire de la fontaine des Thermes désormais en circuit fermé qui alimente le chemin de l'eau dans le nouveau jardin des thermes (crédit photo Ville d'Aix)

Un premier bilan positif du plan d'action des bâtiments communaux

Le bilan après l'équipement complet de 20 bâtiments communaux en dispositifs hydro-économiques (mousseurs, mitigeurs et chasses d'eau à double capacité) et un premier cycle complet de facturation a permis d'évaluer l'économie d'eau générée à 3354m³ sur une année, ce qui représente **moins 42% d'eau consommée** alors que l'objectif visé était initialement de 30%.

Parallèlement, il a été procédé à l'équipement en disjoncteurs d'eau de 12 premiers bâtiments parmi les 20 les plus consommateurs en eau durant l'été 2025.



Installation d'un disjoncteur d'eau (dispositif central) afin de repérer les consommations d'eau atypiques et couper automatiquement l'eau en cas de fuite importante (crédit photo ville d'Aix)



Ci-contre, voici l'exemple d'une fuite d'eau invisible pour les usagers détectée dans le vide sanitaire du groupe scolaire du Pont de l'Arc grâce au disjoncteur d'eau installé. Cette fuite mesurée à 240 litres d'eau/heure soit près de 5m³/jour a été stoppée et réparée rapidement grâce à la détection précoce de l'anomalie de consommation du bâtiment suivi.

Une deuxième campagne pour équiper 5 à 6 bâtiments supplémentaires est prévue au premier semestre 2026.

Fuite invisible en sous-sol repérée grâce à un disjoncteur d'eau (Crédit photo ville d'Aix)

=> PERSPECTIVES 2026

Au-delà du plan d'action déjà engagé et des projets en cours de déploiement identifiés ci-dessous, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan de sobriété en eau communal grâce au poste dédié à temps plein d'une chargée de mission, économiste de flux « eau » :



- La conversion de 7 ronds-points engazonnés en parterres de vivaces méditerranéennes sobres en eau
- La poursuite de la mise en service de disjoncteurs d'eau dans les 20 bâtiments les plus consommateurs
- L'accélération du plan de mise en circuit fermé des fontaines pour atteindre un rythme de 4 fontaines traitées annuellement
- La finalisation de la mise en place des compteurs communicants par la Société du Canal de Provence et le démarrage du déploiement de ceux de la régie des Eaux du pays d'Aix

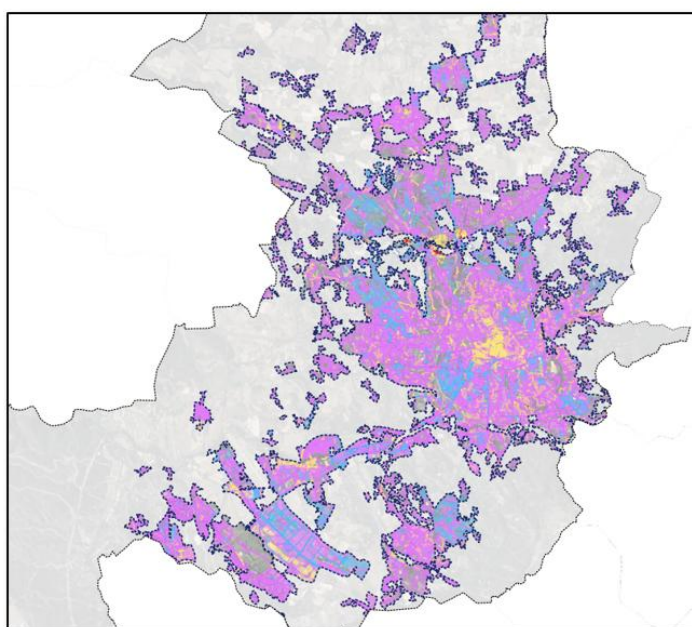
Au-delà de ces premières actions lancées, le plan de sobriété en eau va être consolidé dans son diagnostic, ses objectifs à atteindre et ce, afin de mobiliser une programmation pluriannuelle de travaux transversale et soutenue à ce titre par les financeurs.



Fontaine Miollis, dont l'étude de mise en circuit fermé estime l'économie d'eau à plus de 2000m³ annuels (source : BLD Water Design, AMO ville d'Aix)

L'intégration systématique des enjeux d'infiltration des eaux pluviales est désormais recherchée dans tous les projets d'aménagements : parkings, pistes cyclables, espaces d'accompagnement de voirie, espaces verts, terrains sportifs... C'est en effet un facteur de résilience important dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur urbains et des inondations par ruissellement.

Chaque goutte de pluie est ainsi captée au plus près de là où elle tombe, en vue d'être infiltrée et stockées dans les espaces verts à proximité ou de superficies perméables créées pour l'occasion. Ceux-ci profiteront le moment venu de l'eau infiltrée dans les sols afin de pouvoir l'utiliser pour leurs besoins et permettre ainsi de réduire l'arrosage. La végétation davantage présente permettra également de rafraîchir l'air ambiant par évapotranspiration. Ce sont ces « **solutions fondées sur la Nature** » plus efficaces et durables et sources de nombreuses aménités qui sont désormais privilégiées dans toute requalification ou projet neuf. Ce changement de pratique nécessite la formation des acteurs concernés et l'expérimentation de nouveaux aménagements et matériaux.



/ Aire urbaine étudiée : 5 647 ha (#30% $S_{\text{communale}}$)

/ **2 776 ha susceptible d'être désimperméabilisé**

- Espaces bâtis : 2 035 ha (#73%)
- Voirie : 592 ha (#21%)
- Parkings/Places : 149 ha (#5%)

/ **92% de la superficie identifiée est concernée par une désimperméabilisation nécessaire à fortement souhaitée**



Désimperméabilisation nécessaire
Désimperméabilisation fortement souhaitée
Potentiel de désimperméabilisation à confirmer
Potentiel de désimperméabilisation limité

6



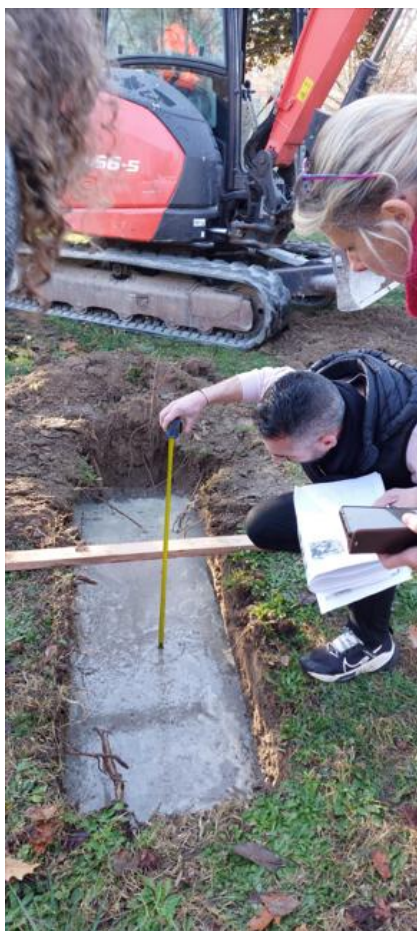
Carte de synthèse du potentiel de désimperméabilisation des sols à Aix-en-Provence (source : fiche communale issue de l'étude du potentiel de désimperméabilisation du service GEMAPI, MAMP, déc.2024)

La désimperméabilisation : l'apprentissage par l'action et l'expérimentation

Dans le cadre de chaque requalification de voirie, il est désormais procédé à l'examen systématique des potentiels de désimperméabilisation des sols.

Des tests de nouveaux matériaux drainants sont également mis en œuvre : par exemple un enrobé à froid drainant (300m² mis en œuvre sur le parking de la Molière) ou un stabilisé perméable et résistant à la déclivité en cours de test sur l'avenue Mistral aux Milles.

Les noues et zones d'infiltration en surface sont systématiquement privilégiées quand cela est techniquement possible et de petites surfaces sont déminéralisées même dans les espaces contraints du centre-historique : ainsi après les 230m² désimperméabilisés en pieds de platanes sur la rue Manuel, 45m² complémentaires de jardinières en pleine terre ont été créées dans la rue Emeric David voisine.



Chaque année depuis 2023, des formations transversales à la gestion alternative des eaux pluviales ont été conduites conjointement avec l'EPAGE Ménéliq, pilote du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arc, le service GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) de la Métropole et l'assistance de bureaux d'études spécialisés qui en sont les prestataires.

Cette année, la session de formation dédiée a été conduite en accompagnement des services sur des exemples concrets d'aménagements portés par la ville.

Ainsi, entre octobre 2025 et février 2026 des ateliers dédiés alternant travail en salle et sessions de terrain ont permis aux agents de réaliser sous supervision des tests de désimperméabilisation en régie et de travailler à l'optimisation de la déconnexion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement à venir.

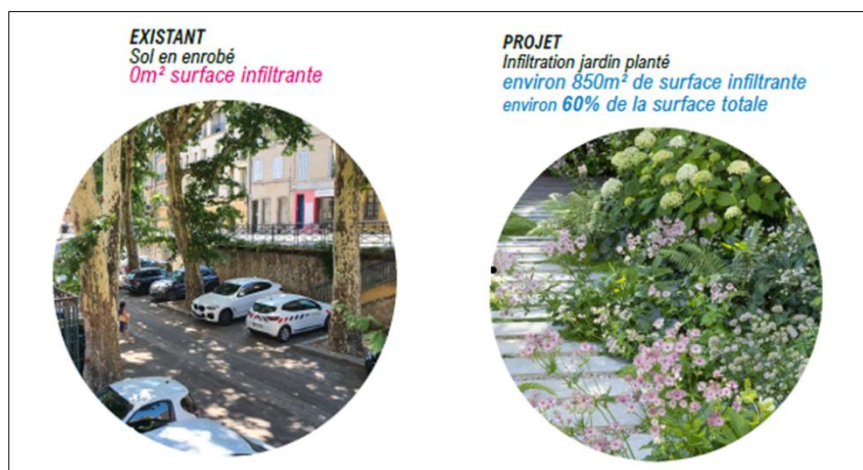
Les projets traités ont ainsi bénéficié de l'appui d'hydrauliciens qui ont accompagné les services par des méthodes adaptées afin d'intégrer les enjeux de dimensionnement spécifiques à la gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet d'aménagement prévu, sans modification substantielle a été adapté en conséquence et sera bien plus efficient sur le plan de l'infiltration. Les essences prévues à la plantation ont également été adaptées et devraient nécessiter un moindre arrosage car elle profiteront de l'eau stockée dans le sol au moindre épisode pluvieux.

Deux sessions de formations des agents et partenaires sur la gestion intégrée des eaux pluviales (crédit photo Ville d'Aix)

=> PERSPECTIVES 2026

Il s'agit de poursuivre les efforts pour systématiser la prise en compte du potentiel de désimperméabilisation identifié à l'échelle communale et d'intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols en amont de l'ensemble des projets et ce, quels qu'en soient les porteurs. Il s'agira également de construire les objectifs quantitatifs à atteindre sur la désimperméabilisation des sols et d'intégrer nos réalisations au suivi des indicateurs en construction à l'échelle de la Métropole et du bassin versant.

L'intégration des objectifs de désimperméabilisation dans le cadre des grands projets de réaménagement urbain



Dans le cadre de la requalification du cours Sextius, une étude d'optimisation des potentiels de désimperméabilisation des sols a été conduite et accompagnée par le service GEMAPI de la métropole. Dans ce cadre, les objectifs de déconnexion des eaux pluviales ont été poussés et soumis à arbitrage. C'est ainsi que le parking des Thermes est en train de devenir un jardin infiltrant et largement végétalisé.

Du parking au jardin des thermes... (source diaporama de présentation des principes d'aménagement, SPLA 2024)

La transformation du cours Sextius

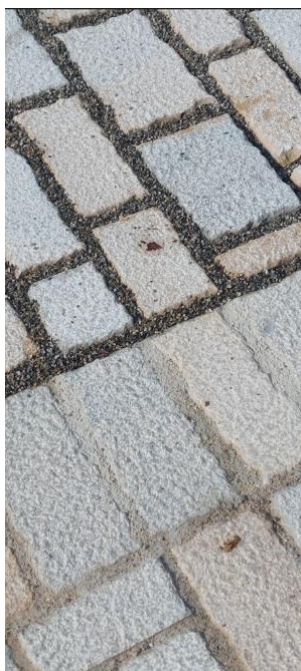
La première partie des travaux du secteur nord du cours Sextius (avenue des thermes) est en voie d'achèvement.



Février 2022 (crédit photo Google Maps)



Février 2025 (crédit photo Ville d'Aix)



Une chaussée réservoir revêtue de pavés avec joints drainants est mise en œuvre sur l'avenue des Thermes, tandis que les superficies entre les arbres existants sont désimperméabilisées au profit de la restauration d'un sol perméable : le jardin des thermes est né, en lieu et place du parking qui occupait l'espace jusqu'alors.

Des dispositifs telles que les fosses d'arbres agrandies vers lesquelles sont conduites les eaux pluviales ou des pavés avec joints drainants sont mis en œuvre : c'est

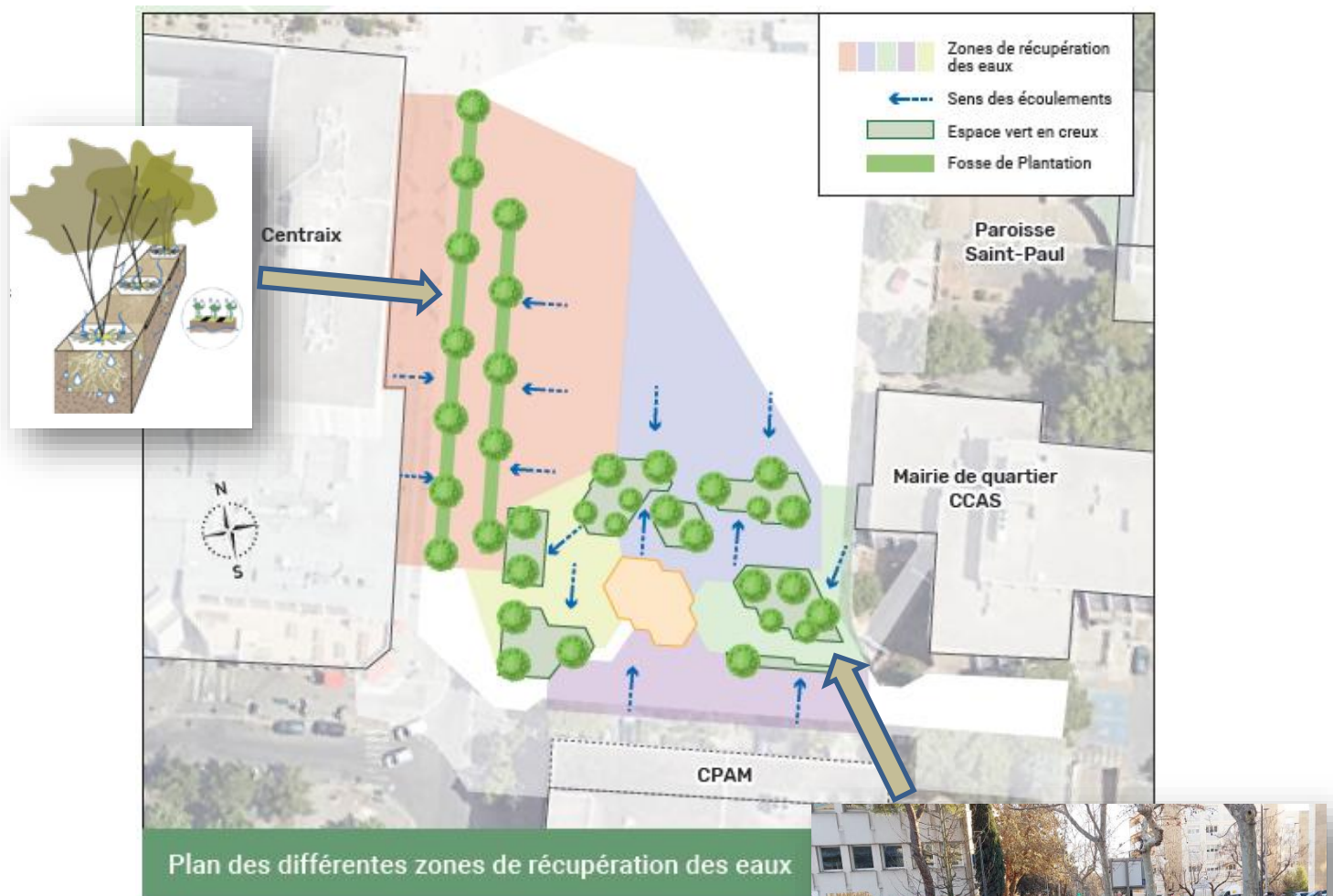


un nouveau vocabulaire urbain qui est désormais décliné, au bénéfice de l'infiltration, de la résilience des espaces verts et du rafraîchissement urbain.

Dispositifs d'infiltration : joints drainants (ci-contre) et interruption de bordures (ci-dessus) (crédit photo Ville d'Aix)

La place Romée de Villeneuve

La place Romée de Villeneuve a fait l'objet d'un des programmes de rénovation urbaine les plus importants du quartier d'Encagnane et le chantier aura duré près de trois ans. Très animée par un grand marché qui s'y tient quatre fois par semaine, c'était jusqu'alors un vaste parking en enrobé le reste du temps.



Extrait du panneau d'information in-situ (janv.2026) et espace désimperméabilisé au sud-est de la place (crédit photo Ville d'Aix)

Après onze mois de concertation, le choix de garder une grande place centrale minérale a été dicté par la volonté d'y accueillir des manifestations sportives, culturelles ou associatives d'envergure. C'est donc sur ses abords qu'ont été concentrés les efforts de désimperméabilisation et de végétalisation. Les eaux pluviales y sont conduites discrètement en surface grâce au nivellement vers les espaces verts en creux au sud de la place et les fosses d'arbres implantées le long de la voie longitudinale au Centraix à l'ouest qui, sous les pavés, sont traitées comme une seule grande et même fosse continue.

L'eau de pluie s'infiltrera ainsi au pied des nouveaux arbres plantés, tandis que les arbres « historiques » ont été entourés de blocs de pierres faisant office de bancs à l'ombre. **600m² d'espaces verts ont ainsi été créés** en plus (il n'en existait que 100m²) sur les 6000m² que comptent la place. 45 nouveaux arbres ont été plantés et une zone végétalisée et plantée conçue comme une aire de détente a été aménagée au sud de la place en face de la mairie annexe et autour de la fontaine qui avait été transformée en jardinière, désormais réhabilitée en miroir d'eau.

Renaturer les berges de l'Arc aux Milles : concilier les usages et les enjeux écologiques

Dans le cadre du projet de restauration des berges de l'Arc en traversée des Milles conduit par Menelik, la Ville a conduit la réalisation des inventaires écologiques qui ont permis de fournir les données naturalistes pour le projet, caractériser les milieux naturels pour les restaurer, préparer la poursuite de la trame noire fluviale et déposer le dossier de labellisation « éco-jardin » visée pour cette promenade au bord du fleuve.



Martin-pêcheur (INPN © P.Cassier)



Couleuvre vipérine (Ecolonia_M. Eraso)



Lézard ocellé (Ecolonia ©M.Mallocher)



Zonage des études écologiques en cours aux Milles (réalisation C.Duque, MHN Aix)

Donner de l'espace au fleuve dans la plaine des Milles

En aval de la traversée des Milles, l'EPAGE a également lancé une étude sur 4km de linéaire supplémentaire du cours d'eau, entre le pont SNCF des Milles et le pont de Saint-Pons. Cette étude, de grande ampleur, vise à restaurer la mobilité hydraulique du cours d'eau dans l'une des plus grandes zone d'expansion naturelle de son bassin versant. Sur ce linéaire, l'Arc a été successivement endigué par des ouvrages de type enrochements ou merlons, ce qui contraint sa capacité à méandrer naturellement et à s'épandre latéralement permettant ainsi de ralentir les crues en aval. Afin de concilier cette ambition avec les enjeux et aménagements existants, une première étape de rencontre des différents acteurs du territoire et une grande enquête sociologique est en cours.

L'Arc aux Milles (crédit photo Menelik)



Prendre soin de la Torse, petit cours d'eau urbain et îlot de fraîcheur et de nature en ville

Une grande étude conduite à l'échelle du bassin versant de la Torse a été lancée conjointement par l'EPAGE Menelik et la Ville. Dans ce cadre, les services de la Ville sont étroitement impliqués et parties prenantes.

Cette étude a pour objectif d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la Torse en lui redonnant de l'espace pour la bonne santé du cours d'eau d'une part et pour la réduction de l'aléa inondation d'autre part ; de restaurer son corridor écologique partout où c'est possible, tout en permettant aux usagers de profiter de ses abords et de l'îlot de fraîcheur qu'elle constitue à proximité du centre-ville.

Le diagnostic croisé et les enjeux ont été présentés aux partenaires techniques et institutionnels à la mi-2025 et les ateliers de concertations prévus ont été préparés et conçus afin de poursuivre l'étude au printemps 2026. Dans le même temps, il a fallu malheureusement procéder à l'abattage de plusieurs platanes sur deux foyers de chancre coloré déclarés et suivis par les services de la Ville d'une part pour les platanes se situant dans la promenade publique et par l'EPAGE Menelik sur les sujets infectés au sein d'une parcelle privée longeant le cours d'eau.

Le projet futur de restauration à imaginer sur la Torse et qui sera soumis à la réflexion lors des deux ateliers de travail participatifs prévus, devra donc considérer la disparition à court ou moyen terme des grands platanes majestueux de la Torse, condamnés par la progression très agressive du chancre dans les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse notamment.

Renaturer oui, mais avec des espèces locales et adaptées au changement climatique

La création d'une saulaie aux serres municipales

Une convention de mise à disposition de parcelles communales a été signée au bénéfice de l'EPAGE Menelik et ce, afin d'implanter une saulaie aux serres municipales. Les boutures de saules, prélevées au sein des ripisylves du bassin versant, sont mises en culture sur les terrains communaux dont les conditions pédologiques sont particulièrement bien adaptées. Quand les boutures auront grandi, les prélèvements de ramilles et branches permettront de fournir en matériel végétal les chantiers de génie écologique de restauration des berges des cours d'eau du territoire. Au-delà de raccourcir le circuit de production, ce dispositif permet de préserver le patrimoine biologique local et d'optimiser les chances de produire des végétaux les plus adaptés aux conditions climatiques qui se durcissent (alternances d'épisodes pluvieux et de sécheresses plus longues et plus intenses).



Boutures de saule récoltées et en cours de plantation pour la production de matériel végétal local pour les chantiers de restauration de rivières par Menelik (crédits photos Ville d'Aix)

Le seuil de Roquefavour, laboratoire participatif de la restauration de rivière par Menelik



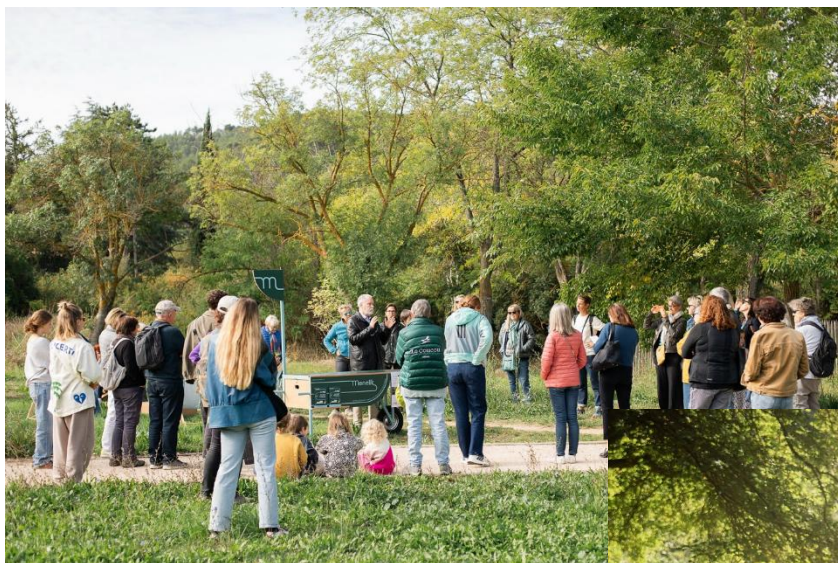
Le projet de restauration de la rive gauche de l'Arc à Roquefavour a été enrichi grâce à un dispositif participatif multi-acteurs : 20 entretiens conduits en phase diagnostic et 4 ateliers de concertation réalisés :

- Atelier sensible de diagnostic partagé
- Piste de scénarios
- Restitution et vote coloré
- Scénarisation

Ce sont ainsi plus de 120 participations qui ont été mobilisées pour enrichir le projet.

Atelier participatif sur la rive gauche de Roquefavour (crédit photo Menelik)

Les évènements festifs comme sources de sensibilisation



L'EPAGE Menelik participe désormais aux évènements organisés par la commune comme la fête de la Nature et ce, en proposant des balades théâtralisées ludiques pour apprendre à connaître la rivière ou des spectacles immersifs pour comprendre comment réagir en cas d'inondations.

Présentation de Cézanne et l'Arc (crédit photo Menelik)

Dans le cadre exceptionnel de l'année Cézanne, a eu lieu le 27 septembre 2025 un spectacle de danse spécialement créé à l'occasion de « Cézanne - Hors-Les Murs » en partenariat avec le musée Granet ainsi qu'une balade théâtralisée dédiée. L'occasion de rappeler l'attachement du peintre à l'Arc et de redonner de la visibilité au fleuve aixois dans un cadre festif et culturel.



Tableaux dansés au bord de l'Arc : les baigneuses de Cézanne (crédit photo Menelik)

Parcours rivières et ateliers petites mares pour les écoliers

Deux parcours complémentaires au bénéfice des écoliers ont été imaginés, respectivement par Menelik et par la Ville d'Aix. Les «Parcours rivières» de Menelik, développés à l'échelle du bassin versant, ont bénéficié pour l'année scolaire 2025-26 aux établissements aixois suivants :

- 4 classes de maternelles : Ecole Marcel Pagnol et Jules Isaac
- 2 classes d'élémentaire : Ecole Paul Arène et Pont de l'Arc
- 3 classes de collège : Arc de Meyran, Nina Simone et Campra
- 1 classe de lycée : Cézanne



Ces ateliers placent l'expérience directe au cœur de la démarche pédagogique. Chaque classe participe à une sortie au bord de l'eau où les élèves découvrent la rivière par l'observation, la manipulation et l'expérimentation. Ces excursions s'enrichissent d'ateliers pratiques en classe pour approfondir les découvertes. L'approche pédagogique fait appel à tous les sens et se décline à travers des activités variées : jeux, investigations scientifiques, expressions artistiques et découvertes historiques.

Parcours rivière (crédit photo Menelik)

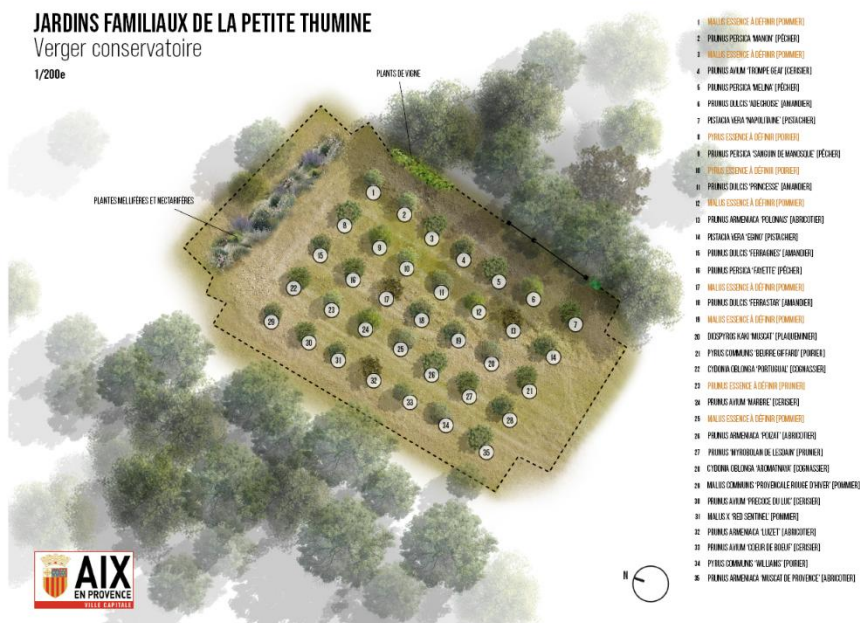
Dans les cadres des ateliers à destination des scolaires, proposés par la Ville aux classes de son territoire, les ateliers ont été enrichis. En plus de la découverte des serres municipales et de l'horticulture, du cycle de vie des plantes, d'un atelier compost, le parcours biodiversité a désormais été enrichi d'un temps pédagogique autour des mares présentes sur le site afin de comprendre l'importance et le rôle des zones humides dans la préservation de la biodiversité. Ce sont désormais chaque année 70 classes qui sont accueillies sur le site des serres municipales avec 34 journées proposées sur place.



Mare municipale, désormais support pédagogique (Crédit photo Ville d'Aix)

2.5. POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET S'INSCRIRE DANS LE PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

La poursuite du déploiement de vergers conservatoires sur différents sites de la Ville



Les jardins familiaux de la Petite Thumine au cœur du vallon du même nom dans le quartier du Jas de Bouffan continuent d'être accompagnés dans leur réhabilitation et leur extension. La mise à disposition de deux parcelles supplémentaires sous forme « partagée » a porté à 10 000m² la superficie désormais mise à la disposition des habitants du Jas de Bouffan tandis que l'installation d'un cabanon à outils sur la parcelle potagère partagée viendra terminer cette réhabilitation en 2026.



Le verger conservatoire partagé de la Petite Thumine (crédit photo Ville d'Aix)

Le partenariat de la direction des espaces verts, paysages et biodiversité est désormais poursuivi avec l'association nationale des Croqueurs de Pommes dont un des plus beaux vergers conservatoires de France est hébergé sur une parcelle municipale de 12 000m² au centre horticole de Maliverny (serres communales) depuis 30 ans. Aux jardins familiaux de la petite Thumine, ce sont ainsi 35 fruitiers de variétés anciennes conseillés et fournis par les Croqueurs de Pommes qui ont été plantés sur le site, tandis qu'au leg Constant cinq arbres fruitiers patrimoniaux sont venus enrichir la palette végétale du jardin réhabilité. D'ici quelques années prunes, poires, abricots et cerises raviront les usagers du jardin.



Le petit verger conservatoire du leg Constant (crédit photo Ville d'Aix)

Le lancement d'un diagnostics agricole communal approfondi

La ville intègre le *Projet Alimentaire Territorial* et le dispositif « Des agricultrices et agriculteurs pour demain » :

Désormais signataire de la charte des communes du **Projet Alimentaire Territorial « Cultivons le bien manger en Provence »**, (cf. délibération en conseil municipal du 9 juillet 2025 DL.2025-305) la ville a pu candidater sur un appel à projets de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR du

Pays d'Arles lui permettant d'être accompagnée dans une meilleure connaissance des enjeux agricoles de son territoire.

La commune, lauréate depuis de l'appel à projet 2025 « **Des agricultrices et des agriculteurs pour demain** » pour une première démarche de conduite d'un diagnostic agricole communal approfondi, dont les résultats seront connus au deuxième semestre 2026.



**Cultivons
le bien manger
en Provence**

La commune lauréate de l'Appel à Projet Nos cantines durables



La ville est également lauréate de l'Appel à projet « **nos cantines durables** » et ce, également dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial qui vise à accompagner de façon complémentaire les communes dans leur progression vers une alimentation plus durable, locale et de qualité.

La cuisine centrale d'Aix-en-Provence, préparant près de 7300 repas par jour en régie est déjà très vertueuse en la matière comme l'attestent ses scores « Egalim » 2024 : **57,4% dont 33,7% de produits biologiques** alors que la loi éponyme, complétée par la loi Climat et résilience fixe des objectifs à atteindre de respectivement au moins 50% d'achats durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques.

La Ville souhaite néanmoins encore pousser ses engagements et étudie actuellement des leviers supplémentaires, grâce à l'accompagnement obtenu dans ce cadre, dont notamment :

- La faisabilité de l'implantation d'une légumerie
- Le passage en tout bac inox lavables en remplacement des barquettes en cellulose vierge et ce, dans le cadre de son engagement au titre de la charte « zéro déchet plastique ».

Repas de la cuisine centrale (crédit photo ville d'Aix)

VOLET ÉCO-EXEMPLARITÉ ET DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE



1 PAS DE PAUVRETÉ



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre des finalités 3, 4 et 5 du développement durable :

- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale, solidarités entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces enjeux impliquent un champ très large des actions de la Ville et de ses partenaires, il ne s'agit donc pas d'exposer ici de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par la collectivité mais de mettre en exergue des éléments ciblés.

3.1. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR TOUS LE TERRITOIRE ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

La Ville multiplie les outils de participation des habitants depuis 2022. Ces outils viennent éclairer et enrichir les projets et politiques publiques, renforcer le lien social et rapprocher les citoyen·ne·s de leurs élu·e·s. Ces actions de mobilisation permettent en effet d'identifier les besoins, attentes et idées des acteurs locaux.

Poursuivre la participation



Dans la continuité de l'étude « La ville des courtes distances, du concept à la réalité », et afin de décliner le concept de manière opérationnelle en matière d'aménagement, la Ville organise avec l'Agence d'Urbanisme du "Pays d'Aix" (AUPA) des ateliers d'urbanisme participatif afin de construire avec les habitants une feuille de route pour l'aménagement de leur quartier. Ils viennent nourrir les études urbaines par la connaissance des usages et permettent d'établir une vision partagée des lignes directrices d'évolution du quartier, qui constitue une aide à la décision permanente pour les élus. Après « Dessine-moi Célony » en 2023, et « Dessine-moi Puyricard » en 2024, « Dessine-moi Luynes » a commencé en 2025 sur le thème « aménagements et mobilités ». Après une première réunion publique en juillet 2025, deux ateliers ont été organisés en octobre et décembre.

Les 14 conseils de quartier, composés des associations, des comités d'intérêt de quartier et des partenaires institutionnels actifs dans chacun des quartiers et présidés par l'élu délégué au Quartier, ont été réunis en 2025. Les sujets abordés ont été les suivants : travaux en lien avec la mobilité, les équipements sportifs et les bâtiments ; le projet de labellisation Ville d'Art et d'histoire, la plateforme « Je signale », les modalités de gestion de la propreté et des informations pratiques sur les déchets ; les services présents dans les mairies de quartier. En plus de ces sujets transversaux, des présentations de sujets ou de projets étaient inscrits aux ordres du jour en fonction de l'actualité du quartier afin de répondre au plus près aux interrogations des habitants et de laisser une plus grande place aux échanges.

Le Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence (4C) composé de 57 membres (55 membres de la société civile et le Président et le vice-président). Il est consulté sur toutes problématiques d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, les principales orientations de la Ville sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales et de développement durable. Il apporte une aide et un appui au Conseil Municipal.



En juillet 2024, les membres du 4C ont été saisis sur de nouvelles thématiques de travail afin d'éclairer la commune dans son action publique :

- La sécurité des Aixois, une affaire de tous les acteurs publics et citoyens
- Le handicap : solutions d'accueil et d'accessibilité
- Université et vie étudiante : les défis d'une génération de 40 000 étudiants
- La politique sportive aixoise : du sport pour tous au sport d'élite

Pour cette 2^{ème} édition, les contributions des groupes de travail ont été présentées lors d'une assemblée plénière en date du 5 novembre 2025 puis lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2025.



Par exemple, les membres du groupe de travail Handicap ont réalisé une enquête sur l'accueil et l'accessibilité des personnes en situation de handicap soit réalisée auprès de la population d'Aix-en-Provence. À l'issue du diagnostic et des échanges menés avec les acteurs locaux, plusieurs pistes d'action concrètes ont été identifiées par le groupe afin de renforcer l'accueil, l'accompagnement et l'accessibilité des personnes en situation de handicap à Aix-en-Provence. Ces propositions s'inscrivent dans la continuité des démarches déjà engagées par la Ville et visent à améliorer la lisibilité, la coordination et l'efficacité des dispositifs existants. Elles traduisent une volonté partagée : faire d'Aix-en-Provence une ville pleinement inclusive, où chaque citoyen trouve sa place.

Accompagner et favoriser l'engagement et l'initiative des jeunes

Depuis 1992, la Ville d'Aix-en-Provence gère le Conseil Municipal des Adolescents devenu en 2023 le Conseil Municipal des Jeunes Aixois (CMJA). Issu d'une élection tous les 2 ans, le CMJA permet à un groupe de jeunes élus, de la 6^e à la Terminale et âgés de 12 à 17 ans, de participer à la vie publique locale sur un temps qui leur est dédié. Les jeunes élus aixois sont consultés afin de faire entendre leur voix sur des sujets variés. Pour la promotion 2023/2025, 5 commissions ont été créées : l'éducation et la culture, la communication, la

Conseil Municipal des Jeunes Aixois



Trombinoscope 2023/25



solidarité, le développement durable et le sport. Enfin, le devoir de mémoire a également été un sujet important. Une journée de rencontres Inter-Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée le 9 avril 2025 au Repère Jeunesse. Cette journée a réuni des jeunes élus des villes de La Ciotat, Venelles et Saint-Paul-Lez-Durance et Aix-en-Provence, pour une première édition. L'objet de cette rencontre était le partage de pratiques entre jeunes élus et entre professionnels, mais également la création d'outils participant à une meilleure connaissance et lecture des habitudes des jeunes.

Avec près de 40 000 étudiants, Aix Conseil Etudiants (ACE) est une instance consultative qui accompagne les élus et se positionne comme un acteur à part entière du fonctionnement

de la ville sur les volets institutionnel et citoyen. Pour le mandat 2024/2025, les 4 commissions suivantes ont été constituées par les membres présents : Attractivité (favoriser l'insertion professionnelle et l'accueil des étudiants étrangers) ; Culture (renforcer le devoir de mémoire et la promotion culturelle) ; Engagement (stimuler la citoyenneté et l'engagement étudiant) ; Santé (soutenir la santé mentale et la sécurité des étudiants). Les 50 conseillers étudiants de la promotion 2024/2025 ont souhaité que le devoir de mémoire soit au centre du mandat ACE et l'instance était donc représentée aux différents temps de Commémoration.

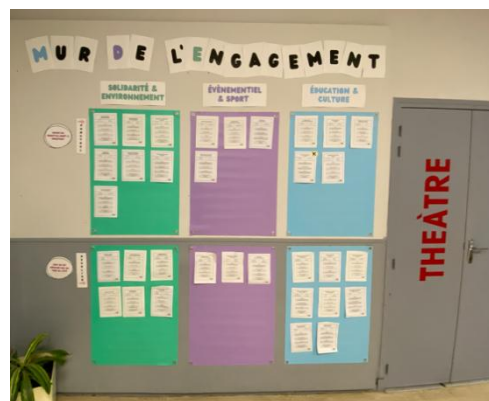
ZOOM sur Le Repère



Service municipal situé au sein de la Direction Jeunesse, Le Repère situé au 37 bis Boulevard Aristide Briand est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 (sauf vacances scolaires) et de 8h30 à 17h00 pour l'accompagnement et l'orientation des 11 à 25 ans collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, actifs ou à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Le Mur de l'engagement au Repère Jeunesse

La Direction Jeunesse a créé en 2025 un espace dédié à l'engagement des jeunes des 12-25 ans : le mur de l'engagement. Ainsi, les associations ont pu faire connaître leurs actions de bénévolat en publiant leurs offres via une fiche mission à remplir au préalable et en acceptant la charte de bonnes pratiques. L'objectif étant de toucher directement les jeunes prêts à s'investir dans l'engagement citoyen et associatif. Les offres sont classées par thématique : solidarité et environnement, évènementiel et sport, éducation et culture.



BAFA citoyen et service civique

La Ville s'appuie sur des dispositifs qui permettent de valoriser l'engagement citoyen des jeunes, notamment au service de l'intérêt général et de la transition écologique comme :

- les Volontaires du Service Civique, qui permet à 24 jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions citoyennes d'intérêt général pendant plusieurs mois
- Entre 2023 et 2025, la Ville a fait appel à des jeunes volontaires en Service National Universel

Les missions confiées sont variées : brigade verte pour la gestion du tri des déchets lors d'événements (les Bacchantes, Iron Man, Salon des Sports), animation d'ateliers (création de boules de Noël avec des éléments de récupération, sensibilisation au développement durable dans le cadre de l'été culturel dans le quartier de Beisson, la kermesse du mois éco-citoyen au Centre socio-culturel du Château de l'Horloge), accueil du public (village petite enfance) recensement des dispositifs de collecte de mégots et comptage de mégots en centre-ville, enquête sociologique dans le cadre de l'étude de la Torse menée par l'Epage Ménélik.

La Ville maintient également des dispositifs engagés depuis plusieurs années comme le BAFA citoyen, qui permet à 25 candidats recrutés sur leur motivation et leur disponibilité de bénéficier de cette formation financée par la Ville avec la participation de la Caisse des Allocations Familiales des Bouches du Rhône et du CROUS d'Aix-Marseille.



BAFA CITOYEN AIXOIS
Promotion 2025 - 2026

Tu as entre 16 et 25 ans ?
Tu as envie de t'engager dans l'animation ?

La Ville d'Aix-en-Provence, la CAF 13 et le CROUS financent ton BREVET D'APTITUDE AU FONCTION D'ANIMATEUR (B.A.F.A.)

Scannez-MOI

Direction Jeunesse - Le Repère
37 bis Boulevard Aristide Briand, 13100 Aix-en-Provence
04 91 99 00 00





Le Concours ODD d'Aix-Marseille Université

La Ville est partenaire du concours « Objectif : Développement Durable ! » ou « Concours ODD ! » qui s'adresse à la communauté étudiante de l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille. Ce concours permet aux étudiantes de valoriser leurs engagements sur les enjeux environnementaux et sociétaux actuels à travers leurs projets de formation ou leurs actions personnelles, et de gagner un prix aidant à leur financement.

Le Concours ODD est organisé par l'alliance Aix-Marseille du Label Agir Ensemble coordonnée par Aix Marseille Université (AMU). Il est ouvert à toute la communauté étudiante de l'Académie d'Aix-Marseille quel que soit leur établissement de formation. Ce nouveau concours remplace le concours DD en Trans, organisé par AMU depuis 10 ans.

Les étudiants candidats doivent constituer des équipes de minimum 2 membres qui peuvent venir de différentes formations et de différents établissements du supérieur, dans une logique d'interdisciplinarité. Les projets doivent porter sur les Objectifs de Développement Durable mondiaux (ODD) de l'ONU. Pour cette édition 2025, les projets étaient répartis selon 2 catégories, avec 3 prix pour chacune d'elles :

- Catégorie « Projets de formation ODD et/ou Santé Environnementale » : accueille tous les projets montés dans le cadre de la formation des étudiants candidats, ce qui implique le suivi d'un enseignant.
- Catégorie « Initiatives étudiantes ODD et/ou Santé Environnementale » : accueille tous les projets initiés par les étudiants candidats hors formation (projet personnel, association étudiante, implication dans un organisme d'intérêt public, etc.).



Crédit photo : amU



Crédit photo : amU



Crédit photo : amU

Le concours s'est donc tenu le jeudi 13 mars 2025 au Cube sur le site Schuman à Aix-en-Provence. Chaque groupe d'étudiants a pu présenter son projet durant 20 minutes puis répondre aux questions du jury.

Pour la catégorie « Projets de formation ODD et/ou Santé Environnementale » C'est Méditerranée, un projet qui propose de fournir aux étudiants des couverts réutilisables et recyclés à partir de déchets plastiques, qui a remporté le premier prix. Le second prix, qui était subventionné par la Ville, a été remis à DJ PAD, un projet d'étudiantes de l'IMPGT qui vise à organiser des ateliers de mixage musical dans les Ephad. Enfin, le lauréat du troisième prix est un projet de développement d'une culture locale et durable de l'arachide dans le département des Alpes de Hautes Provence.

Concernant la catégorie « Initiatives étudiantes ODD et/ou Santé Environnementale », le vainqueur est un projet d'autonomie alimentaire pour les orphelinats du sud du Bénin via l'utilisation de l'aquaponie et de l'énergie solaire, suivi de Ecocampus (une plateforme d'aide à la mise en place de stratégies RSE/DDRS pour

accompagner les écoles supérieures dans la transition environnementale) et Eco'Students (distribution de paniers bio aux étudiants en précarité tout en les sensibilisant au compostage). Pour 2026, le concours est reconduit avec un jury qui se réunira le 26 mars.



Conférence « Le changement climatique : responsabilités partagées ou priorités nationales ? »

Une conférence sur le climat a été organisée par les étudiants du Master négociation internationale et interculturelle le 18 mars 2025 au Campus Schumann d'AMU. L'objectif de cette conférence est de discuter autour de la question « le changement climatique, responsabilités partagées ou priorités nationales ? ». Pour cela trois intervenants ont pu apporter leur point de vue à cette : une professeure de droit de l'Université, la Ville d'Aix-en-Provence et une association. Après cet échange sous forme de table ronde, des activités participatives ont été organisées en collaboration avec le Master Médiation Environnementale et l'association le CCFD Terre Solidaire.

Les lycées et collèges s'engagent, notamment au travers de leurs éco délégués et leurs enseignants référents. La mission des éco-délégués est d'apporter leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable, autour des grands enjeux du développement durable : limiter la consommation d'énergie ; protéger la biodiversité ; éviter le gaspillage alimentaire ; réduire et trier les déchets ; s'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique. De manière générale, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique. Au niveau de l'établissement, chaque collège et lycée comprend un binôme paritaire d'éco-délégués.

La Ville peut les aider à mieux connaître les problématiques de transition écologique du territoire. Voici quelques initiatives des établissements de la Ville :

- Lycée DUBY : dons de livres par les terminales aux élèves de 1eres, utilisation d'Ecovia en moteur de recherche internet, campagne d'incitation à l'utilisation des éco-cups à la machine à café (subvention de 400 € pour rachat d'éco-cup), organisation du troc d'hiver (vêtements et objets pour Noël) et organisation d'une cleanup en mars 2026, participations des élèves à l'enquête sur les mobilités du quartier
- Lycée Cézanne : sensibilisation aux mégots le 19/12, troc de Noël
- Lycée st Eloi : clean up le 23/09 avec l'association Zorro Déchet au Val de l'Arc depuis le parking d'Indian Forest
- Collège Rocher du Dragon : sensibilisation à la citoyenneté pour les 6ème au Repère en septembre
- Collège Nina Simone : plus de 450 kg de plastique ont été par les éco-délégués qui ont été transformés par la suite en mobilier urbain



Le lycée Zola a organisé son 2ème Forum développement durable le 23 janvier avec des partenaires comme FNE (France Nature Environnement) ; l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) ; la MRE (Maison Régionale de l'Eau) ; Écopolénergie (association sur les énergies renouvelables) ; le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste ; l'ADAVA ; L'objet simplicité / Zéro déchet (réduction des déchets), ainsi que la Direction Développement Durable et Stratégies de la Ville. La démarche E3D du lycée était présentée : Aire Terrestre Éducative/préservation de la biodiversité ; Sobriété énergétique ; Éco-mobilité ; Réduction des déchets.

3.2. EDUQUER ET PREVENIR



Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix accompagne la Ville depuis de nombreuses années sur des missions d'intérêt général comme la protection de l'environnement, la lutte contre les nuisances, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public en vue du développement durable. La convention triennale 2023-2025 permet de prolonger ce partenariat historique en lien avec les trois volets du Plan Local Développement Durable de la Ville : transition énergétique, transition écologique et éco responsabilité de l'administration.

Le programme « Classe engagées »

Depuis 2024/2025, la Métropole Aix-Marseille Provence poursuit la sensibilisation des élèves à l'éducation à l'environnement et au développement durable avec le programme « Classes engagées » qui permet à chaque enfant de bénéficier, au cours de sa scolarité, d'interventions en classes ou en extérieur, avec un éducateur à l'environnement du CPIE du Pays d'Aix et en partenariat avec d'autres structures à l'éducation à l'environnement du territoire. Ce programme regroupe plusieurs thématiques qui sont proposées aux classes : aménagements et protection de la forêt, environnement sonore, risques majeurs, petit cycle de l'eau, prévention et gestion des déchets, qualité de l'air, et transition énergétique. Le programme s'est enrichi en intégrant de nouvelles thématiques telles que l'agriculture et alimentation durable, la biodiversité, et la transition climatique. **Cette année, c'est 76 projets d'approfondissement et de sensibilisation dans les écoles aixoises qui ont été menés (à titre de comparaison avec l'ancien programme Apprendre pour Agir en 2023/2024 : 70 projets d'approfondissement et de sensibilisation).**

La Ville a participé au Colloque régional du 10 mars « Surchauffe urbaine : comment adapter nos centres historiques patrimoniaux »

Cet événement organisé par l'AUPA, la DRAC PACA, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Métropole Aix-Marseille Provence, a réuni au Pharo à Marseille près de 200 personnes. L'objectif était de réunir les éléments de connaissance et les initiatives en faveur de l'adaptation au changement climatique des centres-villes en vue d'initier de nouvelles actions concrètes sur le territoire régional. La matinée a fait l'objet de diverses interventions en plénière concernant les évolutions climatiques attendues et les enjeux en résultant pour les espaces urbains patrimoniaux. L'après-midi a été consacrée à un « marché des initiatives » durant lequel une quinzaine de projets et démarches allant dans le sens de l'adaptation des centres historiques patrimoniaux a été présentée. En résumé, une belle journée d'échanges qui a regroupé des acteurs diversifiés autour de réflexions à l'échelle régionale, nationale voire internationale. Un rendu des actes du colloque sera publié au premier semestre 2026 pour permettre de partager le plus largement possible les enseignements de cette journée.



Développer la coopération décentralisée entre les territoires

Une exposition pour sensibiliser la jeunesse sur la coopération franco-allemande pour le climat par le Centre Franco-Allemand de Provence

La Ville d'Aix-en-Provence est mobilisée pour développer des projets de coopération autour des thématiques de protection de la biodiversité, de développement urbain durable et de transition écologique avec sa ville jumelle de Tübingen. Ainsi, à l'automne 2024, le Centre Franco-Allemand de Provence a organisé un concours d'affiche en faveur du climat et a récolté environ une vingtaine d'affiches, réalisées par les enfants. Les œuvres

de tous les participants ont été exposées au Repère Jeunesse lors d'une exposition du 27 janvier au 1 février 2025. En écho à l'exposition, un temps fort a eu lieu le 29 janvier 2025 où les enfants ont pu présenter leurs œuvres. Cela a été l'occasion d'un moment de témoignage, de rencontres et d'échanges permettant de souligner la sensibilisation et l'engagement des jeunes pour la préservation de l'environnement et le développement durable.



Un Podcast pour sensibiliser à la citoyenneté mondiale et aux grands enjeux internationaux de demain



En 2025, les jeunes volontaires en service civique de la Direction Développement Durable et Stratégies de la Ville se sont engagés dans le programme « Réinventer le monde », lancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et en partenariat avec Territoires Solidaires dont la Ville est adhérente depuis 2013. Ce dispositif pédagogique a pour objectif de sensibiliser la jeunesse aux enjeux de développement durable et de la solidarité internationale via la création de podcasts, d'ateliers et d'initiatives citoyennes, en s'appuyant sur les 17 objectifs de Développement Durable (ODD). Ils ont participé à la réalisation d'un podcast engagé, nommé « le cri des vagues ». Ce projet a permis de mobiliser leurs idées et leurs imaginaires sur la gestion durable des océans et

en faveur d'un monde plus juste et solidaire avec une ouverture sur les enjeux internationaux de solidarité et d'interculturalité, véritables piliers de l'éducation à la citoyenneté mondiale. C'est le 12 juin 2025 que les services civiques ont reçu un prix de l'AFD lors de la 3ème Conférence de l'ONU sur les océans (ONUCC) qui s'est tenue à Nice.



La Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur le soutien logistique et pédagogique de structures telles que Territoires Solidaires pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale. L'AFD soutient la volonté de la Ville à pouvoir mobiliser l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) sur son territoire. L'ECSI vise à encourager le vivre-ensemble, à prévenir les stéréotypes, mais aussi à favoriser l'engagement concret des jeunes Aixois et Aixoises dans les projets promouvant la transition écologique, la diversité culturelle et la coopération entre ses différents territoires. La Ville se présente comme l'unique collectivité française à avoir proposé le concours de services civiques au programme « Réinventer le monde » dispositif dédié à l'origine aux collèges et lycées. Cette démarche innovante de notre territoire est à poursuivre et à valoriser auprès des centres sociaux, associations de jeunes et des instances municipales de jeunes à l'image du Conseil Municipal des Jeunes Aixois (CMJA) et d'Aix Conseil Etudiant (ACE pour les prochaines éditions).



Graines d'Art, culture durable

« Graines d'Art » est un projet artistique et culturel, participatif, autour du développement durable, proposé et organisé par la Direction de la Culture. Cette 5ème édition s'est déroulée au parc du Château de l'Horloge le mercredi 21 mai 2025. Durant tout un après-midi, environ 400 participants (les enfants accompagnés de leur famille) ont participé à des ateliers de pratique artistique liés au développement durable : lutherie sauvage, spectacle en caravane, découverte de la laine, fabrication d'encre végétale, etc. Cet événement s'est clôturé par une intervention des étudiants du centre de formation de musiciens d'Aix Marseille Université : un concert réalisé avec des instruments construits à base de matériaux recyclés et d'objets détournés de leur usage habituel.



Le Mois éco-citoyen au Jas de Bouffan

La nouvelle édition du mois éco-citoyen dans le quartier du Jas de Bouffan s'est déroulée du 20 octobre au 15 novembre 2025 et a proposé de découvrir des gestes simples pour protéger la planète, échanger avec des acteurs locaux, et passer des moments conviviaux en famille ou entre amis. La thématique choisie pour cette 5ème édition, est l'alimentation éco-citoyenne et la mobilité douce. A cette occasion, un temps fort « la kermesse éco-citoyenne » a été organisé le 22 octobre 2025 où une centaine d'enfants ont pu participer à de nombreux ateliers animés par les structures partenaires et associations du Jas de Bouffan.

Le Family Day du Centre International des Arts en Mouvement (CIAM)

Le dimanche 30 mars 2025 s'est tenu la 4ème édition du Family Day du CIAM. Cette journée conviviale ouverte à tous a proposé une multitude d'activités dédiée aux arts du cirque, mais aussi à la nature et sa préservation : des balades botaniques, des chasses aux insectes ou des jeux sur la biodiversité, ainsi qu'un marché d'artisans et producteurs locaux, une gratifieria et un village de foodtrucks.



3.3. AGIR

Agir sur les déchets

Quelques indicateurs clefs sur les déchets collectés et triés sur le territoire communal

La Métropole Aix-Marseille Provence assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire qui comprend la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ; la gestion des contenants et des aménagements de pré-collecte ; la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie ; le tri et la valorisation des déchets recyclables et le traitement des déchets non recyclables.

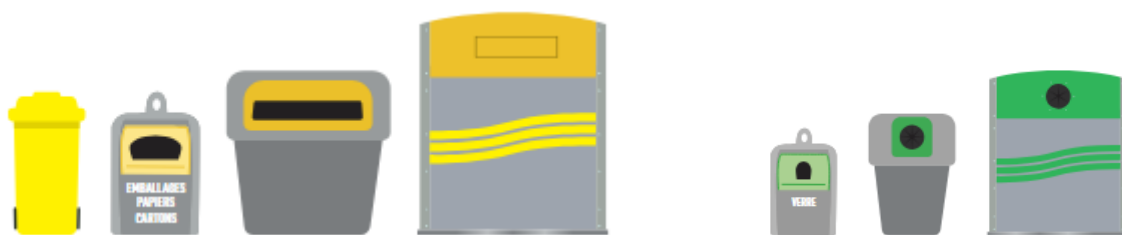
La stratégie métropolitaine s'appuie sur le Schéma métropolitain de gestion des déchets ménagers et assimilés (délibéré en octobre 2017) et le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) 2019-2025 (délibéré en décembre 2019) avec 4 axes :

- Axe 1 : sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements
- Axes 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

il y a également les stratégies métropolitaines par thématique :

- Approbation du projet 2024-2026 de généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire métropolitain (délibéré en octobre 2023)
- Approbation de la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 (délibéré en février 2024).

Equipement pour la pré-collecte sur Aix-en-Provence en 2024 :



246 Points d'Apport Volontaire Tout flux
(bi-flux et emballages)

273 Points d'Apport Volontaire Verre

Total de **519 colonnes** en apport volontaire pour 2024

Structures dédiées à la gestion des déchets

Collecte : 3 zones d'exploitation + 59 déchetteries + 3 éco-mobiles

Transferts : 22 centres de transfert

Traitement : 3 centres de tri + 1 centre de traitement multi-filières EverÉ à Fos sur Mer + 5 installations de stockage déchets non dangereux (ISDND)

Bilan de la collecte des déchets pour la commune en 2024

De 2015 à 2024, le poids de déchets collectés en ordures ménagères par habitant aixois est passé de 367 kg/hab/an à 284,93 kg/hab/an et le poids de déchets triés en collecte sélective est passé de 42,9 kg/hab/an à 52,91 kg/hab/an, la moyenne nationale étant à 72 kg/an/habitant (estimation Citéo décembre 2025). En 2024, la Métropole a collecté 81 804 tonnes de déchets en collecte sélective soit environ 43 kg/hab, ce qui représente 8 % des déchets recyclés. Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 impose que 55% des déchets soient recyclés en 2025, et 65% en 2035.

	Tonnage Aix-en-Provence	Ratio en Kg/hab Aix-en-Provence	Ratio en Kg/hab métropole
Ordures Ménagères	42 020	284,93	322,43
Collecte Sélective en Porte à Porte	3 647	24,73	16,40
Point d'Apport Volontaire Bi-flux/Emballages	1 143	7,75	10,17
Point d'Apport Volontaire Verre	3 014	20,43	16,23
TOTAL CS (PàP et PAV)	7 803	52,91	42,80
TOTAL OM+CS	49 824	337,84	365,23

*Données extraites du Bilan par commune de la métropole pour 2024
(Les données 2025 sont en cours de finalisation)*

Bilan déchèterie pour la commune en 2024

Type de déchets	Tonnes
Gravats	9 251,04
Encombrants	5 766,47
Déchets Verts	3 665,24
Bois	2 081,54
Métaux	638,37
Cartons	644,86
REP	1 888,13
Autres flux	17,55
TOTAL	23 953
	162,42 kg/hab

*Données extraites du Bilan par commune de la métropole pour 2024
(Les données 2025 sont en cours de finalisation)*

Augmenter le taux de valorisation des matières organiques grâce aux biodéchets

Les déchets fermentescibles ou biodéchets représentent plus de 20 % en moyenne du contenu des ordures ménagères résiduelles d'un habitant de la Métropole. Par biodéchets on entend d'une part les biodéchets alimentaires (restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés ...) et d'autre part, les déchets végétaux (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles ...). Essentiellement composés d'eau, ce sont des déchets énergivores lorsqu'ils sont incinérés, et des déchets non valorisés lorsqu'ils sont enfouis.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets s'est généralisée conformément à la loi du 10 février 2022 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc ...). Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du schéma métropolitain de gestion des déchets de 2017 et du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers assimilés (PMPDMA) de 2019 dont l'ambition est d'engager un changement de comportement de tous les acteurs du territoire afin de limiter au maximum la part de déchets enfouis ou incinérés.

Des solutions du tri à la source des biodéchets sont proposées pour l'ensemble des habitants :

- **Le compostage de proximité** (compostage individuel et partagé, lombricompostage), opérations ponctuelles de broyage des déchets verts et de la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Le déploiement d'une **collecte séparée des déchets alimentaires** en apport volontaire adaptée pour les centres-villes et les zones densément peuplées : depuis juin 2025 ce sont **107 « abris-bacs biodéchets »** ou **bornes à déchets alimentaires** ont été répartis sur les différents secteurs de la commune avec la distribution de bio-seaux par la Métropole afin d'inciter les habitants aux gestes de tri et de les sensibiliser à cette nouvelle collecte séparée. Ainsi la fréquence de ramassage des réceptacles est prévue 2 fois par semaine en fonction des secteurs concernés pour être traités vers la plateforme de compostage Suez à Istres. Les biodéchets sont triés, mélangés et fermentés pour élaborer un compost de haute qualité destiné à l'agriculture locale, ce qui permet aux agriculteurs de moins recourir aux engrais chimiques.

Tonnage des biodéchets en collecte séparé « abris-bacs biodéchets » pour la commune en 2025

Mois	Tonnage	Taux de refus des bacs
Juin	3,24 t	2,7 %
Juillet	7,92 t	0,3 %
Août	7,30 t	0,3 %
Septembre	13,68 t	0,9 %
Octobre	15,78 t	2,3 %
Novembre	18,28 t	0,3 %
Décembre	21,26 t	1,2 %
Total annuel	87,46 t	8 %

Données collectées par la métropole



La Ville a également proposé de participer à un **projet de compostage collectif dans les parcs** en partenariat avec la Métropole afin que les habitants puissent valoriser leurs déchets de cuisine et réduire leur poubelle. Après une étude de faisabilité et un questionnaire adressé aux différents CIQ concernés, une convention bipartie a été signée reprenant les engagements pris par la Métropole et le responsable de chaque site. Plusieurs composteurs collectifs ont été installés et sécurisés par un cadenas :

- Parc Jourdan : 3 emplacements de 3 bacs
- La Torse : 4 emplacements de 3 bacs / emplacement
- Viliers : 4 emplacements de 3 bacs / emplacement
- Vendôme : 1 emplacement de 3 bacs
- Rambot : 1 emplacement de 3 bacs
- St Mitre : 2 emplacements de 3 bacs / emplacement

Ainsi, ce projet repose sur l'implication des habitants volontaires de chaque quartier à proximité des parcs et dont un référent composteur également volontaire a été formé aux techniques de compostage par un Maître composteur. De plus, la Direction des Espaces verts participe à ce dispositif en alimentant les bacs de broyat sur les points mis en place. Cette initiative vise à encourager une gestion plus responsable des biodéchets dans chaque quartier concerné et à promouvoir un environnement plus durable.



Crédit photo : AMP Métropole

La Régie des Eaux du Pays d'Aix a organisé le 25 avril 2025 sa 2^{ème} édition de sa Distribution gratuite de compost destinée aux particuliers, à la station d'épuration (STEP) Aix- Ouest. Ainsi, c'est lors du traitement des eaux usées que des boues sont extraites et déshydratées. Elles sont par la suite envoyées vers une plateforme qui, après mélange avec divers broyats de déchets verts, les transforme en compost (normé selon la norme française NFU 44-095). Un processus de transformation qui s'inscrit directement dans une démarche dite de REUT (Réutilisation des eaux usées traitées pour différents usages).



Ce sont plus de **2 tonnes de compost** qui ont été distribués gratuitement aux particuliers. Une initiative qui vise à encourager le recyclage des matières organiques tout en valorisant un produit local et écologique.

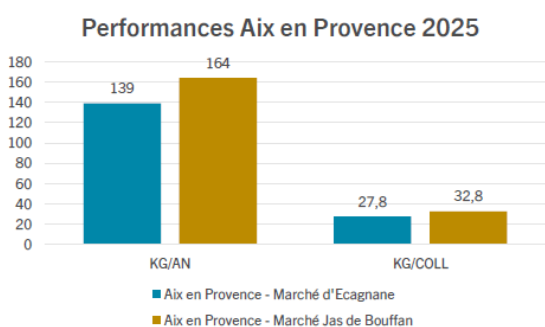
Crédit photo : ECOLOGIC



Réduction et réemploi des déchets

ECOLOGIC est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte et le traitement des DEEE (équipements électriques et électroniques) mais également les ASL (articles de sport et de loisirs) a organisé des collectes en 2025 sur les marchés d'Encagnane et du Jas de Bouffan. Ce service de déchetterie mobile mis en place par la Métropole permet aux habitants une collecte de proximité dans le but est de faciliter le recyclage, la

valorisation et le réemploi des déchets. Cette opération de collecte se poursuivra en 2026 pour le marché d'Encagnane les vendredis 13/02, 10/04 et 12/06/2026 ; et pour le marché du Jas de Bouffan les samedis 10/01, 14/03 et 09/05/2026.



- 5 collectes en 2025
- Un engagement récent
- Engagement des bailleurs dans la diffusion de l'information

Sur les déchèteries de son territoire ainsi qu'au sein de la déchets'tri mobile, la Métropole poursuit le déploiement de zones dédiées au dépôt d'objets pour le réemploi en partenariat avec des acteurs spécialisés locaux. Ces zones de réemploi permettent de déposer des objets en bon état ou à réparer, dont on souhaite se débarrasser.

Ainsi, depuis 2021, c'est Histoire Sans Fin qui collecte avec soin les objets déposés (meuble, vaisselle, électroménager, jouets, décoration, outils, livres ...) dans cet espace dédié à la déchetterie de la Parade afin de leur donner une seconde vie dans la boutique de Venelles. Après vérification, nettoyage ou réparation si nécessaire, les objets sont revendus à prix abordables en boutique ou sur le shop en ligne. Les tonnages collectés par Histoire Sans Fin ont augmenté, passant d'environ 85 tonnes en 2024 à 92 tonnes en 2025. En 2026, Histoire Sans Fin en lien avec l'association étudiante Solid'Am, à l'occasion de l'ouverture de leur épicerie solidaire, mettra en place une armoire de dons de vaisselle gratuite à destination des étudiants au Cube, sur le campus Schuman à Aix-en-Provence.



Crédit photo : Histoire sans fin



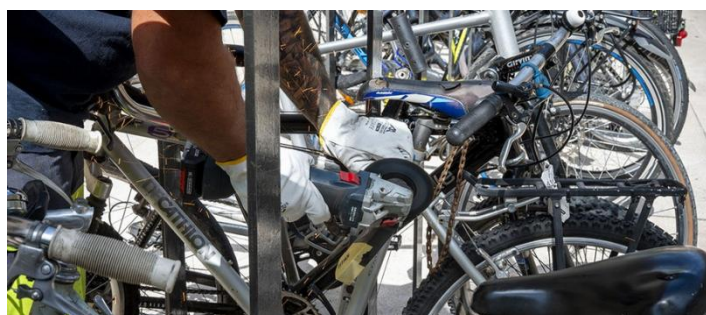
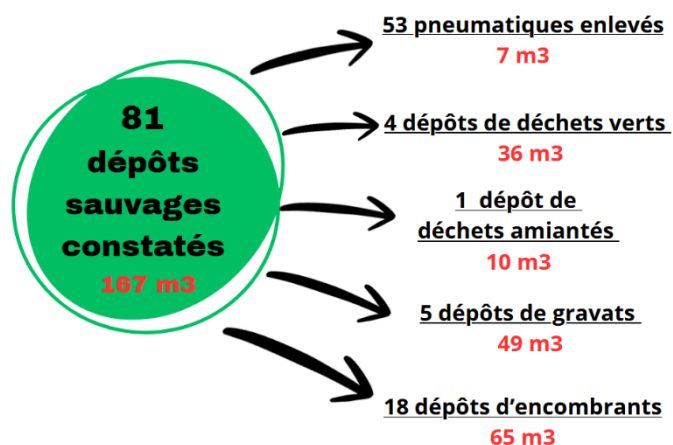
La Plate-forme de compostage des déchets verts est gérée par la Direction des Espaces Verts. Elle permet le stockage des déchets verts produits par les jardiniers, les agents des Sports et de la Propreté (feuilles ramassées par les balayeurs). Ces déchets sont ensuite chargés par Direction de la Voirie avec un engin type tractopelle dans des bennes de 30 m3 mises à disposition par la Métropole. Cette dernière procède à la récupération des bennes pour les transporter et les vider chez MAT'ILD (MATériaux Innovation Logistique Déchets) afin de garantir une valorisation vertueuse. En 2025, ce sont 772,34 tonnes de végétaux qui ont été valorisés.

Un garde champêtre pour renforcer la lutte contre les dépôts sauvages

La Brigade de l'Environnement s'est renforcée depuis pour lutter contre les incivilités et garantir la propreté de la Ville. Elle compte à ce jour 6 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) qui ont compétence pour verbaliser les manquements au respect de l'environnement. Leur mission inclut la surveillance de la propreté des lieux, la lutte contre les dépôts sauvages et la médiation auprès des commerçants et résidents.



Ils patrouillent sur la voie publique, régulent les incivilités et assurent une présence dissuasive sur les marchés de la ville. Depuis septembre 2024 un garde champêtre a complété l'équipe, le seul à posséder un rôle d'enquêteur au titre du Code de l'environnement. Ce dernier participe ainsi à la mise en œuvre et à l'application des pouvoirs de police du Maire en matière de protection de l'environnement sous toutes ses formes. Il constate et verbalise les infractions en matière de dépôt sauvages ainsi qu'aux règles relatives à la propreté des voies et des espaces publics (dépôts de déchets sauvages et d'ordures ménagères, déjections canines, propreté des parcs et jardins ...). Assermenté, il dispose de compétences plus larges que les policiers municipaux en usant des prérogatives d'enquête et d'investigations. Il est ainsi capable de livrer un dossier complet directement au procureur de la République. Enfin, il offre un service de proximité aux habitants en prévenant les usagers à la propreté des voies et des espaces publics et plus particulièrement avec les CIQ. Depuis son arrivée, plus de 33 dossiers ont été traités et aboutis par le biais d'audition. Un autre garde champêtre est en cours de formation.



Opération « Carcasse » des deux roues en juin 2025

Afin d'améliorer la propreté et la sécurité dans l'espace public, la Ville a lancé l'opération Carcasse, ciblant les vélos abandonnés accrochés au mobilier urbain. Cadres rouillés, pneus dégonflés, chaînes cassées... tous les deux-roues manifestement hors d'usage ont été signalés par un étiquetage, laissant 8 jours aux propriétaires pour les récupérer. Passé ce délai, les agents municipaux sont intervenus pour les retirer.

Environ 200 carcasses de vélos ont ainsi été enlevées. Plutôt que d'être envoyées à la déchetterie, elles ont été remises à l'association ADAVA à la mi-août, pour être remis en état et revendues à prix solidaire à des personnes en situation de précarité. De plus les boîtes à clés fixés sur le mobilier urbain ainsi que la publicité sauvage installée sur l'espace public ont été également visées par cette opération.

Evaluer le Plan d'actions Zéro Déchet Plastique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé dès 2019 une dynamique structurante à l'échelle régionale, avec la création de la mission « Zéro Déchet Plastique » confiée à l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE). C'est par délibération du 16/12/2019 que la Ville s'est engagée dans la Charte Zéro Déchet Plastique. Cette charte offre aux collectivités, intercommunalités, syndicats, établissements scolaires, entreprises et associations un cadre volontaire d'engagement et repose sur un plan d'actions commun de mesures concrètes. L'ARBE assure un suivi et une évaluation régulière des signataires. Au premier trimestre 2025, une nouvelle évaluation plus structurée a été réalisée via un questionnaire enrichi et un suivi régulier pour analyser plus finement les progrès, les freins et les leviers activés. Le 16 octobre 2025 a eu lieu la présentation des résultats des évaluations 2025 de 116 acteurs publics (collectivités, intercommunalités, syndicats de déchets, Parc Naturels Régionaux) engagés.



Le 3 juin 2025 a eu lieu la **rencontre régionale « Zéro Déchet plastique en Provence-Alpes Côte d'Azur »** à Marseille. Cet événement organisé par l'ARBE et ses partenaires de la Région Sud et l'ADEME a permis aux acteurs qui s'engagent dans la lutte contre les pollutions plastiques d'échanger autour de leurs engagements de s'inspirer d'initiatives exemplaires et d'accéder aux dires d'experts afin de mieux identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels et leurs impacts sur la biodiversité. Ainsi la Ville a participé à la table ronde n°3 : « Comment mieux gérer les déchets plastiques sur nos territoires » en présentant les actions engagées pour lutter contre les pollutions plastiques.

Sensibiliser et mobiliser les citoyens

On estime que 80 % des déchets plastiques présents dans les mers et océans sont issus des activités terrestres. Ainsi, la Ville a structuré son action en matière de ramassage de déchets par les citoyens en focalisant sur trois importantes opérations qui sont maintenant bien inscrites dans le calendrier : Nettoyons le Sud en avril, le World Clean Up Day en septembre et la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre. Cela représente environ 40 cleans up par an.

"Nettoyons le Sud"

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a reconduit sa 3^{ème} opération de ramassage des déchets « Nettoyons le Sud » le 26 avril dernier. Ainsi, ce sont plus de 400 communes qui se sont inscrites pour cette nouvelle édition qui a vocation à s'installer comme La fête de l'environnement pour la Région Sud.

Cette année, la Ville a mobilisé cinq cleans up répartis sur différents quartiers de la Ville :

- Jas de Bouffan avec l'association JAS HARMONIE
- Luynes avec l'association Luynes en action
- La Torse (PNU : Jourdan-Torse et Lycée Cézanne-Torse) avec le CIQ Cuques Saint Jérôme, CIQ Pont de Béraud, Ciq Cézanne Torse et l'association ARPA (pour le lavoir de Saint Thomas)
- Val de l'Arc avec l'association Arc Fleuve Vivant
- Pont de l'Arc avec le CIQ Pont de l'Arc

Bilan de cette opération : **160 personnes** qui se sont mobilisées pour une **collecte de plus de 300 kg**.



Cet élan collectif a comptabilisé 25 000 participants à travers toute la Région et collecté 100 tonnes de déchets soit 25 tonnes de plus que l'année dernière. A noter que la 4^{ème} édition « Nettoyons le Sud » est prévue au le 29 mai 2026 pour les scolaires et le 30 mai pour tous les citoyens



Le World Clean Up Day

La Ville a également continué à soutenir pour la 5^{ème} année le World Clean Up Day, une semaine marquée par plusieurs opérations de nettoyage, des "Clean Walk", partout dans le monde. L'objectif de la Ville est d'encourager les Aixois à devenir moteurs en organisant une Clean Walk ou acteur en participant à une collecte du 17 au 21 septembre et plus particulièrement le samedi 20 septembre. Au total, ce sont 15 collectes de déchets, organisés par des associations (Zorro Déchet, Jas Harmonie, le Club des Aixtras, et

Duranne Animation), entreprises (Linxo, MacDonald's, Celest, Suez Consulting, Adagio), étudiants (IUT Villes et Territoires Durables), plusieurs CIQ (Luinois, Pont de Béraud, et Cézanne Torse), les centres sociaux culturels Davin et la Provence, qui ont eu lieu à travers les différents quartiers de la Ville. Cette opération a pu mobiliser environ 200 personnes pour une collecte de plus d'1,7 tonnes de déchets. De plus, à noter que le CIQ Luinois s'est associé avec ADJIH, association spécialisée dans l'accompagnement du handicap moteur, mental, psychique et sensoriel qui a ainsi permis à 5 jeunes en situation de handicap, de pouvoir participer à cette opération et d'utiliser leur propre pic à déchet qu'ils avaient fabriqué à cette occasion. Une première pour cette opération d'envergure internationale qui permet une plus grande inclusion citoyenne !



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'ADEME. Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour réduire la quantité de déchets générée et encourager des pratiques de consommation responsable. La SERD est organisée chaque année, lors de la dernière semaine de novembre. Elle rassemble et mobilise une multitude d'acteurs : collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations et particuliers. Pour les participants, c'est une occasion unique de découvrir et partager des solutions efficaces pour réduire et mieux gérer les déchets. Ainsi, 4 cleans up ont été organisées durant cette semaine par des agents de la Ville en interne, des étudiants (ESAIP et IAE) et une entreprise (ABIOXIR).

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'ADEME. Son objectif

Le défi Famille Zéro déchet : un accompagnement concret vers une réduction durable des déchets

DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET



Réduire ses déchets au quotidien tout en réalisant des économies : c'est le pari des Défis Zéro Déchet de la Métropole. Sur le territoire métropolitain, la collectivité a inscrit dans son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) un objectif : réduire de 10% la production de déchets par habitant d'ici 2025, première étape vers un territoire zéro déchet-zéro gaspillage à l'horizon 2035. Forte de cette ambition, la Métropole orchestre, depuis 2022, les Défis Zéro Déchet en collaboration avec trois associations du territoire. Le dispositif est piloté par Zero Waste Marseille, référence en matière de promotion du zéro déchet auprès des citoyens, des entreprises et des collectivités, aux côtés du Loubatas et du Vieux Moulin. Cette initiative citoyenne ludique et conviviale transforme la réduction des déchets en action collective, où chacun progresse vers une

consommation plus durable. Depuis le début du défi en 2022, c'est **19 familles aixoises** qui ont participé à cet accompagnement vers une réduction durable des déchets. De novembre 2024 à juin 2025, la troisième édition du défi a réuni 100 foyers sur le territoire métropolitain, dont **4 familles aixoises**. Résultat : une baisse moyenne de 35 % des déchets ménagers, avec une réduction marquée des biodéchets, textiles usagés et du gaspillage alimentaire. Une dynamique porteuse, renforcée par l'effet collectif, qui a permis à de nombreuses familles d'adopter de nouvelles habitudes durables, avec des bénéfices visibles aussi bien sur le quotidien que sur le budget. Depuis janvier 2025, une nouvelle formule permet à tous les habitants de la Métropole de rejoindre la dynamique zéro déchet, sans engagement contraignant. Avec le Défi Voisins Zéro Déchet, chacun peut s'informer, tester des éco-gestes et avancer à son rythme, en toute autonomie.

Un Noël plus éco-responsable

Avec la Fontaine aux Jouets, la Ville organise chaque année une grande collecte solidaire en décembre sur la place de l'Hôtel de Ville puis dans les mairies de quartier. Des jouets, peluches, livres et des jeux en bon état, parfois même neufs offerts par de nombreux habitants et par des entreprises locales qui avaient organisé des collectes en interne. Au total, plusieurs centaines de jouets ont été collectés et remis aux associations d'aide à la petite enfance et à l'hôpital d'Aix.



Le CIQ du Pont de l'Arc a organisé le 9 novembre 2025 sa première Bourse de Noël. Pour cette 1ère édition, l'avenue Fortunée-Ferrini a été investie par une vingtaine de stands proposant la vente entre particuliers des décorations de Noël et des jouets d'occasion. Cet événement a permis de donner une seconde vie aux objets et jouets et de préparer des fêtes plus éco-responsables.

La Ville a également organisé cette année un Atelier « cadeaux de Noël » : initiation au Furoshiki, l'art d'emballer les cadeaux en tissu, et la découverte d'idées originales à réaliser soi-même : fiole à chocolat chaud, marque-page, cuillère en chocolat à déguster, sel de bain, support de câbles de téléphone, pot à cookies avec ingrédients, pot de pain d'épices ou mélanges d'épices pour vin chaud, colombe d'argile à parfumer, gommage à lèvres ...

La Gratifera : une seconde vie et des économies

Une Gratifera est un événement centré sur le partage, l'échange et la gratuité. Ce concept permet à chacun de donner et recevoir des biens et des services sans échange monétaire ni notion de valeur marchande. Les participants peuvent se servir librement sans contrepartie. Contrairement au troc, une gratifera ne repose pas sur l'échange matériel de même valeur. Chacun peut s'approprier ce qu'il souhaite sans réciprocité systématique. Ainsi, ce concept permet avec peu de moyens de favoriser la réutilisation d'objet et lutter contre le gaspillage et la surconsommation, d'encourager le partage et la solidarité et faciliter l'accès aux biens.

En 2025, plusieurs gratiferias ont eu lieu sur la ville :

- Centre ville le 01/03/2025 au Café 3C
- Jas de Bouffan le 30/03/2025 au Centre International des Arts en Mouvement (CIAM)
- Jas de Bouffan le 24/09/2025 au CSC Jas Nord avec l'association Jas Harmonie
- Encagnane le 30/11/2025 aux 20 000 Lieux
- Pont de Béraud le 20/12/2025 au Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU)
- Jas de Bouffan le 7/12/2025 au Centre International des Arts en Mouvement (CIAM)

Lutte contre le gaspillage alimentaire : le don alimentaire

Faire du don alimentaire, c'est tout d'abord être solidaire. Cela permet de renouveler le stock de denrées des associations. De nombreuses associations peinent à se fournir en aliments, et deux tiers de l'activité des bénévoles sont consacrés à la recherche de denrées. Le don alimentaire, c'est aussi réduire son impact sur l'environnement. En effet, la production de denrées alimentaires émet des gaz à effet de serre inutiles si ces denrées sont jetées.

Les enfants aixois sont également sensibilisés aux circuits de solidarité par la **valorisation des dons alimentaires organisés et distribués par l'équipe de la Cuisine centrale** auprès d'associations humanitaires locales, dont plusieurs antennes des Restos du Cœur (le partenaire le plus important pour la cuisine centrale), le centre socio-culturel Jean-Paul Coste (depuis mai 2025) et à Coup d'Pouce magasin solidaire (fin du partenariat en mai 2025). Ce sont **19 642 repas non consommés** qui ont été distribués aux associations caritatives en 2025.

Solid'AM est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général et habilitée à distribuer l'aide alimentaire par la Préfecture de la Région PACA. Fondée, il y a une trentaine d'années, elle est issue du pôle solidarité de l'Union étudiante Aix-Marseille (anciennement UNEF). Depuis sa création, elle mène diverses actions de solidarité telle que la bourse aux livres. Solid'AM organise des distributions alimentaires sur quatre campus de l'Université d'Aix-Marseille, dont le campus Schuman. Depuis 2020, c'est 25 000 étudiants aidés, 1 000 bénéficiaires par semaine et 230 tonnes de denrées par an. En 2026, l'association ouvrira une épicerie sociale et solidaire sur le campus Schuman à Aix-en-Provence. Ce dispositif permettra aux étudiants d'accéder, dans un lieu fixe et accueillant, à des produits essentiels à un coût très réduit, afin de sécuriser l'alimentation et les dépenses du quotidien.

La course des textiles

Du 3 février au 14 mars 2025, la Métropole a organisé une nouvelle édition de la Course des textiles, un challenge éducatif visant à sensibiliser les élèves de CE2, CM1 et CM2 ainsi que leurs familles à l'importance du recyclage des textiles, chaussures et linge de maison. Les textiles récoltés lors de cette opération seront ensuite dirigés vers les centres de tri partenaires, où ils bénéficieront d'une nouvelle vie adaptée à leur état : réemploi direct, transformation en matériaux isolants, utilisation dans l'industrie ou encore valorisation en combustibles alternatifs. Un réseau local dynamique, constitué notamment de ressourceries et friperies, soutient efficacement ce processus de valorisation. En 2025, 20 écoles se sont inscrites à ce projet dans le cadre du programme « Classes Engagés » dont **l'école aixoise Alphonse Daudet qui a collecté 160 kg de textiles soit 1,45 kg/élève**. En 2026, c'est l'école Jeanne d'Arc qui participera à ce programme avec 43 autres écoles.



S'attaquer aux mégots jetés au sol

Des actions de sensibilisations lors d'évènements, des expérimentations et de distribution de cendriers de poche ont été menées tout au long de l'année. De même, en 2025, la brigade de l'environnement a dressé 22 contraventions pour jet de mégots au sol prévu par arrêté permanent (contravention de 4ème classe prévoyant 135 € d'amende forfaitaire).

« Ma gare routière sans mégots » : un projet tutoré pour sensibiliser les usagers contre les mégots au sol

Le Département Techniques de commercialisation à l'IUT d'Aix-Marseille a sollicité la Ville pour un projet tutoré dans le cadre d'un pilotage de projet permettant de déployer des techniques de commercialisation autour d'un évènement avec un ancrage territorial et une dimension de développement durable.





C'est un groupe de cinq étudiants en 2^{ème} année de BUT Techniques de Commercialisation à Aix-en-Provence qui se sont inscrits à ce projet tutoré dont l'objectif visé est la réduction des mégots mal jetés au sol (sur la voie publique), l'information et la sensibilisation sur les effets néfastes du mégot sur l'environnement. Un état des lieux par le recensement des hotspots et des dispositifs de collecte a été mené en amont du projet. Ainsi, c'est la gare routière qui a été retenue comme principal hotspot, lieu à fort passage des usagers. La Métropole et l'exploitant de l'infrastructure Mobilink-Transdev, ont été investis par ce projet puisque des cendriers fixes doivent être mis en place courant mars 2025, démarche déjà initiée sur d'autres pôles d'échanges notamment au Krypton. La problématique étant que la zone de quais de la gare routière est une zone où il est strictement interdit de fumer.

Pour cela, les étudiants ont organisé le 7 février 2025 un évènement « ma gare routière sans mégot » afin de sensibiliser les usagers sur les conséquences néfastes du jet de mégots au sol. Plus de 1200 mégots ont été ainsi collectés dans les cendriers à sondage, ce qui a permis une réduction du nombre moyen de mégots au sol d'environ 2 mégots tous les 5m². Les étudiants ont transmis leur bilan final à la Métropole et à son exploitant pour la mise en place d'actions concrètes (communication, sensibilisation, nudges ciblés...) afin de lutter contre le jet de mégots au sol sur ce site.

Le Mégothon : 1ère participation de la Ville en 2025

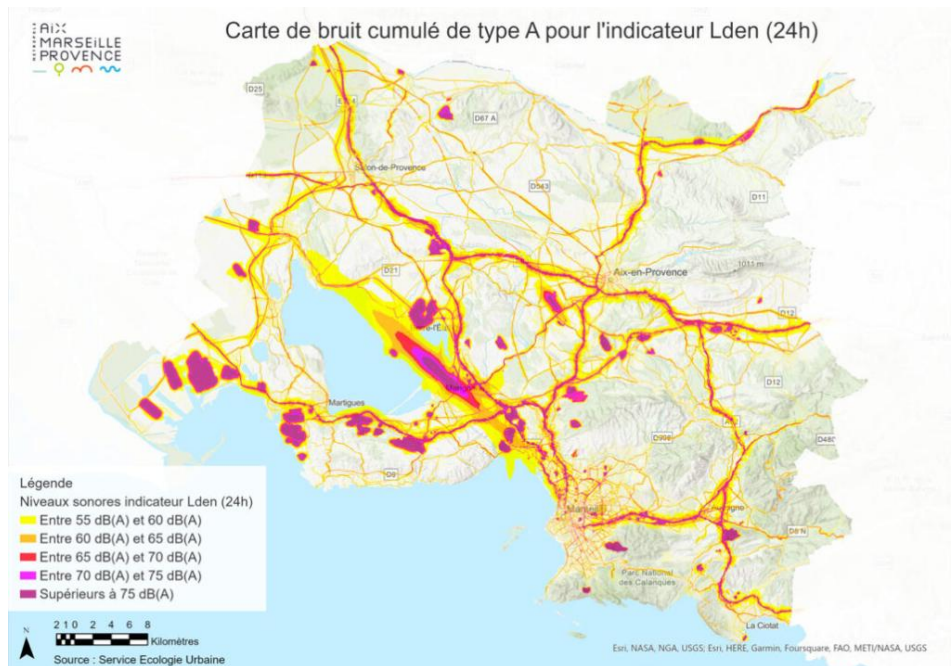
Le Mégothon, c'est la journée nationale du ramassage des mégots et de la sensibilisation à ses impacts environnementaux. L'organisation est le fruit de la collaboration entre plusieurs associations mobilisées sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est de mobiliser citoyens, associations, entreprises, et collectivités pour ramasser les mégots abandonnés dans nos espaces publics, et permet de sensibiliser le public à l'importance de jeter son mégot à la poubelle et à l'impact de ce déchet sur notre planète. La première édition a eu lieu le 3 juin 2023 qui a connu un franc succès avec 1 million de mégots collectés en 3h par 1 200 volontaires dans 13 villes françaises.



C'est en 2025 que la Ville a souhaité inscrire cette opération de ramassage de mégots en partenariat avec l'association Zorro Déchet et des étudiants du BTS GPN. Une entreprise, Imagreen Transitions, qui a déjà participé à des cleans up, a également organisé une collecte avec ses salariés. Au total c'est 7200 mégots qui ont été collectés. Au niveau national, 283 ramassages organisés pour 1 916 538 mégots qui ont été ramassés ce qui représente 958 millions de litres d'eau épargnés (soit 383 piscines olympiques !).

La Métropole Aix-Marseille Provence a adopté le 30 juin 2025 le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, afin de mieux protéger la santé des habitants face aux nuisances sonores liées aux transports et infrastructures. En effet, Le bruit est souvent perçu comme une gêne, voire une source de pollution. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, il représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe derrière la pollution atmosphérique. A l'échelle métropolitaine on estime que 5% de la population, soit 99 000 habitants, ainsi que 160 établissements de santé et d'éducation, sont exposés à un dépassement des valeurs réglementaires concernant le bruit des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, aéroports, certains établissements industriels).

C'est pourquoi ce PPBE, articule ses priorités autour de quatre grands objectifs : Réduire l'exposition au bruit ; Améliorer la connaissance de l'environnement sonore ; Informer et sensibiliser ; Favoriser une mobilité plus respectueuse du cadre de vie. Un diagnostic sonore à l'échelle de la Métropole a été réalisé. Il permet de cartographier le bruit de façon globale et le niveau de gêne sonore annuel moyen grâce à la modélisation et des calculs mathématiques à partir de différentes sources de données (trafic, vitesses, caractéristiques des voies, topographie, ...).



Source : PPBE - AMP Métropole

Sur Aix, les points d'exposition les plus critiques se trouvent à proximité des grands axes routiers ainsi qu'aux alentours de l'aérodrome des Milles.



Crédit photo : AMP Métropole

Capteur sonore sur le boulevard du Roi René.

En complément, la Métropole déploie un observatoire de l'environnement sonore aux côtés de deux partenaires principaux : Acoucity et AtmoSud. L'objectif est de compléter la cartographie du bruit (modélisation) par un dispositif de monitoring urbain. Pour ce faire, la Métropole dispose d'un parc de 10 sonomètres de haute précision. En fonction des besoins, ce matériel permet de suivre l'environnement sonore des secteurs d'intérêt sur de longues périodes ou de réaliser des campagnes de mesures mobiles. Cela permet ainsi de suivre l'évolution de l'environnement sonore sur des secteurs sensibles et peut aider à mieux comprendre la gêne des habitants.

3.4. UNE VILLE BIENVEILLANTE

Une ville accessible à tous

Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous



Depuis plusieurs années, l'association « **La Nuit du Handicap** » a développé, au mois de juin, une initiative visant à valoriser les personnes en situation de handicap, à travers la tenue d'événements, centrés sur le handicap, et ouverts à tous. Cet événement national est aussi l'occasion de briser les clichés, de construire une société plus inclusive et de révéler les talents de chacun. Pour cette 4^{ème} édition du 14 juin 2025 de 17h à 22h, la Direction Santé Publique et Handicap a participé et organisé une soirée festive avec de nombreuses animations, spectacles et de stands de sensibilisation dont plus de **30 associations** se sont portées volontaires.

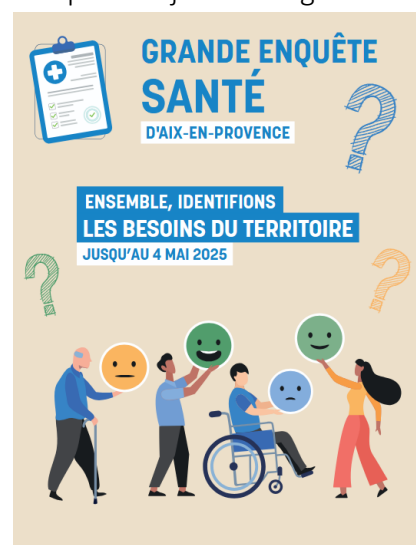
Le Contrat Local de Santé et la grande enquête de sante



Diagnostic Territorial de Santé (DTS)
- Ville d'Aix-en-Provence -

Septembre 2025

La Ville d'Aix-en-Provence développe une politique de santé structurée, renforcée par son adhésion au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et d'autres partenaires, la Ville élabore actuellement deux outils majeurs : le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Ces deux dispositifs ont pour objectif d'augmenter l'efficacité, l'équité et l'efficience des actions, dans une optique de cohérence de la politique de santé sur tout le territoire de la ville et dans tous les domaines (accès et organisation des soins, actions de prévention et promotion de la santé, santé environnementale, etc.). Après un Diagnostic Territorial de Santé (DTS), le comité de pilotage s'est tenu à l'Hôtel de Ville début septembre 2025 en présence des principales parties prenantes. Cette rencontre a permis d'identifier les grandes orientations et thématiques prioritaires autour de l'organisation et l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé, la santé environnementale, la santé mentale. En complément du diagnostic, une grande enquête a eu lieu du 18 avril au 4 mai 2025 à destination de tous les usagers des services de santé et partenaires, avec l'objectif de mieux comprendre les besoins, les attentes et les priorités de la population en matière de santé.

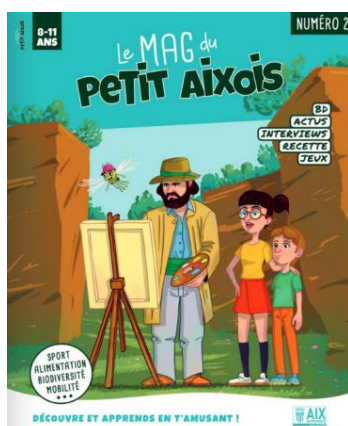


aixenprovence.fr

Direction Santé Publique et Handicap
3 Avenue Paul Cézanne, 13100 Aix-en-Provence



Une ville pour les enfants



Le Mag du petit Aixois revient pour sa 2ème édition

Pour la rentrée scolaire 2025, la Ville a édité un nouveau numéro du magazine destiné aux 8-11 ans, autour des enjeux de développement durable. Biodiversité, climat, eau, environnement, alimentation, mobilité, le Mag du petit Aixois souhaite participer à la sensibilisation des enfants autour de ces enjeux, Les sujets sont présentés de manière éducative et ludique, à l'aide de BD, d'actus, de jeux, d'interviews et de petits conseils.

Les temps forts du réseau Ville amie des enfants

La Ville d'Aix-en-Provence est « Ville Amie des Enfants - UNICEF » depuis 2021. Cet engagement et cette collaboration avec l'UNICEF se traduisent notamment par différents temps forts consacrés au sujet du changement climatique :

- le Prix UNICEF de littérature Jeunesse

Depuis 2016, ce Prix permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture. Les enfants et des jeunes de 3 à 15 ans votent pour leur livre préféré, parmi une sélection d'ouvrages choisis en fonction d'une thématique et répartis par catégorie d'âge (3-5 ans / 6-8 ans / 9-12 ans / 13-15 ans). Le Prix UNICEF de littérature jeunesse 2025 a porté sur le droit à un environnement sain et la justice climatique. A Aix-en-Provence, ce sont 6 écoles qui ont participé au Prix 2025, soit plus de 300 enfants.



- UNIDay pour célébrer les droits et l'engagement des enfants

Chaque année, le dernier mercredi du mois de mai (cette année le 21 mai 2025) est ponctué d'activités ludiques et de sensibilisation autour d'une thématique en lien avec les droits des enfants. Le thème 2025 était le droit à vivre dans un environnement sain, l'événement s'est donc intitulé "Mon climat, mes droits". Sur Aix-en-Provence, les bénévoles d'UNICEF ont pu animer des temps de sensibilisation auprès des enfants des centres sociaux Jean-Paul Coste et des Floralies et poursuivre cette action le même jour lors de l'événement de la Ville Graines d'Art au Château de l'Horloge. Au total, 200 enfants ont été sensibilisés à la santé et au climat pendant cette journée. De plus, les services civiques écologiques de la Ville ont également participé à UNIDay le 27 mai 2025 en proposant une grande course au tri aux élèves de l'école Jules Isaac et des jeunes et mettre en avant les initiatives entreprises par les jeunes bénévoles de l'UNICEF



Le dispositif « Coup de pouce »

« Coup de pouce », est un dispositif tripartite Éducation nationale, Association Coup de Pouce et Ville d'Aix-en-Provence, destiné à prévenir le décrochage scolaire qui propose des ateliers d'accompagnement personnalisés aux enfants de 5 à 7 ans dans les écoles publiques aixoises. Depuis 2023, l'entreprise Technicatome soutient le dispositif : pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, cela a permis de passer de 31 clubs à 41, soit 205 enfants au total. Pour l'année scolaire 2025-2026, l'objectif est d'atteindre 49 clubs soit 8 supplémentaires pour un total de 245 enfants. La cérémonie de clôture et de remise des diplômes a eu le 11 juin 2025 au 6MIC en présence du Maire et du Président-Directeur Général de Technicatome. Cette cérémonie de fin d'année a permis de valoriser l'engagement, les efforts et les progrès de chaque enfant et de célébrer ensemble la fin du parcours par le biais d'un diplôme décerné à chacun.



Le Village Petite Enfance : une journée complète pour les tous petits et leurs familles



également une mission d'information et d'accompagnement des familles en « allant vers » et en mobilisant des partenaires incontournables notamment la CAF et la PMI. Cette nouvelle édition a eu lieu le samedi 14 juin 2025 au centre social Albert Camus. Au programme : 24 stands d'ateliers (sophrologie parent-bébé, lectures de conte, espace éveil sensoriel, peinture japonaise, espace sensorielle, geste aux premiers secours ...) et d'informations (relais d'assistantes maternelles, CAF 13 et PMI, Petite Enfance), une exposition Unicef sur le thème de l'eau et deux spectacles avec plusieurs représentations. Au total, plus de 500 personnes (adultes et enfants) sont venus.



Le projet de la Plaine Nature Carcassonne a bénéficié d'un soutien financier de la part des collectivités territoriales. La Ville d'Aix-en-Provence, maître d'ouvrage du projet, s'est engagée à hauteur de 10 008 306 € HT. Ce financement est complété par la participation du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 3 190 305 € HT, de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 1 954 389 € HT, et de la Région Sud qui apporte un soutien de 400 000 € HT.

Le Village Petite Enfance, destiné aux tout-petits entre 0 et 6 ans accompagnés de leurs familles, est une journée ludique et d'information organisé par les services de la Ville, dont la Direction Éducation Petite Enfance, et ses partenaires institutionnels ou associatifs. Ses objectifs visent à soutenir la parentalité, à co-construire un esprit de communauté entre les acteurs dédiés et à valoriser les métiers de la Petite Enfance, notamment par la présence d'ATSEM tout au long de la journée. Le Village Petite Enfance a

POUR LES TOUT-PETITS (0-6 ANS) ET LEURS PARENTS



Rendre le sport accessible pour tous

La Plaine nature sur le site Carcassonne

La Plaine Nature Georges Carcassonne a été inaugurée le 26 avril 2025 lors d'un après-midi sportif et de fête auxquels tous les aixois et leurs familles ont pu participer et s'adonner à la pratique des quelques dizaines de pratiques sportives représentées. Ce nouvel espace offre des chemins de promenade, des aires de pratiques sportives, des zones de détente et a été conçue pour accueillir les familles, les sportifs et les amoureux de la nature. Elle est connectée au Parc de la Torse ainsi qu'au Parc Naturel Urbain.

Salon des sports

Le salon des sports 2025 s'est déroulé le samedi 6 septembre 2025, de 10h à 18h, au complexe sportif du Val de l'Arc. Cette journée permet aux 130 associations et structures sportives de rencontrer les Aixois, de leur faire découvrir, essayer et choisir leurs activités physiques et sportives pour la saison sportive à venir. Cette année, la Régie des Eaux du Pays d'Aix était présente en tant que gestionnaire de l'eau potable et de l'assainissement sur la Ville pour ces événements familiaux et écologique : un stand et des animations pour tester ces connaissances sur l'eau, à destination d'un public familial et sensible à l'environnement avec des goodies à gagner. Et pour compléter cette animation autour des enjeux de développement durable, une exposition d'affiches de sensibilisation sur le sport et l'environnement (déchets, climat, biodiversité, mobilités, alimentation, consommation, et numérique) créée par Ecolosport, en partenariat avec l'ADEME et en collaboration avec l'artiste Quibe.



Tournoi des générations au Parc Jourdan

Cet événement unique, organisé par les associations ES13, Hopono et la FAMI, a rassemblé seniors et étudiants le 7 juin 2025, créant un espace de partage, d'échange et de convivialité autour de la pétanque. L'événement ouvert au grand public, familles, amis et curieux, a permis de favoriser une cohésion sociale et de célébrer des traditions et des valeurs intergénérationnelles au cœur de la Ville d'Aix-en-Provence. Cette journée s'est clôturée par un grand moment de convivialité lors d'une soirée concert.



Rendre la culture accessible pour tous

L'année Cézanne 2025

Dans le cadre de l'année Cézanne 2025, une attention toute particulière a été souhaitée par la Ville au jeune public. Au-delà de l'exposition « La petite galerie Cézanne », dédiée aux scolaires et aux familles, la Ville a proposé de sensibiliser les enfants accueillis sur le temps périscolaire à la vie et l'œuvre de Cézanne autour d'un kit ludique et pédagogique. Deux modèles de jeux ont été réalisés qui permettent de s'adapter au mieux aux niveaux des enfants.

43 000 visiteurs

424 classes

12 000 élèves

3 878 participants aux ateliers

1 700 visiteurs issus du champ social

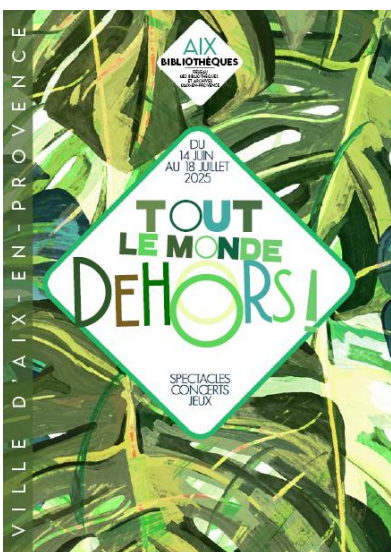




Inauguration du cheminement culturel « De Cézanne à Othoniel »

L'inauguration du cheminement culturel « De Cézanne à Othoniel » a eu lieu le 14 juin 2025, dans le cadre de la fête de quartier à Beisson. Ce parcours relie deux lieux emblématiques : l'Atelier des Lauves et la place Marcel Tavé, ornée de la Rose des Vents de Jean Michel Othoniel. Sept cubes artistiques, conçus avec l'artiste Zeco et plus de 300 participants, jalonnent ce trajet et invitent à (re)découvrir le quartier,

notamment grâce à des QR codes qui délivrent des vidéos de 1 à 3 minutes relatant l'histoire du quartier. Un projet participatif fort, qui met à l'honneur l'identité culturelle de ce quartier.



Tout le monde dehors !

Du 14 juin au 18 juillet 2025, les bibliothèques Méjanès retrouvent leurs quartiers d'été. Que ce soit dans leurs jardins ou les parcs de la Ville, en famille ou entre amis, le public est invité à découvrir un programme estival et convivial, rythmé par des lectures, des jeux, des ateliers, un spectacle, un concert ou même une déambulation.

Mômaix 2025

Du 14 octobre au 24 décembre 2025, la Ville a vibré au rythme de la création artistique avec au programme : 17 lieux culturels, 30 spectacles à partir d'1 an de théâtre, danse, musique...



Les parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

La Direction de la Culture pilote la coordination des actions culturelles et artistiques dans les écoles de la ville : chaque année ce sont 45 parcours différents touchant les disciplines artistiques qui sont déployés sur 200 classes permettant ainsi de toucher les 9 000 scolaires/an. Les parcours sont composés d'ateliers de pratiques en classes menés par des artistes et/ou des compagnies artistiques professionnelles, et d'une rencontre des enfants avec une œuvre dans un milieu culturel (spectacles, concerts, expositions ...). En 2024-2025, il y a eu des actions EAC en lien avec le thème du vivant, de la biodiversité, des déchets ...

- **Parcours EAC Chant choral : « Feuillus, Velus », une sensibilisation au monde du vivant par le chant choral**

Autour d'un répertoire de chansons pour enfants de 4 à 6 ans, sur le thème du règne animal et végétal, élèves et enseignants ont bénéficié toute l'année d'ateliers en chant choral à l'école, mais aussi parfois hors les murs, par exemple au Parc Saint Mitre et en lien avec le Muséum d'Histoire Naturelle qui accueillait les élèves en demi-groupe pour un atelier pédagogique de découverte de la biodiversité. Une chanson originale intitulée



"Les feuillus et les velus" a notamment été créée par la classe de CE2/CM1 du Val St André et une mise en musique s'est faite en classe avec le compositeur et musicien professionnel Amine Soufari. Le refrain a été appris par toutes les classes des 33 Maternelles bénéficiant du parcours EAC, et chanté à l'occasion de plusieurs restitutions ouvertes, notamment lors du concert du 24 mai au Parc de la Torse à l'occasion de la Fête de la Nature.

- **Parcours EAC Musique & chant : Avec l'artiste chanteuse et musicienne Armelle ITA, une classe de CM1 a imaginé une chanson intitulée "La Planète en miettes"**

Lors des ateliers proposés à l'école, sur une thématique libre ils ont choisi d'évoquer les thèmes de la pollution, de la déforestation, de la biodiversité. Ils l'ont interprété sur scène lors du concert donné par l'artiste au théâtre de l'Espace Bellegarde sur le temps scolaire.



La Ville offre également des spectacles à thème aux scolaires autour des questions liées à l'écologie, à l'entraide, à la protection de l'environnement comme :

- "Baleine et contrebasse" par le jazzman Bernard Abeille, un spectacle qui plonge les enfants dans le monde des baleines et mieux les sensibiliser à la lente destruction de la planète
- "20 000 bulles sous les mers" par la compagnie l'oiseau lune, une fable écologique qui initie les enfants au problème que représente la pollution des mers, leur faire prendre conscience des conséquences concrètes de nos actes sur le monde du vivant, de l'impact du non traitement de nos déchets sur la vie de la faune marine

La semaine de la Culture Etudiante

La semaine de la Culture Etudiante a eu lieu du 31 mars au 5 avril 2025 avec au programme :

- JACES – Journées d'Arts et de la Culture de l'Enseignement Supérieur avec Aix Marseille Université
- Mercredi 2 avril – Soirée Opéra ON au Repère (Festival d'Aix)
- Mercredi 2 avril – Ciné Club Whiplash au Théâtre des Gazelles (CROUS Aix Marseille Avignon)
- Jeudi 3 avril – Nocturne Étudiante au Musée Granet
- Jeudi 3 avril – Visite et conférence à l'École Supérieure d'Art d'Aix
- Et un Grand Jeu Concours pour gagner des places de cinéma, concerts, théâtre...



Déployer un tourisme durable

C'est l'Office Municipal de Tourisme (OMT) qui assure la mise en œuvre de la politique touristique élaborée conjointement avec la Ville, avec une démarche de progression de ses engagements en matière de développement durable :

- la Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'OMT et la Ville : Dans la suite de la précédente convention 2021-2023, la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'OMT et la Ville pour la période 2024-2026 a renforcé les mesures en matière de développement durable au travers de :
- 2 axes de développement touristique : Conforter Aix-en-Provence comme destination touristique de niveau international, en s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviable d'art et de culture, de créativité et d'audace, mais aussi une ville verte, accueillante et solidaire ; Engager la destination dans un développement touristique durable et responsable, en équilibrant la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace, en plaçant l'habitant et l'humain au cœur des projets, en réduisant l'impact écologique de la filière.
- 4 axes stratégiques dont Favoriser les modes de production et de consommation éco-responsables.

- 6 objectifs opérationnels dont Participer à la définition de la politique de développement touristique responsable et poursuivre le développement et la valorisation d'un Offre de tourisme responsable par des actions pour sensibiliser les touristes à l'éco-citoyenneté ou mettre en avant l'engagement des acteurs locaux dans sa politique de communication afin d'essaimer les bonnes pratiques.
- la marque qualité tourisme : L'OMT détient la marque qualité tourisme ; l'objectif affiché pour 2025 est de passer de la marque d'Etat « Qualité tourisme » au nouveau label « Destination d'excellence » qui va la remplacer. Ce dernier renforce le niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité et d'information des publics en situation de handicap.
- un Centre des congrès plus vertueux : En cohérence avec la politique de développement durable de la Ville et au moment où il a été décidé d'engager un programme d'investissements ambitieux pour agrandir et rénover le Centre de congrès afin de le positionner comme un lieu d'accueil moderne et inspirant du territoire Aix Marseille Provence, l'OMT a souhaité l'inscrire dans la norme ISO 20121 et l'a obtenue en 2025. Cette certification dédiée aux « Systèmes de Management Responsable appliqués à l'activité événementielle » encadre l'organisation d'événements à faible impact environnemental, tout en intégrant des aspects sociaux et économiques. Cette démarche a permis de réaliser un audit interne.
- un plan d'action RSE avec 3 objectifs : Sensibiliser nos personnels, et partenaires au développement durable / Agir sur la protection de l'environnement / Réduire nos dépenses



Dans ce contexte, la Ville souhaite déployer un projet de développement touristique responsable, capable de conjuguer bénéfices du tourisme pour l'économie et l'emploi d'une part, préservation du territoire et de ses habitants d'autre part. Un partenariat a été signé entre l'Office de Tourisme et l'AUPA sur l'élaboration d'une stratégie de tourisme durable. Et après

Bordeaux en 2025, c'est Aix-en-Provence qui accueillera les Universités du Tourisme Durable à les 25 et 26 novembre 2026 au Centre de Congrès. La Ville d'Aix-en-Provence deviendra le point de rencontre national des professionnels du tourisme durable.

Une ville attentive à la cause animale

La protection animale est au cœur des préoccupations de la Ville, avec le développement d'une véritable politique publique intégrée aux problématiques de biodiversité et de gestion de l'animal en milieu urbain.

Renouvellement du Label « Ville Amie des Animaux »

La Ville d'Aix-en-Provence a reçu le renouvellement du label « Ville amie des animaux », avec un niveau « Excellent », décerné par la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour une nouvelle période de trois ans. Ce label récompense les communes qui s'engagent activement pour le bien-être animal, la protection et la coexistence harmonieuse des animaux domestiques avec les habitants.

Journées portes ouvertes au refuge de l'Arbois et à la SPA

Les 4 et 5 octobre 2025, le refuge animalier de l'Arbois a organisé ses journées portes ouvertes, main dans la main avec la SPA d'Aix-en-Provence. Deux fois par an, le refuge ouvre ses portes pour un week-end festif autour du bien-être animal. Au programme, des conférences autour du monde animal, des stands de créateurs (matériel sur mesure, friandises...) et un espace de restauration pour que chacun profite de ces jours de partage et de convivialité.

3.5. ACCOMPAGNER ET VALORISER LE TISSU LOCAL

Soutenir les associations

La Ville poursuit son soutien auprès des associations, notamment sur le chemin de la transition écologique et énergétique, au travers de plusieurs dispositifs :

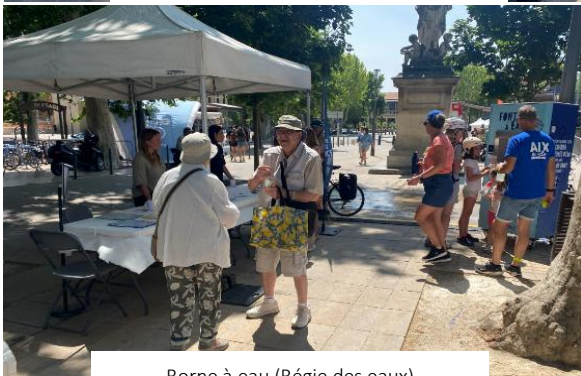
- la Charte éco responsable des manifestations



Brigade de tri Iron Man
17/05/2025



Tri des biodéchets
par la brigade verte
Les Bacchantes 16/11/2025



Borne à eau (Régie des eaux)
et stand de sensibilisation



Double corbeille de tri avec panneaux
Selon des Sports 06/09/2025



Parking vélo provisoire
Salon des Sports 06/09/2025

- « Asso'ciez-vous ! » (3^{ème} édition)

La Ville a organisé pour la 3^{ème} année les rencontres de la vie associative « ASSO'CEIEZ-VOUS ! » le 12 mars 2025 à l'amphithéâtre de la Manufacture. Cette nouvelle édition se met au vert avec la thématique de la transition écologique. Au programme de cette soirée : une table ronde pour mieux comprendre le sujet et avoir des témoignages inspirants et un temps d'ateliers par thématique (énergie, mobilité ...). Ces rencontres ont permis aux associations un moment d'échanger, de se rencontrer et de s'outiller pour passer de l'intention à l'action.



LE CAMPUS HELLOASSO d'Aix-en-Provence

JEUDI 12/06

Vous êtes membre d'une association ?
Inscrivez-vous pour profiter d'une soirée inter-associative unique, faire le plein de rencontres, d'échanges et de ressources.

À partir de 18h00
Théâtre du Bois de l'Aune

Prendre ma place gratuite !



- Campus HelloAsso (2^{ème} édition)

La Ville, en partenariat avec HelloAsso, a organisé la 2^{ème} édition du Campus HelloAsso le jeudi 12 juin 2025 au Théâtre du Bois de l'Aune. Ce temps fort destiné aux acteurs associatifs aixois (bénévoles, dirigeants, salariés) a pour objectifs de :

- Développer son réseau : rencontrer d'autres associations locales, partager des expériences et créer de nouvelles synergies ;
- Se former aux outils HelloAsso : découvrir les solutions numériques pour gérer, animer et financer vos projets associatifs ;
- Échanger avec les services de la Ville : un temps privilégié pour dialoguer avec les équipes municipales en charge de la vie associative.

- Le Forum des associations et du bénévolat (5^{ème} édition)

307 exposants étaient présents dans l'un des 5 villages thématiques (Culture et Art, Cohésion et cadre de Vie, Sports et Bien-être, Développement Durable) le 14 septembre 2025. Cette année encore, des étudiants en BTS Tourisme du lycée Clovis Hugues ont offert leur aide pour orienter les visiteurs, renseigner le public sur le programme, les emplacements des stands...

Aix Conseil Etudiants (A.C.E.) était également représenté dans le cadre du projet « Fab'uleux ».



Le pôle d'activité s'engage



Mobigreen : le salon de la mobilité et de la RSE

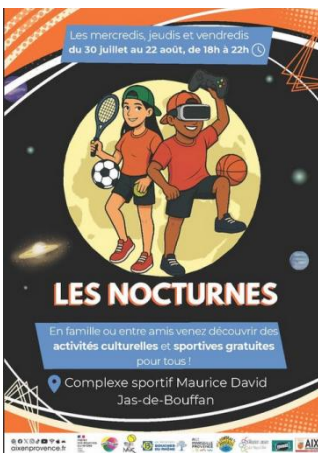
Le 16 septembre, l'association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP) a accueilli la 1^{ère} édition de Mobigreen, le salon dédié à la mobilité et à la RSE avec des conférences-débats : Économie d'eau – chaque goutte compte par la Société des eaux de Marseille (SEM) ; Verdissage de la flotte de vos véhicules en entreprises par ENEDIS ; Témoignages : mes coups de cœur RSE ; La solution Covoiturage par KAROS et témoignages. Cet évènement sera reconduit en 2026. Cela a été l'occasion de présenter le livre blanc RSE.

LIVRE BLANC RSE



3.6. PILOTER DES ACTIONS DE COHESION SOCIALE ET DE SOLIDARITE

Dans les quartiers prioritaires



Les soirées sportives, culturelles et artistiques au Jas de Bouffan

La Ville développe depuis plusieurs années une politique sportive dans les territoires prioritaires et notamment dans le cadre du contrat de ville. La Direction Politique de la Ville et ses partenaires ont organisé des soirées sportives, culturelles « Les Nocturnes » sur le complexe sportif Maurice David au Jas de Bouffan du 30 juillet au 22 août 2025 qui a mobilisé une quinzaine d'associations et plusieurs prestataires, dont la Mission Locale du Pays d'Aix, pour offrir des activités aux jeunes aixois qui ne partent pas en vacances. Des séances d'initiations et de découvertes à des disciplines telles que l'escalade, le parkour, le tennis, les sports de combat, le basket, le tir sportif et bien d'autres encore ont été au programme, le tout en semi-nocturne et encadré par des animateurs diplômés.

Un été culturel à Beisson

La Ville a mis en place, du 2 au 23 juillet 2025, une série de temps forts estivaux dans les quartiers Beisson et Saint-Eutrope. Petits et grands ont pu profiter d'une programmation variée et gratuite : jeux de société, activités artistiques, ateliers lecture, initiations aux arts du cirque... « *au pied des immeubles* », dans les quartiers de Beisson, sur la place Joséphine-Baker (les lundis, mercredis et vendredis) et à Saint-Eutrope dans le parc au centre du quartier (les mardis et jeudis), chaque jour entre 17h et 21h30.

Le Rallye citoyen (5^{ème} édition)

La Ville et les partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) contribuent activement à l'éducation à la citoyenneté. Destiné aux écoles et collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP), porté conjointement par l'Éducation nationale via la coordination du REP, et la Ville via le pôle prévention de la Direction Politique de la Ville, le Rallye Citoyen revient pour une **5^e édition en centre-ville d'Aix-en-Provence qui a eu lieu le 6 juin 2025**. Ce Rallye permet de faire découvrir à des enfants de 10 à 13 ans les institutions implantées dans le centre-ville, leurs rôles, les valeurs citoyennes et républicaines qui y sont attachées, en les faisant participer à un « parcours urbain citoyen » : Cour d'Appel, Pavillon Noir, Manufacture, Hôtel de Ville, Repère Jeunesse, Conservatoire Darius Milhaud, Archives... Ce Rallye permet de faire découvrir aux enfants les institutions implantées sur Aix-en-Provence mais aussi le rôle et les valeurs républicaines qui y sont associées ; de réaliser un parcours urbain citoyen permettant de découvrir la ville



autrement pour ces jeunes Aixois ; de mettre en avant la chance d'habiter dans une ville qui dispose d'une grande diversité d'institutions et d'une grande proximité avec elles.

Ce grand jeu ludique et urbain découle d'un travail citoyen sur l'année scolaire. Ce parcours se déroule en 5 étapes, selon 5 thématiques, permettant aux enfants d'en découvrir les aspects. Il propose aussi de sensibiliser les enfants aux droits et devoirs. La culture, le droit, la santé et la solidarité, les services administratifs ou encore le patrimoine et le développement durable seront à la portée des jeunes participants.



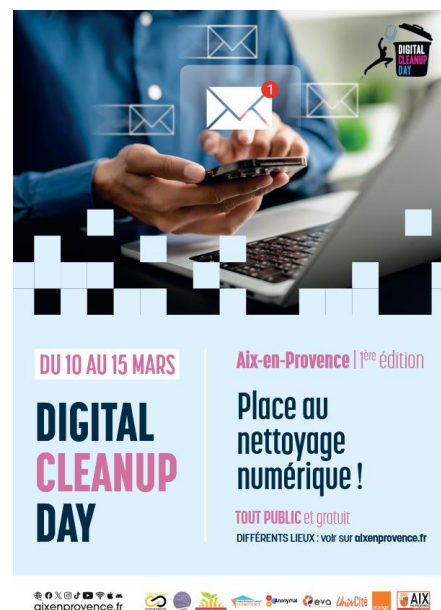
Les petites cantines : un restaurant participatif autour de repas sains et durables à prix libre

Depuis plus de deux ans au Théâtre du Bois de l'Aune au Jas de Bouffan, l'association Les Petites Cantines organise des repas cuisinés avec des produits locaux et souvent bios, et partagés à prix libre, dans l'idée de favoriser la rencontre et la mixité sociale. En quelques mois d'existence, un petit noyau dur d'habitants d'Aix-en-Provence porteurs du projet, se sont vus rejoints par une centaine d'autres aixois formant les premiers adhérents

de l'association. Depuis novembre 2025, les bénévoles de la structure cuisinent quatre fois par semaine contre une seule auparavant. L'objectif étant de permettre aux personnes les plus isolées, parfois précaires, d'avoir la cuisine et le repas comme vecteur de sociabilisation.

Le Digital Cleanup day : en route vers la sobriété numérique

La Ville a participé à la 1^{ère} édition du DIGITAL CLEANUP DAY qui a eu lieu du 10 au 15 mars. Ce rendez-vous a pour objectif d'inviter l'ensemble des usagers à nettoyer leurs ordinateurs et smartphones et à offrir une seconde vie à leurs équipements numériques « pour prendre conscience de leurs pratiques et tendre vers un usage du numérique plus responsable ». Parce que le numérique a un véritable impact écologique, plusieurs directions de la commune se sont associées pour proposer une semaine d'ateliers de sensibilisation à l'attention des agents de la ville, des citoyens et des partenaires, mais également des points de collecte de matériels informatiques afin d'encourager le recyclage de ces matériaux. Cet événement sur la sobriété numérique s'inscrit dans la stratégie d'inclusion numérique que la Ville et ses partenaires développent sur son territoire.



Parmi les thèmes des ateliers proposés par de nombreux partenaires (Hub du Sud, Orange, La Maison du Numérique et Anonymal, les Centres Socio-culturel Jas Nord, Aix Nord et la Provence, Eva et Unis-cité) : atelier de recyclage numérique, sensibilisation à la sobriété numérique, sensibilisation à l'impact du numérique, sensibilisation au tri des données (smartphone et pc), forum sur la sensibilisation aux déchets numériques, atelier sur la gestion de messagerie électronique, projection vidéo sur la sensibilisation aux déchets numériques mais également 6 lieux de collectes pour récupérer le matériel informatique usager avec le partenaire EVA.

La Ville organisera ses premières Rencontres Numériques à Aix en Provence à destination des usagers le samedi 6 juin 2026 au théâtre du Bois de l'Aune et au patio à partir de 14h00. Cette manifestation ouverte et gratuite pour tous s'inscrit dans le Schéma d'Inclusion Numérique de la Ville. Elle a pour objectif de sensibiliser les aixois aux différents usages du numérique et de diffuser des messages de prévention.



Crédit photo : Anonymal, Maison du numérique

Nuit de la solidarité (3^{ème} édition)

La Nuit de la Solidarité est une opération nationale qui consiste à dénombrer les personnes sans-abri sur un territoire défini et à sensibiliser de façon collégiale à la question du sans-abrisme. Elle est coordonnée par la DIHAL (Direction Interministérielle de l'Hébergement de l'Accompagnement dans le Logement) qui promeut en France la politique publique de lutte contre le sans-abrisme, avec pour principe, la politique du « logement d'abord ». Après deux premières éditions en 2022 et 2023, la Ville d'Aix-en-Provence et le CCAS a organisé la 3^{ème} Nuit de la Solidarité : le jeudi 16 octobre 2025 sur 11 zones de la commune où des personnes en situation de rue seraient susceptibles d'être rencontrées. Ce sont 12 équipes de 4 à 5 personnes bénévoles (CCAS, associations caritatives, humanitaires, sportives, étudiantes, structures professionnelles sociales et médicales ...) qui sont allées à la rencontre de personnes sans-abri, permettant de connaître localement le nombre et profils des personnes en situation de rue. De plus, les bénévoles participants ont été également invités à venir avec un produit d'hygiène destiné aux bénéficiaires du CCAS. Des points de collecte ont été mis à disposition sur les lieux de rassemblement pour les participants, mais également pour le public désireux de contribuer à cette action solidaire.

La marche des aidants

A l'occasion de la Journée Nationale des Aidants ayant lieu chaque année le 6 octobre, les plateformes d'accompagnement et de répit des aidants œuvrent pour rendre encore plus visible le rôle incontournable de chaque aidant auprès des personnes fragilisées, malades, en situation de handicap, jeunes ou plus âgées. Cette action à la fois nationale et territoriale se traduit par la participation active à une Marche des Aidants et la possibilité pour les personnes aidantes et aidées d'échanger, de s'informer et de partager – le même jour - sur cette thématique qui peut concerner tout un chacun. Pour la seconde année consécutive, le CCAS, par le biais du Pôle Infos Seniors, s'associe à la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants, portée sur le territoire aixois par l'association Oasis, pour organiser cette action partenariale forte et, ainsi, sensibiliser largement à la notion d'aidant(e). Cet évènement a proposé un temps « Marche » au Parc Christine Bernard le lundi 6 octobre 2025 ainsi que des animations, des stands d'information, une pause repas en musique mais également un atelier sport adapté pour les non marcheurs.



Fête des séniors

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville, par le biais de la Direction des Solidarités, a proposé à tous les Seniors Aixois préalablement inscrits la Fête des Seniors le mercredi 28 mai au Parc Saint Mitre. Les personnes ont pu profiter en plein air et gratuitement des activités prévues au programme : animations sportives proposées par la Direction des Sports de la Ville (tir à l'arc, quilles, etc), Paëlla ou pique-nique et enfin un spectacle et bal (représentation de la chorale Allegria, spectacle « La folie des années 90 » par la compagnie Carlory).

Soliguide

L'équipe de l'action sociale du CCAS d'Aix-en-Provence s'est réunie pour une présentation de Soliguide cet outil essentiel qui recense tous les services de notre territoire pour les personnes en précarité et UMay puisque le CCAS sera prochainement labellisé « safe place » pour prévenir le harcèlement de rue.

3.7. UNE ADMINISTRATION ECO RESPONSABLE

Les paniers AMAP pour les agents

La Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) se sont associés avec l'AMAP d'Aix-en-Provence, Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, pour proposer à leurs agents un point de distribution hebdomadaire de paniers paysans. C'est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme et un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique. L'engagement en début de saison, et en direct (sans intermédiaire) permet pour les adhérents d'avoir accès à des produits bios, variés et de qualité, à des prix accessibles et justes et pour les producteurs d'apporter de la visibilité sur leurs revenus et d'améliorer leur trésorerie. L'idée est de recréer du lien entre les producteurs locaux et les consommateurs tout en prônant une agriculture gérée de façon plus responsable. Au total, ce sont 17 agents qui ont pu profiter des paniers.



Paniers AMAP : essai réussi

Manger sain et de saison chaque semaine avec un panier de fruits et de légumes cultivés par des paysans locaux : c'est la possibilité que vous offre notre Ville avec l'accord qui l'associe à l'AMAP d'Aix-en-Provence. Nos collègues Morgane Molina et Audrey Verhaeghe, du service Rémunération, ont débuté leur période d'essai avec les paniers AMAP.



Le Beffroi : Pourquoi vous êtes vous inscrites aux paniers AMAP ?

Extrait du Beffroi Juillet 2025

Duoday



DuoDay est un évènement annuel qui favorise la rencontre entre des agents et des personnes en situation de handicap souhaitant explorer un environnement de travail. Un binôme se forme alors le temps d'une journée. C'est l'occasion pour le candidat à cette immersion de découvrir un métier, de préciser un projet professionnel, de participer activement à la vie d'un service dans la collectivité territoriale et vivre une expérience. C'est une façon pour les agents de la ville de partager, d'échanger, de faire découvrir leurs métiers et de remarquer de nouveaux talents. Une occasion unique pour nos services

de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la diversité des situations de handicap au travail et de s'engager encore davantage en faveur de l'inclusion, de dépassés les préjugés et les stéréotypes, durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. La Ville avait déjà participé en 2021 et 2022, a décidé de se relancer pour cette nouvelle édition le 20 novembre 2025. Cette journée a rencontré un franc succès puisque cela a permis la formation de 10 binômes pour une belle expérience humaine et de partage.

Digital Cleanup Day : en route vers la sobriété numérique



La Ville a participé pour la 4^{ème} année consécutive (du 10 au 15 mars 2025) à l'évènement du Digital Cleanup Day, qui est la journée du nettoyage numérique dont l'objectif est de créer les conditions d'une « prise de conscience globale de l'impact environnemental du numérique » en déployant des actions de sensibilisation au numérique responsable, fédératrice, conviviale et permettant d'engager concrètement le premier pas des agents : d'une part en triant les mails, en participant à des ateliers de sensibilisation (ateliers tri de mails et ateliers nommage et archivage des fichiers) et

un webinaire de clôture ; et d'autre part en offrant une seconde vie à nos équipements numériques (réemploi ou recyclage) avec le partenaire EVA. Cette action s'inscrit dans une démarche d'éco-exemplarité de l'administration mais également s'est ouverte pour la première fois auprès des usagers avec la participation de nombreux partenaires.

400 agents des écoles formés au développement Durable



Débuté au second semestre 2024, les formations au développement durable à destination des agents des écoles se sont poursuivies les 5 et 26 mars 2025. En effet, après avoir formé les ATSEM et ARS (agents de restauration scolaire), ce sont 200 agents d'entretien des écoles qui ont été formés aux enjeux du développement durable dans les écoles aixoises. Au programme de ces demi-journées, de nombreux ateliers étaient proposés sur les sujets des économies d'énergie dans les écoles, la végétalisation et

désimperméabilisation des cours d'écoles, la mise en place de rues scolaires. D'autres ateliers "au choix" selon les groupes étaient proposés sur les sujets de l'énergie, l'écomobilité (CPIE), les Aires Terrestres Educatives (Muséum d'Histoire Naturelle), le tri des déchets et gaspillage alimentaire (cuisine centrale). Certains groupes ont pu réaliser des fresques de la ville animées par la Direction Développement Durable et Stratégies et les services civiques écologiques.

Des fresques pour comprendre les enjeux du changement climatique

La Fresque des nouveaux récits vise à faire émerger un futur compatible avec les limites planétaires, qui sont désirables pour toutes et tous, en facilitant l'adoption de comportements soutenables grâce à l'imagination de nouveaux récits. Cette fresque a permis de sensibiliser 13 agents le 28 janvier 2025 au Repère Jeunesse.

La Fresque de tous les talents conçue par la Chaire Attractivité & Nouveau Marketing Territorial de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale d'Aix Marseille Université a permis de réunir plusieurs acteurs du territoire le 3 novembre 2025 au Théâtre du Bois de l'Aune, pour expérimenter un atelier collaboratif autour de l'attractivité et de la fidélisation des talents.

La Fresque de la Ville, développée en 2021 avec le soutien de l'ADEME, cette fresque permet de sensibiliser les participants aux enjeux complexes de la fabrique de la Ville et de les inciter à agir pour améliorer leur environnement urbain en engageant un dialogue autour des enjeux urbains et en identifiant collectivement les transitions à mener. Cette fresque a permis de sensibiliser les agents des écoles lors des journées consacrées du 5 et 26 mars 2025.

La Fresque des achats publics durables est une manière ludique, collaborative et visuelle de mobiliser autour de cette thématique et échanger sur les outils à disposition pour les aider dans leurs démarches ! Cet outil créé par le réseau RES'OCC avec le soutien du Ministère de la transition écologique s'adresse aux acheteurs, prescripteurs, élus et toute personne travaillant en partenariat avec la commande publique dans toutes structures soumises au code de la commande publique. Cette fresque a été proposée en animation et formation à un agent de la Ville le 18 septembre 2025 à Venelles.

=> **PERSPECTIVES 2026** : Un groupe d'agents sera formé sur la conception d'une fresque avec une thématique définie afin de sensibiliser par la suite les agents autour des enjeux du développement durable.



La SEMAINE QVTC et la mobilité

A l'occasion de la semaine Qualité de Vie au Travail, un atelier dédié aux mobilités durables a été l'occasion de rappeler aux agents de la ville les différents dispositifs mis en place pour améliorer leurs déplacements professionnels et domicile-travail et les sensibiliser sur les modes alternatifs à l'autosolisme.

Pour les déplacements domicile-travail :

- une prise en charge de l'abonnement de transport en commun à hauteur de 75%,
- la prime forfait mobilité durable distribuée annuellement aux agents utilisant le vélo, le VAE, un EPDM (trottinette électrique par exemple) ou le covoiturage pour se rendre au travail. Le montant de la prime dépend du nombre de jours d'utilisation : 100€ dès 30 jours par an, 200€ dès 60 jours/an et 300€ dès 100 jours/an,
- l'application de covoiturage Karos qui permet de covoiturer facilement entre collègues. Cette application, conventionnée avec la Métropole Aix-Marseille Provence permet de bénéficier de tarifs avantageux sur tous les trajets réalisés au sein du territoire métropolitain.

Concernant les déplacements professionnels, des vélos à assistance électrique sont mis à disposition des agents qui le souhaitent, pour réaliser leurs trajets professionnels. Ces vélos sont accessibles dans plusieurs pools et sont disponibles sur réservation via un logiciel interne. Une quarantaine de vélos sont utilisés par les agents de la ville. Par ailleurs, des tickets de bus sont également distribués pour se déplacer sur l'ensemble des réseaux de transport en commun métropolitain (Aix en bus, Le car, RTM).



Le schéma de promotion des achats

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) constitue la feuille de route de la collectivité en matière d'achat durable pour les années 2024-2026. Le but du SPASER est de mobiliser les partenaires économiques et d'utiliser la commande publique comme levier au service de la transition écologique et sociale. Le SPASER fixe des objectifs, des actions et des indicateurs : 100% des marchés devront comporter une considération environnementale et 30% une considération sociale.

Bilan 2025 : 197 marchés conclus en 2025 dont 131 comportent une considération environnementale, sociale ou économique (3 axes du SPASER 2024-2026) avec 65 % des marchés conclus en 2025 avec une considération environnementale, 35 % des marchés conclus en 2025 avec une considération sociale et les sociétés titulaires de 70 % des marchés conclus en 2025 sont des PME/TPE.